Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 12921 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 14 AOUT 1986

Les Japonais dans l'espace

S'il n'est pas encore devenu membre à part entière du club très fermé des pays pouvant offrir des services de lancement de satellites commerciaux (les spécialistes estiment généralement qu'il a trois à quatre ans de retard sur le programme européen Ariane), le Japon a réalisé, ce mercredi 13 août, un grand bond en avant en réussissant le premier tir de qualification de son nouveau lanceur, H-1.

En quittant le pas de tir de l'île de Tanegashima, et en déployant moins d'une heure plus tard deux petits satellites, la fusée H-1 a démontré la capacité des ingénieurs nippons à maîtriser les technologies spatiales, et notamment la construction de moteurs à oxygène et hydrogène liquides.

Elle a également fait une nouvelle fois la preuve que le pays était capable de mobiliser d'importants moyens financiers (155 milliards de yens pour 1985, soit un peu plus de 6 milliards de francs) et humains, de faire collaborer les équipes de l'agence spatiale nationale (NASDA), les laboratoires de recherche et l'industrie pour arriver à ses fins. Et de combler son retard dans un secteur affiché depuis le début des années 1980 parmi les priorités technologiques nationales.

Avec ce tir, les Japonais accèdent aussi à l'indépendance dans un domaine où ils devaient énormément à la technologie américaine. Leur précédent lanceur, N-2, capable de placer en orbite géostationnaire des charges utiles de 350 kilos, était, en effet, une copie construite sous licence de la fusée américaine Delta. Elle n'était japonaise qu'à 50 %. H-1, plus puissante, l'est à 80 %, et le prochain modèle, H-2, sera entièrement « made in Japan ».

Cette nouvelle fusée, que les Japonais espèrent pouvoir lancer vers 1992, et qui sera capable d'emporter sur orbite géostationnaire des charges de 2 tonnes, pourra entrer en compétition avec le lanceur européen Ariane-IV et avec les fusées classiques américaines. D'autant que la NASDA, libérée de ses accords de licence avec les Etats-Unis qui lui interdisent actuellement l'« exportation des tirs », pourra proposer ses services aux propriétaires étrangers de satellites. Il faudra alors compter avec le Japon, qui sera en mesure de disputer les clients aux Américains, aux Européens, ainsi qu'aux Chinois et aux Soviétiques, qui ont annoncé leur intention de se placer sur ce marché.

Possesseurs de lanceurs légers depuis 1970, les Japonais ont fait porter l'essentiel de leurs efforts ces dernières années sur les lanceurs lourds. Mais ils ne devraient pas en rester là dans leur volonté de participer à la conquête spatiale. Déjà constructeurs de satellites, qui font eux aussi de plus en plus appel à l'industrie nationale, ils affichent aussi le désir de participer aux grands programmes de coopération internationale. Aussi ont-ils ouvertement souhaité être associés à l'élaboration de la station spatiale américaine, pour laquelle ils pourraient réaliser un module-laboratoire habité. On sait par ailleurs les industriels japonais fort intéressés par une participation au programme américain de « guerre des étoiles » (IDS), même si le gouvernement n'a pas officiellement répondu aux sollicitations de Washington. L'espace, au même titre que l'électronique, les matériaux et les biotechnologies, fait désormais partie de la panoplie industrielle et — sans doute bientôt — de l'offensive commerciale japonaises.

Dix-huit « casques bleus » français blessés

Paris est « vivement préoccupé » par les incidents du Liban du Sud

Alors que des tirs sporadiques se poursuivaient ce mercredi matin 13 août, entre soldats français de la FINUL au sud du Liban et militaires chiites d'Amal, le gouvernement s'est déclaré « vivement préoccupé ». *Ces incidents ont fait quatre morts parmi les miliciens chiites et, selon l'ONU, dix-huit blessés parmi les Français. M. Chirac a fait part* « de sa sympathie et de son soutien aux soldats français de la FINUL »

BEYROUTH
de notre correspondant

Après seize heures de violents affrontements, les combats entre les miliciens d'Amal et le contingent français de la FINUL, au Liban du sud, ont cessé mardi après-midi. Mais ce mercredi matin 13 août, la position française d'Abbassieh, qui en est le théâtre, était toujours assiégée et essuyait des tirs sporadiques.

Cet incident, le plus grave auquel la FINUL ait été mêlée depuis l'invasion israélienne de 1982, a fait quatre morts et une demi-douzaine de blessés dans les rangs d'Amal et dix-huit blessés parmi les soldats français. L'un d'entre eux, dans un état grave, a dû être transporté à l'hôpital israélien d'Haïfa. Les blessés légers ont été soignés sur place.

Tout a commencé lundi soir à 22 h 30, lorsque des miliciens d'Amal en voiture ont refusé de se laisser fouiller à un barrage du contingent français, près d'Abbassieh, à 7 kilomètres à l'est de Tyr.

LUCIEN GEORGE.

(Lire la suite page 5.)

OPA sur une société américaine

L'Air liquide accroît sa part du marché des gaz industriels

L'Air liquide, quatrième groupe privé français et principale société mondiale pour les gaz industriels, a décidé de lancer une offre publique d'achat sur Big Three, société américaine de ce secteur en pleine expansion outre-Atlantique.

L'opération porte sur plus d'un milliard de dollars, ce qui en ferait l'une des plus importantes acquisitions américaines par une société française.

Numéro un mondial des gaz industriels, L'Air liquide, quatrième société privée française, souhaite renforcer ses positions aux Etats-Unis. Le groupe vient de signer avec la société américaine Big Three un accord visant à racheter la totalité de ses actions. Une offre publique d'achat (OPA) sera lancée au prix unitaire de 29 dollars. L'opération portera au total sur 1,1 milliard de dollars (7,4 milliards de francs).

Cette acquisition constituera l'une des plus importantes jamais réalisées aux Etats-Unis par une entreprise française, après celle de *Texas Gulf* par Elf-Aquitaine en juin 1981 (14 milliards de francs environ).

Elle sera considérée réussie si 67,4 % des titres sont présentés. Sa conclusion n'interviendra cependant pas avant la fin de l'année en raison des délais impartis pour sa réalisation. Les autorités américaines doivent encore examiner sa régularité et donner leur autorisation.

ANDRÉ DESSOT.

(Lire la suite page 17.)

Le raid irakien contre l'île de Sirri

Menaces sur le pétrole iranien

L'aviation irakienne a attaqué, le mardi 12 août, le terminal de Sirri, dans le détroit d'Ormuz. Trois pétroliers ont été touchés. C'est la première fois que les Mirage F1 de Bagdad opèrent aussi loin de leurs bases. Les capacités d'exportations pétrolières de l'Iran sont désormais menacées. Les prix ont réagi par une hausse d'un demi-dollar par baril.

(Lire nos informations page 5.)

La loi sur l'audiovisuel

M. Léotard, à l'arraché

La loi sur la liberté de la communication prévoyant notamment la privatisation de TF1 a été définitivement adoptée par le Parlement dans la nuit du mardi 12 au mercredi 13 août, dans la version souhaitée par M. Léotard.

En souplesse ou en force ? Le marathon de M. Léotard, devenu course d'obstacles, s'est achevé par une ultime démonstration d'efficacité. Coup de collier propre aux grands champions ou utilisation de puissance quand on n'a pas d'autre argument ?

La victoire du ministre de la culture et de la communication n'est peut-être qu'apparente. D'abord parce qu'il lui reste à surmonter une ultime épreuve, la plus redoutable, si l'on en croit le tir d'artillerie qui l'a préparée : le passage devant le Conseil constitutionnel. Ensuite, parce que la Constitution et les règlements des Assemblées lui ont permis d'imposer sans risque, à l'arraché, une partie de ses vues, si souvent mises à mal au cours de la discussion parlementaire.

La majorité, que ce soit au Palais-Bourbon ou au palais du Luxembourg, ne pouvait ouvrir une véritable crise politique en refusant le projet gouvernemental. M. Léotard a utilisé les mécanismes constitutionnels pour lui signifier que la version proposée *in fine* était à prendre ou à laisser. Ces mécanismes ont aussi autorisé quelques menues vengeances à celui qui s'était senti un moment dans la peau de saint Sébastien.

Les barristes — accusés d'avoir en sous-main soutenu la mise à mal des projets de M. Léotard au Sénat — se sont vu refuser des précisions sur les dispositions contre les concentrations auxquels certains d'entre eux tenaient. Les giscardiens — soupçonnés de n'avoir pas été mécontents des malheurs de celui qui fut un temps le poulain de l'ancien président de la République — se firent renvoyer à leurs positions « droitières » par un homme qui se présenta comme le défenseur du centre. Le Sénat — d'où vint tout le mal — fut contraint d'accepter des dispositions qu'il avait d'abord rejetées. Les uns ou les autres ne seront-ils pas tentés de le faire payer plus tard à M. Léotard ?

Pour l'heure, le ministre de la culture et de la communication n'en a cure. Il a rempli sa mission — la « nouvelle télévision » va arriver. Sa base électorale, qui reprochait au gouvernement d'avoir trop tardé à bouleverser le paysage audiovisuel, aura ainsi satisfaction. Lorsque les Français jugeront sur pièces, les péripéties de l'accouchement seront oubliées. Mais, pour le meilleur et pour le pire, on se souviendra peut-être que le géniteur fut M. Léotard.

THIERRY BRÉHIER.

(Lire nos informations page 6.)

Rencontre avec un violoncelliste

Janos Starker, l'insoumis

Les grands interprètes n'ont pas partout la réputation qu'ils méritent et ne sont pas toujours les mieux placés sur le marché de la distribution internationale. Il fallait, pour achever de s'en convaincre, assister au concert que Janos Starker a donné le lundi 11 août au festival de Prades. Dans ce temple du violoncelle, encore tout voué au culte de Pablo Casals, certains n'avaient jamais entendu, d'autres avaient oublié ou ne connaissaient que par le disque le jeu admirablement sobre, la sonorité d'or pur, le phrasé racé de cet Américain né en Hongrie il y a soixante et un ans dans une famille d'origine russe.

Son enregistrement des *Suites* de Bach, œuvres-tests s'il en est, se place pourtant en tête avec ceux d'un Pierre Fournier ou du « dieu » Casals lui-même ! Et qu'il joue Bartok en blanc et noir, Debussy avec le lyrisme d'un poème en prose, Boccherini dans l'ivresse d'une virtuosité infaillible ou Couperin comme un romantique tardif, Starker est l'image même de la noblesse et d'une rigueur qu'on confondrait à tort avec la froideur. Le pianiste français Alain Planès, qu'il s'est choisi comme partenaire et qui l'accompagne un peu partout dans le monde, mérite cet honneur.

Mais quand reverra-t-on en France Starker le mal-aimé qui, dans l'entretien qu'il nous a accordé, ne ménage pas ses critiques envers certaines institutions, certaines valeurs peut-être surestimées ? Un petit livre de caricatures, pour lequel il a rédigé des légendes vengeresses et qui égratigne quelques-uns de ses confrères les plus célèbres, fera peut-être davantage pour sa réputation d'insoumis que l'accomplissement de son art, pourtant tout aussi insolent.

ANNE REY.

(Lire page 9.)

La réforme de la politique monétaire

Plaidoyer pour la qualité

par Paul Fabra

C'est une bonne chose que l'esprit de réforme reste dans l'air, surtout quand il s'agit de s'en prendre à des pratiques auxquelles la France doit son triste record en matière d'inflation. Cependant, il y a réforme et réforme, et si l'on veut avoir des chances d'en réussir une qui vaille, par exemple en ce qui concerne notamment le fonctionnement du marché monétaire et ce qu'on appelle la régulation du crédit, il convient de savoir où l'on veut aller. Faute de quoi, la manie — pas toujours mauvaise dans ses effets, mais en soi suspecte — d'imiter à la lettre les « Anglo-Saxons » risque de nous faire adopter pêle-mêle, de leurs méthodes, le bon et le moins bon.

L'enjeu est considérable. Et les décisions que les autorités monétaires (qui peuvent être, selon les cas, le ministre ou la haute administration : gouverneur de la Banque de France, directeur du Trésor) sont amenées à prendre peuvent s'analyser en termes relativement simples, même si les mécanismes mis en œuvre sont complexes. Il n'y a donc pas de justification sérieuse pour en tenir systématiquement à l'écart l'opinion publique.

Il y en a d'autant moins que si les plus hauts dirigeants ne s'astreignent pas à lui rendre compte — exigence démocratique élémentaire — de leur action, et des raisons qui la guident, le risque est grand, on l'a vu plusieurs fois avec des conséquences dramatiques dans le passé, qu'eux-mêmes s'expliquent très mal les répercussions directes et indirectes de leurs décisions.

Par exemple, le maintien de l'équilibre extérieur, sujet constant des discours de nos hommes politiques, est en droite ligne influencé et pour tout dire déterminé par les interventions de l'institut d'émission (achats de bons du Trésor ou d'effets commerciaux) sur le marché monétaire.

Comme M. Edouard Balladur l'a promis, c'est à la fin de l'année qui sera abandonné définitivement le système de l'encadrement du crédit (déjà sensiblement « libéralisé » par M. Pierre Bérégovoy). Par quoi le remplacer ? Il est convenu de présenter schématiquement la solution envisagée (déjà, dans les faits, partiellement appliquée) de la façon suivante qui semble, à première vue, cohérente et logiquement irréprochable : au lieu d'agir directement sur la quantité de crédit, on procédera au réglage de la masse monétaire par une politique active de taux d'intérêt.

(Lire la suite page 18.)

Débats

SITES EN PÉRIL

La défense de l'environnement n'est plus à la mode – dommage. Voici deux projets qui menacent des sites fragiles. L'un dans les Pyrénées, dans le val Louron, dont nous avons déjà parlé ; l'autre à Paris même, sur les bords de la Seine.

Bercy et son « hôtel des ministres »

Une « tour-signal » va être construite sur les bords de la Seine et encombrera les perspectives sur le fleuve

par FERNAND FAGNOT (*)

LES Parisiens passant quai de Bercy peuvent s'étonner de voir pousser sur la rive droite de la Seine, à une cinquantaine de mètres en aval du pont de Bercy, quatre piliers en ciment armé. Les maquettes exposées au centre d'information installé sur le chantier du nouveau ministère de l'économie et des finances leur apprennent que ces travaux, en partie exécutés dans le lit du fleuve, donc techniquement difficiles et onéreux, constituent les fondations d'une tour devant devenir l'« hôtel des ministres ». Sur cette tour viendrait s'appuyer la dernière arche du ministère, appelée « aile des ministres », après avoir enjambé le boulevard longeant le quai de Bercy.

On a déjà dénoncé l'aspect banal et pesant de la future façade du ministère vis-à-vis du palais omnisports, conçu comme un immeuble-pont, formé d'une suite de grandes arches, l'édifice conviendrait mieux à une centrale électrique ou à un ouvrage de la Compagnie nationale du Rhône qu'à un grand département ministériel.

Mais la partie la moins admissible du projet est certainement la tour et l'aile des ministres. En premier lieu, la construction sur le domaine public fluvial d'un bâtiment administratif, qui n'a aucun rapport avec l'utilisation ou la mise en valeur de la voie navigable ou de l'énergie hydraulique paraît juridiquement très contestable.

Mais surtout l'opinion publique doit être alertée sur l'atteinte très grave et d'un genre nouveau que cette emprise sur le fleuve porterait au site de la Seine dans la traversée de Paris.

En effet toutes les grandes constructions universitaires, administratives ou sportives élevées au cours des dernières décennies en bordure du fleuve ont au moins le mérite de respecter les alignements et de ne jamais empiéter sur les quais et le cours d'eau.

Par contre l'avancée du ministère jusque dans la Seine formerait un écran aux perspectives vers le cœur de la capitale et vice versa. Dans ce secteur s'offre sur près de 3 kilomètres, malgré la succession des ponts, un vaste horizon de ciel et d'eau qui donne une impression d'infini si précieuse pour les habitants d'une grande ville.

En outre cette avancée barrerait la continuité de la ligne d'arbres que l'Etat et la Ville s'efforcent de développer des deux côtés du fleuve. Elle s'opposerait à une transformation de la berge en promenade, comme ce qui a été fait sur les quais Saint-Bernard et de la Tournelle après la renonciation à la voie express rive gauche.

Les perspectives souvent bordées d'arbres le long des grandes voies et des quais de la Seine sont une des caractéristiques de la capitale française, chère à ses habitants et à ses visiteurs. Elles doivent être préservées.

Pour justifier leur empiétement les architectes invoquent l'intérêt de créer dans l'Est parisien une tour-signal, le pendant de la tour Eiffel, ainsi qu'une porte d'entrée dans la ville sur une importante voie d'accès.

L'« hôtel des ministres » jouerait ce rôle de tour-signal. De forme rectangulaire et de près de 43 mètres au-dessus de l'eau sur 22 mètres de large, cette sorte de phare ou de marina baignant dans le fleuve serait couronnée par de vastes loggias vitrées en surplomb, regardant vers le sud, l'est et l'ouest et destinées à éclairer les cinq appartements de fonction occupant entièrement les trois derniers étages de la tour.

L'aile des ministres, lancée au-dessus du quai de la Rapée comme un restaurant-pont sur une autoroute, devrait contenir les bureaux ministériels et les salons de réception. L'intrusion dans la ville de cette structure insolite violente le paysage parisien, qui mérite les mêmes égards à l'est que dans les quartiers historiques ou privilégiés. Et l'on peut douter que des bureaux et des salons, suspendus au-dessus du va-et-vient bruyant de la circulation sur le quai, soient bien adaptés à leur objet.

Présenter cette aile comme une porte monumentale d'accès à la cité apparaît comme une régression par rapport à l'évolution de Paris, ville ouverte, qui au cours des siècles s'est libérée de ses différentes enceintes et de ses portes.

Enfin comment peut-on admettre sans rire qu'à notre époque les appartements des ministres soient offerts à la contemplation des foules comme à Versailles la chambre du Roi-Soleil était le point de mire de toute la cour ? Les fastueux appartements du duc de Morny, dans l'ancien ministère, sont extérieurement bien plus discrets.

Seule consolation : la nouvelle tour de Nesles de Bercy, ressuscitée pour les ministres, sera un beau sujet pour les chansonniers et les caricaturistes...

(*) Magistrat honoraire au tribunal administratif.

LU

« GAGNER », par Bernard Tapie

La rage d'entreprendre

DEVENU une « vedette médiatique », au même titre qu'Edouard Leclerc ou Yves Montand, ce fils d'ouvrier de la banlieue « rouge », aujourd'hui seul après Dieu (et encore...) à la tête d'un petit empire commercial et industriel de 10 milliards de francs de chiffre d'affaires et de douze mille salariés, collectionne les « une » des journaux comme d'autres les timbres-poste.

Fin juillet, c'est son équipe, La Vie claire, qui, emmenée par Bernard Hinault puis par Greg LeMond, gagne le Tour de France avec, suprême provocation, une première place remportée par un Américain. Le lendemain, l'autre Bernard – Tapie – enlève à l'arraché aux Girondins de Bordeaux leur numéro un, Alain Giresse, pour le placer à la tête de son club de football, l'Olympique de Marseille.

Dans la foulée, le « Zorro des entreprises en faillite » annonce qu'il cède au Britannique Brooker 38 % du capital de La Vie claire et au couturier français Jacques Estérel la maison de haute couture de Mme Grès, acquise il y a à peine deux ans. On s'y perd. D'autant que, le soir même, il fait son entrée en lice aux côtés de Francis Bouygues, le « roi du béton » et son partenaire dans l'aventure Wonder, dans l'arène où vont s'affronter les candidats au rachat de TF 1, la chaîne qui diffuse son magazine au titre sans équivoque : « Ambitions ».

Mais où trouve-t-il le temps et l'énergie pour déployer une telle activité tous azimuts, se demandent ses « groupies » et ses détracteurs, au moins aussi nombreux ? Son premier livre, *Gagner*, apporte quelques éléments de réponse. Ecrit à la gloire de son auteur, cet ouvrage comporte, au détour d'un chapitre consacré à la « guerre des looks », une « *petite explication biologique* ».

« *Vous avez, monsieur Tapie, un problème de glandes surrénales,* lui confie son médecin. *Elles sont deux fois plus volumineuses que la normale. Ce qui veut dire qu'elles dégagent deux fois plus d'adrénaline que la moyenne...* ». Au-delà de cette « anecdote » médicale, il est certain qu'il y a chez cet homme-là une volonté et une rage d'entreprendre hors du commun. Tous les spécialistes en publicité confirmeront qu'on ne bâtit pas une image comme celle que véhicule depuis des années Bernard Tapie sur du vent. Le fond est solide, même si l'apparence donne le tournis.

En affaires, l'important, c'est de convaincre. Et vite. D'où la règle des trois « 20 » : 20 centimètres du visage, les vingt premiers mots, les vingt premières secondes. Mais avant, il faut savoir. « *Aujourd'hui, que ce soit dans le domaine de la mode ou du sport, de l'alimentaire ou des piles alcalines, je tâche de faire en sorte que rien de ce qui appartient au domaine qu'englobe le groupe Bernard Tapie ne me soit étranger. S'il n'y a pas savoir, il y a piège.* ».

Cette leçon de bon sens apprise au hasard d'un parcours en zigzag l'a conduit de ses premiers « restaus du cœur », à l'âge de quinze ans, à l'épisode fameux des châteaux de Bokassa, en passant par cette affaire de « cœur assistance », qui, visiblement, lui est, elle aussi, restée sur l'estomac. Après le « rêve » et son parcours du combattant contre l'injustice, il lui fallait affronter le « risque ». On peut se gausser de l'une ou l'autre de ses déclarations fracassantes et critiquer le flou qu'il entretient savamment, même s'il s'en défend, autour de la situation financière de son groupe. Mais on ne peut mettre en doute ses qualités de chef d'entreprise et sa clairvoyance sur les risques qu'il encourt. « *En choisissant le statut de société en nom collectif, je me suis engagé dans la voie de la cohérence et du risque, de manière irréversible, sa particularité est de faire profiter l'actionnaire principal de la richesse réelle de sa holding, puisque celle-ci lui appartient. L'inconvénient, c'est qu'en cas d'orage, tout y passe...* »

Autant prendre le parti d'en « rire », troisième composante de cette devise (le rêve, le risque, le rire), sur laquelle il a bâti, à quarante et un ans, à la fois son métier et son existence. Tout en restant parfaitement lucide. « *Il va sans dire que je serais triste de perdre ma maison, mon jet ou mon bateau, si m'assaillent un jour des revers de fortune. Mais je ne perdrai pas l'essentiel : ma famille et mes vrais amis. Je plains sincèrement ceux qui axent leur légitimité sociale et affective sur le succès : le jour où celui-ci les quitte, ils n'ont plus rien.* » Une façon de dire que ce n'est pas son cas...

SERGE MARTI.

★ *Gagner*, par Bernard Tapie. Editions Robert Laffont. 260 p., 79 F.

Haute tension dans les Pyrénées

L'Etat persiste dans son projet d'installer une ligne de 400 000 volts dans la haute vallée du Louron

par MICHEL GODET et JACQUES MISTRAL (*)

DEUXIÈME exportateur mondial de services grâce aux rentrées du tourisme étranger, la France vend son art de vivre, ses villages et ses paysages, mais pour combien de temps ? N'hypothèque-t-on pas l'héritage que nous devons à nos enfants ?

L'environnement n'est provisoirement plus un thème à la mode. Faut-il pour autant laisser massacrer, au nom de la rentabilité économique, le paysage de nos terroirs ? Les paysages – les visages de nos pays – ne sont pas un don de la nature, ils ont été modelés par la main de l'homme depuis des siècles. Il n'y a aucune raison de vouloir figer dans l'immobilisme. Mais de ce patrimoine nous sommes aujourd'hui dépositaires et comptables vis-à-vis des générations futures. Comme l'écrivait Lester Brown : « *La terre n'est pas un héritage de nos ancêtres mais un emprunt à nos descendants.* »

Naguère, le mitage de l'espace était circonscrit aux zones les plus urbanisées ou au littoral touristique, mais aujourd'hui la France profonde est touchée au cœur par les autoroutes, TGV et autres lignes à haute tension. Bien sûr, il n'y a pas de création sans destruction et il ne s'agit pas « d'arrêter le progrès » mais évitons de le faire passer n'importe où, n'importe comment, à n'importe quel prix !

Coûts prohibitifs

En attendant une politique de paysage, comme il y a en a une pour l'énergie ou la télématique, chacun se console en se disant que la France est grande, qu'il y a des parcs nationaux et des hautes montagnes presque intactes. Mais on les sait aussi menacées comme le montre ce qui risque de devenir la triste et lamentable histoire du Haut-Louron.

Les Pyrénées, joliment qualifiées de frontière sauvage, font partie de ces espaces préservés, de ces biens patrimoniaux en réserve. Hélas ! ces sites ne sont pas tous classés et protégés et nombre d'entre eux subissent des agressions qui altèrent leur identité de manière irréversible.

Aujourd'hui, c'est l'un des éléments de ce patrimoine situé au cœur des Pyrénées, la haute vallée du Louron, qui est menacé de sacrifice par une nouvelle ligne à haute tension de 400 000 volts (100 pylônes de 70 mètres de haut !) entre la France et l'Espagne.

Si l'on écoute les responsables d'EDF, les jeux sont faits. La décision a été prise en comité interministériel dès juillet 1984, l'enquête d'utilité publique (consultative) est terminée et la déclaration d'utilité publique ne saurait tarder. La pose des pylônes commencera dès la fin 1986 et tout sera opérationnel en 1988 : un dossier apparemment en béton ! Eh bien ! même pas : car ce projet, malgré les apparences, avait été classé en dernière position par les autorités françaises en fonction du coût prohibitif des travaux, de l'impact sur l'environnement et des incidences économiques désastreuses sur le tourisme... d'autant que les relations avec l'Espagne peuvent s'intensifier par un couloir voisin disposant déjà d'une ligne haute tension de 150 000 volts et plus facile à emprunter.

Par quel mystère le moins bon projet devient-il le meilleur choix ? La seule raison est-elle finalement que le Louron ait été la ligne de moindre résistance ?

Ce qui une nouvelle fois est en cause dans cette affaire, c'est en effet l'esquive d'un débat permettant une évaluation contradictoire des coûts et avantages des différentes hypothèses. Il faut être un lecteur assidu du journal *le Monde* pour savoir que ce média est le seul à avoir tiré la sonnette d'alarme et informé ses lecteurs en première page – hélas ! en plein milieu du mois d'août (*le Monde* du 20 août).

Rappelons ce qu'écrivait alors Marc Ambroise-Rendu : « *Pour EDF, encombrée de ses centrales atomiques, il s'agit de vendre le courant excédentaire... Les Espagnols ne tiennent pas à encombrer leur val d'Aran, pourtant déjà sillonné par une ligne à haute tension ; on prétend même que le roi Juan Carlos, qui fréquente parfois une station de ski de la région, en serait fâché... Or la ligne pouvait passer ailleurs, plus facilement, pour moins cher et dans des vallées déjà industrialisées, donc habituées aux marques du modernisme brutal... Hâtons-nous, de peur que le débat ne descende sur la place publique, murmure-t-on en haut lieu.* »

De fait, le dossier économique n'est pas sûr. Combien va coûter cette ligne haute tension ? Près de 230 millions de francs pour la France et au moins trois fois plus pour l'Espagne. Mais celle-ci compte bien se rembourser en achetant des KWh à des prix défiant toute concurrence. De plus, en installant une ligne qui pourra acheminer la production de deux centrales de 200 mégawatts, EDF reconnaît implicitement le suréquipement nucléaire de la France.

Faut-il alors payer deux fois les erreurs de prévision énergétique ? Pas nécessairement, il y a d'autres solutions qui consisteraient à valoriser en France les ressources énergétiques nationales. N'est-il pas paradoxal de voir Pechiney investir, pour rester compétitif dans la production d'aluminium, des milliards de francs à l'étranger car le coût du KWh consenti par EDF (aux environs de 17 centimes) est bien supérieur aux 10 centimes réclamés par Hydro-Québec ? A combien vend-on le KWh aux Espagnols ? Nous n'avons pas (encore) obtenu la réponse des responsables d'EDF. Faudra-t-il suggérer à Péchiney de fermer son usine de Lannemezan pour en ouvrir une à Saragosse ? Curieuse conception de l'intérêt national !

Eviter l'éparpillement

S'il fallait quand même exporter, alors posons la question de savoir où doit passer le progrès; rappelons que les responsables d'EDF sont les premiers à avoir, au nom de considérations environnementales, rejeté le tracé de la vallée du Rio Majou qui avait la préférence des Espagnols et soutenu celui du val d'Aran où passe déjà une ligne de 150000 volts. Le tracé du Louron est donc un choix de compromis ; c'est tout simplement là que se trouvait le maillon le plus faible de la résistance potentielle au massacre des paysages.

Certes, le 28 janvier 1985, le conseiller général et tous les maires de la vallée du Louron ont rappelé leur opposition au projet. Mais que pèse la mauvaise humeur de quelques élus locaux face aux craintes qu'inspire, par exemple, et pour des raisons qu'on imagine, l'hypothèse d'un tracé de la ligne en Pays basque ?

La gestion des nuisances industrielles n'est pas un problème simple, tout le monde en convient. En l'absence de solution miracle, un principe de base semble néanmoins pouvoir guider la rationalité des choix : éviter l'éparpillement qui détruit de manière irréversible le patrimoine naturel et les chances d'une diversification des activités régionales dans le domaine du tourisme. Le Louron est à cet égard sans doute l'exemple à ne pas suivre !

Tout laisse à penser que le combat du val Louron est maintenant perdu. Puisse cette triste histoire servir de leçon pour épargner les morceaux de paysage jusqu'ici préservés ! Et puis, consolons-nous ; dans le village de Mont, un site classé regroupé autour de son église du treizième siècle, le conservateur des Monuments historiques assure une veille rigoureuse : la largeur des fenêtres restera strictement réglementée à l'ombre des pylônes géants...

(*) Respectivement professeur associé au CNAM et professeur à l'Institut d'études politiques.

COURRIER DES LECTEURS

Amabilité

Le dimanche 20 juillet, ma femme et moi marchions, de Dieppe à Varangeville – par Pourville. De même que lors de précédentes visites en Normandie, nous avions l'intention de visiter à nouveau la vieille église avec son cimetière, où le grand peintre Georges Braque est enterré.

Nous marchions sur une petite route, aux environs de midi, quand nous nous sommes aperçus que nous nous étions égarés. A ce moment, deux voitures s'approchaient. J'arrêtais la deuxième pour demander au conducteur de bien vouloir nous indiquer la bonne route. Il nous aida, avec l'assistance de sa charmante compagne, assise à côté de lui.

La voiture disparaissait et nous continuions notre chemin. Mais très peu de temps après la même voiture s'arrêtait à nouveau à côté de nous. Cette fois, conduite par la dame, qui ouvrit la porte et nous informa qu'elle nous conduirait à notre destination. Nous étions tous les deux bouleversés par le charme et l'amabilité de cette dame.

YVAN JELINEK (*Londres*).

Pour une meilleure conduite

Un des premiers moyens de lutter contre les accidents de la route est le strict respect du code de la route et de la réglementation qui en découle. Etre titulaire d'un permis de conduire est en somme une autorisation officielle donnée par la société pour la vie.

Ce permis obtenu depuis dix, vingt, trente, quarante, cinquante ans et parfois plus, prouve-t-il que son détenteur connaisse toujours correctement le code de la route, avec tout ce que celui-ci comporte souvent d'adaptations et de règles nouvelles tant dans les domaines de la signalisation que de l'évolution des techniques des voies routières et des véhicules ? Pour parer à ces éventuelles carences, mauvaises habitudes de conduite et autres inconsciences et ignorances, ne serait-il pas judicieux de demander aux automobilistes (voire de rendre obligatoire) qu'ils se soumettent à des contrôles de révision du code de la route ?

Bien entendu cette révision ne pourrait entraîner une quelconque remise en cause du permis initial, et pour éviter que cette révision ne soit considérée comme une contrainte et l'occasion de frais les compagnies d'assurances pourraient accorder des avantages sur les primes aux détenteurs d'un avenant justifiant une révision de leurs connaissances du code de la route.

ANDRÉ CHATELAIN (*Neuves-Maisons*).

Forums

Nous voyons les princes qui nous gouvernent aller de forum en forum pour demander aux patrons de manifester leur reconnaissance et lancer une campagne pour dire aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans que la France s'engage. Pas un mot pour les chômeurs qui ont plus de quarante-cinq ans et qui n'ont plus pour vivre que l'allocation du Fonds de solidarité.

Pourquoi nos ministres, à commencer par le premier, n'organisent-ils pas des forums avec les chômeurs, avec les salariés de la sidérurgie et de la navale, avec les locataires, avec les retraités et les vieux dont ils ont gelé les maigres revenus ?

JACQUES REITZER (*Gruffy*).

● M. Pierre Rondot nous signale que dans la lettre publiée le 17 juillet 1986 sous le titre : « La Syrie a reconnu le Liban » il fallait lire à la ligne 30, « les relations directes (...) habituelles et fréquentes entre les dirigeants nationalistes syriens et libanais. »

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

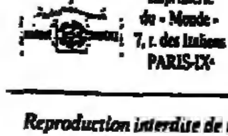
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 455 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Etranger

ESPAGNE : la lutte contre les séparatistes basques

Le gouvernement dément les rumeurs de négociation avec l'ETA

M. Felipe Gonzalez a vigoureusement démenti les rumeurs qui se multiplient sur une négociation avec les séparatistes basques.

MADRID
de notre correspondant

« Il n'y a aucune négociation en marche, il n'y en a pas eu et il n'y en aura pas. La négociation politique avec l'ETA est impossible. » Le président du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez, l'a répété, le mardi 12 août, avec une vigueur particulière. Les rumeurs se multiplient, en effet, à Madrid, et plus encore à Bilbao, sur une récente tentative de négociation avec Domingo Iturbe Abasolo, dit Txomin, le numéro un supposé de l'ETA, arrêté le 27 avril dernier par la police française et expulsé deux mois et demi plus tard vers le Gabon.

Si l'on en croit le quotidien espagnol *El Pais*, parallèlement à la démarche de « bons offices » effectuée en juillet par les nationalistes basques (*le Monde* du 8 août), une autre négociation aurait eu lieu, à partir du mois de mars entre Txomin, qui était encore en liberté, et le gouvernement de Madrid. Un ministre et le directeur général d'un ministère (dont les noms ne sont pas précisés) se seraient entretenus à plusieurs reprises avec un émissaire du dirigeant de l'ETA. Ces conversations exploratoires – dont, toujours selon le quotidien, les services d'information militaires avaient été informés – auraient pris fin peu avant l'expulsion de Domingo Iturbe.

S'agit-il là d'un simple « serpent de mer », comme l'affirment aujourd'hui les socialistes, après s'être refusés durant plusieurs jours à tout commentaire ? Ou faut-il croire que *« quelque chose »* s'est bien passé, comme on l'affirme dans les milieux proches du PNV (Parti nationaliste basque) et du gouvernement autonome basque de Vitoria ? La polémique a en tout cas remis le thème de la négociation avec les indépendantistes au centre du débat politique.

Dialogue de sourds

« Que les partisans de la négociation précisent une fois pour toutes ce qu'ils sont disposés à céder sous le chantage de la terreur », demandait, il y a quelques jours, M. Gonzalez. A quoi le gouvernement basque répondait dans un communiqué officiel : *« Le gouvernement central pense-t-il que les méthodes policières suffiront à venir à bout de l'ETA et, dans l'affirmative, quel délai se fixe-t-il pour juger du succès de cette voie, et quel coût est-il disposé à assumer en ce sens ? »* Des interrogations qui résument le dialogue de sourds entre Madrid et Vitoria.

Le thème de la négociation avec l'ETA est constant au Pays basque. Depuis la mort de Franco, plusieurs tentatives discrètes ont eu lieu, toujours *niées publiquement* par les gouvernements de Madrid. En 1978, déjà, le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Rodolfo Martin Villa, s'était entretenu à Genève avec des dirigeants de l'ETA. En exigeant que la rencontre soit rendue publique, ces derniers firent échouer l'opération. Depuis, d'autres tentatives ont tourné court, les indépendantistes s'entendant généralement, par de nouvelles exigences, à hausser la mise de manière à rendre impossibles les conversations. En outre, le préalable d'une trêve dans les attentats, régulièrement exigé par les négociateurs du gouvernement, a toujours été rejeté par l'ETA.

Aujourd'hui, dans un camp comme dans l'autre, on n'hésite pas à jouer sur les mots pour justifier tous les revirements. En mars 1983, après l'assassinat du chef de la police autonome, le général Diaz Arkotxa, le PNV avait approuvé une résolution présentée au Parlement basque et rejetant la négociation politique avec l'ETA. Aujourd'hui, les dirigeants du parti n'en affirment pas moins qu'il ne faut pas exclure le dialogue et la négociation... *« non politiques »* avec l'ETA ! Du côté des socialistes non plus on n'évite pas les contradictions : en août 1984, le ministre de l'intérieur, M. Barrionuevo, s'était publiquement montré disposé à négocier avec Txomin les conditions de la « remise des armes ». Il avait été contraint de préciser le lendemain qu'il s'agissait là d'une *« négociation ponctuelle »* et non *« politique »*, sans éclairer le sens d'une telle distinction.

Initiatives et déclarations de principe

Les socialistes sont-ils cette fois résolus lorsqu'ils rejettent *« définitivement »* l'idée de négociation ? Le bras politique de l'ETA, la coalition Herri Batasuna, qui obtient régulièrement aux alentours de 15 % des voix aux élections, n'est pas habilitée, selon eux, à négocier au nom de l'ensemble de la population basque. L'usge de la violence ne suffit pas, disent-ils, à transformer en majorité une minorité électorale. Enfin, le gouvernement de Madrid fait valoir que la population basque a approuvé par référendum le statut d'autonomie actuel et que sa révision ne saurait être imposée par les armes.

Mais ces arguments officiels auraient sans doute plus de force si les socialistes n'avaient pas eux aussi tenté à plusieurs reprises, dès leur victoire électorale de 1982, de négocier avec l'ETA. C'est que la complexité de la situation basque oblige parfois à prendre des initiatives qui contredisent les grandes déclarations de principe. Le Pays basque a été la seule région d'Espagne où le « oui » ne l'a pas emporté lors du référendum sur la Constitution de 1978. Comment oublier par ailleurs que les deux tiers des sièges au Parlement de Vitoria sont occupés par des représentants de formations nationalistes ? Et que bien souvent, dans le débat politique, la ligne de démarcation principale sépare davantage les nationalistes des « espagnolistes », plutôt que les partisans de la lutte armée de ceux qui la rejettent ?

Les dirigeants du PNV estiment que le problème de fond n'est pas de savoir si la négociation est éthiquement acceptable, mais si elle est politiquement évitable, ce que le gouvernement de Madrid semble croire en espérant que la police française donnera le coup de grâce à l'organisation indépendantiste. A Bilbao, en revanche, on est persuadé du contraire, et l'on affirme que le temps donnera raison aux sceptiques.

Certes, à l'exception de Herri Batasuna, personne ne défend plus au Pays basque l'idée d'une négociation publique, *« de puissance à puissance »*, entre l'ETA et les Forces armées espagnoles, à laquelle rêvent depuis dix ans les indépendantistes, et qui porterait sur l'*« alternative KAS »*, le programme minimum de l'ETA. Ce programme inclut notamment la reconnaissance du droit à l'autodétermination, le rattachement de la Navarre à la Communauté autonome basque, l'amnistie totale et le départ des forces de l'ordre espagnoles, qui seraient remplacées par la police autonome basque.

Selon les nationalistes modérés, un tel scénario est aujourd'hui inconcevable, et les dirigeants les moins « déraisonnables » de l'ETA en auraient désormais conscience. Ils ne songeraient plus, affirme-t-on à Bilbao, qu'à trouver une solution honorable leur permettant, moyennant quelques concessions du gouvernement, de sauver la face et de rentrer chez eux en affirmant que *« la lutte n'a pas été inutile »*. Après les quatre cent cinquante assassinats commis par l'ETA depuis l'amnistie générale de 1977, une telle solution est difficilement acceptable par Madrid.

THIERRY MALINIAK.

La commémoration du 13 août 1961 à Berlin

Des deux côtés du mur...

BERLIN-OUEST
de notre envoyé spécial

Le vingt-cinquième anniversaire de la construction du mur de Berlin, le 13 août 1961, a été célébré mercredi dans les deux parties de l'ancienne capitale du Reich.

Recueillement à l'Ouest, où une cérémonie commémorative s'est déroulée au Reichstag, en présence du chancelier Helmut Kohl, qui avait interrompu pour l'occasion ses vacances, de M. Willy Brandt, ancien maire de la ville et président du SPD, ainsi que des représentants des trois puissances occidentales garantes du statut de la ville. Soixante-quinze croix avaient été disposées devant l'ancien Parlement, qui jouxte aujourd'hui la ligne de démarcation, pour rappeler les victimes tombées en tentant de fuir vers l'Ouest.

A l'Est, le chef du Parti communiste, M. Erich Honecker, devait, pour sa part, présider dans l'après-midi, comme il y a cinq ans, une parade des milices populaires. Vingt-cinq ans après la construction de ce fameux mur, les dirigeants communistes peuvent bien mobiliser les ouvriers pour rappeler que, si mur il y a, c'est parce qu'existe toujours la « menace » de l'Ouest, le mur n'en restant pas moins un symbole de leur échec. Tous leurs efforts pour détourner les regards et redonner un nouvel éclat à la partie orientale de la ville n'y ont rien changé : ni la réinstallation sur leur piédestal des héros passés de la Prusse ni l'immense effort de restauration consenti ces dernières années dans la perspective du sept-cent-cinquantième anniversaire de la fondation de Berlin en 1987. *« Le mur, on n'en parle pas, mais on en rêve »*, entend-on souvent dire à Berlin-Est.

Poignée de privilégiés

L'autre Berlin continue à exercer sa fascination. Il n'y a qu'à se rappeler le succès qu'avait rencontré à l'Est il y a deux étés le grandiose feu d'artifice organisé par la municipalité occidentale, ou bien simplement qu'à croiser, dans les terrasses à la mode de Berlin-Ouest, les personnalités littéraires ou artistiques de l'Est autorisées à passer d'un côté à l'autre pour aller se frotter à leurs confrères occidentaux. Poignée de privilégiés dont la bonne fortune ne peut faire oublier le sort du commun.

Dans une lettre ouverte adressée dimanche aux dirigeants du Parti communiste, à l'occasion du 13 août, le pasteur est-allemand Rainer Eppelmann et trois autres représentants du mouvement pacifiste de RDA ont estimé que, en attendant des conditions propices pour le démantèlement du mur, le gouvernement pourrait au moins faire un geste de bonne volonté en se montrant plus ouvert sur les possibilités de voyage à l'Ouest.

Heureux Berlinois de l'Ouest qui, eux, au moins, ont toutes les facilités nécessaires pour se rendre en RFA par route ou par air, mais aussi des possibilités relativement larges d'aller rendre visite à leurs familles ou à leurs amis à l'Est !

Le choc qu'ont constitué il y a vingt-cinq ans la construction du mur, les premiers récits d'évasions spectaculaires et les premières victimes s'est peu à peu émoussé. Butoir de l'Occident, le mur est devenu, avec ses kilomètres de graffitis, de peintures murales, une sorte de happening permanent pour touristes. A intervalles réguliers, le long du dispositif frontalier côté Ouest, des plates-formes permettent au visiteur de distinguer par-dessus les barbelés les tours de guet des forces de sécurité est-allemandes. Mais le mur est aussi un dédale dans lequel viennent s'encastrer des immeubles d'habitation, des entrepôts, des centaines de petits jardinets et des espaces verts. La tour du groupe de presse Springer côtoie les immeubles un peu décatis de l'ancien hôpital de la Marienenplatz, aujourd'hui occupé par des artistes, au bout du quartier de Kreuzberg. Contrastes, édifices témoins de l'histoire passée et présente qui ne sont pas étrangers à l'attrait que ce reste de capitale continue d'exercer sur la République fédérale, et au-delà.

La nécessaire coopération

Vitrine de la richesse « capitaliste » et centre important de la contestation, Berlin-Ouest offre un curieux mélange de confort bourgeois et de bohème. Le mur ? Avec les années, avec aussi les accords passés des deux côtés pour rendre la séparation un peu moins rigide, on a appris à faire avec, et même à en rire. La reprise du film comique de Billy Wilder *Eins, zwei, drei*, qui avait considérablement choqué les sensibilités à sa sortie il y a vingt ans, a rencontré l'année dernière un immense succès auprès du public berlinois. D'autres sont sortis depuis, ou sont annoncés.

Le Berlinois insouciant ou contestataire des années 80 n'est pas sans poser de problèmes aux dirigeants ouest-allemands. La présence des alliés occidentaux, garants, avec l'Union soviétique, du statut de Berlin, a été remise en cause, dans la foulée du mouvement pacifiste, par une fraction minoritaire mais non négligeable de la population. Les nuisances apportées par le cantonnement des troupes, notamment sur l'environnement, font l'objet de critiques parfois extrêmement vives, comme lors de l'installation d'un nouveau champ de tir à Getow par les Britanniques.

Le problème de Berlin a aussi tendance à se fondre, pour les habitants du secteur occidental eux-mêmes, dans la trame compliquée des relations entre l'Est et l'Ouest. Malgré les incidents isolés qui se sont produits le week-end dernier le long du mur, les divers appels à venir manifester en masse pour commémorer le 13 août 1961 n'ont rencontré que peu d'écho dans la population.

Les dirigeants ouest-allemands ont d'ailleurs célébré cet anniversaire avec une ostensible prudence de ton. Tout en rappelant que le mur restait un symbole de la liberté et de la non-résolution de la question allemande, le chancelier Kohl, dans son allocution de mercredi au Reichstag, s'est félicité de l'accroissement du nombre de visites de ressortissants de l'Est à l'Ouest au cours des premiers mois de l'année. Et il rappelé le souhait de son gouvernement de continuer à intensifier la coopération dans tous les domaines avec Berlin-Est.

HENRI DE BRESSON.

Diplomatie

Après les conversations de Moscou sur les armements stratégiques

Les consultations se multiplient entre Soviétiques et Américains

Les experts américains et soviétiques sont restés remarquablement discrets sur les conversations qu'ils viennent d'avoir à Moscou sur le contrôle des armements stratégiques. De nouvelles consultations sont néanmoins prévues entre les deux pays. Une rencontre sur les problèmes bilatéraux devait ainsi débuter ce mercredi 13 août à Washington.

A Chicago, le président Reagan s'est déclaré « optimiste » sur les perspectives d'une nouvelle rencontre entre lui-même et M. Gorbatchev. *Il en attend, a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse, « plus de progrès qu'il n'en a été faits depuis plusieurs années, à cause de certains problèmes qui préoccupent en ce moment le secrétaire général »* du PC soviétique.

MOSCOU
de notre correspondant

Les experts américains du contrôle des armements venus déblayer le terrain pour une rencontre aux Etats-Unis avant la fin de l'année entre M. Gorbatchev et M. Reagan, ont quitté Moscou mardi 12 août sans rien révéler des résultats éventuels qu'ils auraient obtenus. *« Les conversations ont été sérieuses »*, a seulement déclaré le chef de la délégation, un vétéran de ce type de réunions, M. Paul Nitze. Les entretiens ont duré deux jours.

Les Soviétiques ont insisté, de leur côté et sur tous les tons, sur la nécessité de respecter la « confidentialité » des propos échangés (pendant pas moins de huit heures lundi). Le nouveau porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Guerassimov, n'a même pas voulu décrire l'atmosphère des consultations, mais a vivement critiqué l'un des conseillers de la Maison Blanche, M. Buchanan. Ce dernier avait déclaré à la chaîne de télévision NBC que la délégation américaine n'était pas venue à Moscou pour déposer sur la table des négociations l'Initiative de défense stratégique (la « guerre des étoiles ») du président Reagan. *« Cela n'est pas conforme au principe de la confidentialité*, a dit M. Guerassimov. *Ce principe n'est pas un problème pour nous, c'en est un apparemment pour les Américains. »*

Le porte-parole soviétique a révélé que les consultations avaient eu lieu à Mechtcherino, un village du sud de Moscou, dans une datcha du ministère des affaires étrangères. Elles sont *« appelées à donner une impulsion supplémentaire à la discussion des problèmes examinés au cours de la rencontre de Genève »* entre M. Gorbatchev et M. Reagan en novembre dernier, a-t-il ajouté. *« Mon collègue Speakes* (le porte-parole de la Maison Blanche) *affirme qu'elles préparent le prochain sommet soviéto-américain. Je dirai plutôt qu'elles préparent la prochaine rencontre entre le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, et le secrétaire d'Etat américain, George Schultz »*, les 19 et 20 septembre, à Washington, a-t-il encore indiqué.

« Optimisme bureaucratique »

Américains et Soviétiques, en tout cas, ne cessent de se parler. M. Guerassimov a ainsi prononcé que d'autres rencontres entre experts étaient prévues, l'une portera sur les problèmes régionaux (Amérique centrale et Asie du Sud-Est notamment), une autre sur les relations bilatérales. La délégation soviétique participant à cette dernière est partie mardi pour Washington. D'autres diplomates soviétiques se trouvaient il y a quelques jours encore dans la capitale américaine pour discuter des modalités de la reprise des contacts culturels entre les deux pays.

La mauvaise humeur des Soviétiques devant ce qui est présenté ici comme un optimisme américain de façade paraît donc largement feinte. C'est pourtant le thème dominant des médias. Tass estime ainsi que *« Washington cherche à imposer l'optimisme »*, et que la lettre du 25 juillet de M. Reagan n'est qu'un *« camouflage de propagande »* destiné à gagner du temps pendant que se poursuivent les recherches sur la « guerre des étoiles ».

Le délai – cinq à sept ans – pendant lequel M. Reagan proposerait dans sa lettre de s'abstenir de tout déploiement d'armes dans l'espace est, selon Tass, uniquement dû à l'impossibilité matérielle pour les Etats-Unis de procéder auparavant à un tel déploiement.

La *Pravda* enfonce encore le clou ce mercredi 13 août en invoquant le « torrent de fuites » qui continue, selon elle, de venir de Washington à propos de la lettre de M. Reagan. *« Comment qualifier les actions des politiciens qui, malgré les informations négatives dont ils disposent, affichent devant l'opinion publique un optimisme bureaucratique ? »*, écrit la *Pravda*. Il reste à expliquer pourquoi, si la situation est tellement bloquée, les consultations se multiplient dans tous les domaines entre Soviétiques et Américains.

DOMINIQUE DHOMBRES.

La tension entre les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande

Wellington et Washington assurent que l'ANZUS continue d'exister

Le premier ministre néo-zélandais, M. David Lange, a déclaré mardi 12 août à Wellington, que l'ANZUS, pacte de défense liant l'Australie, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande, existait toujours, même si les relations de défense entre Wellington et Washington ont changé (*le Monde* du 13 août).

M. Lange réagissait à l'annonce, faite à San-Francisco par des officiels américains, que la participation de la Nouvelle-Zélande à l'ANZUS était suspendue en raison de sa politique interdisant l'accès des ports néo-zélandais aux navires à propulsion ou à armement nucléaire. Il a déclaré : *« Comme je l'avais prédit, l'ANZUS reste en place. Il y aura une entente entre les Etats-Unis et l'Australie, comme c'est le cas depuis des années, et il y aura toujours aussi l'ANZAC. »* Créé au cours de la première guerre mondiale, l'ANZAC symbolise l'alliance militaire traditionnelle entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

« La seule différence aujourd'hui, a poursuivi M. Lange, *est que les Etats-Unis disent qu'ils ne sont plus disposés à garantir la sécurité de la Nouvelle-Zélande. »* Pour lui, *« rien n'a changé dans les faits »*. Il a réaffirmé que le projet de loi visant à interdire le droit d'escale aux navires à propulsion nucléaire ou équipés d'armes nucléaires, source du conflit, serait soumis au vote du Parlement avant la fin de l'année, comme prévu.

Pour sa part, le gouvernement américain a précisé également mardi que l'ANZUS *« continuait d'exister »* malgré la décision de Washington de *« suspendre ses obligations de sécurité »* envers Wellington.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, a expliqué que la décision américaine était due au fait que la Nouvelle-Zélande n'avait pas rétabli le droit d'accès des bâtiments américains à ses ports. Il a précisé que la suspension des obligations américaines envers la Nouvelle-Zélande serait maintenue *« dans l'attente de mesures adéquates »* de la part du gouvernement de Wellington.

M. Charles Redman a ajouté que les gouvernements australien et américain avaient procédé à des échanges de lettres *« réaffirmant la poursuite de leurs obligations et de leur coopération mutuelle aux termes du traité de l'ANZUS »*. Les deux pays *« prennent des mesures pour renforcer leur coopération bilatérale (...) leur alliance »*.

Enfin, l'Australie, qui s'est jointe aux Etats-Unis pour condamner la politique antinucléaire de la Nouvelle-Zélande, a cependant réaffirmé dans un communiqué qu'elle maintiendrait ses relations militaires avec Wellington, ce dont M. Lange s'est félicité. – *(AFP, Reuter)*.

Correspondance

Pour la réunion des familles bulgares d'origine turque

L'ambassade de Turquie à Paris nous adresse une lettre concernant le cas de Aysel Salihova (quinze ans), une jeune fille d'origne turque retenue en Bulgarie depuis 1983, date à laquelle ses parents se sont réfugiés en Turquie.

Selon les informations parvenues à la famille de la jeune fille, les autorités bulgares, dans le cadre de la campagne d'assimilation forcée qu'elles mènent depuis plus d'un an et demi, ont attribué à Aysel Salihova le nom d'Asya Stoyanova et à sa grand-mère, chez qui elle réside, celui de Hristina Mihaylova (...). Le cas de la jeune fille ainsi que ceux des autres Bulgares d'origine turque, y compris enfants et bébés retenus en otages, ont fait l'objet de plusieurs démarches de l'ambassade de Turquie à Sofia auprès du ministère bulgare des affaires étrangères pour qu'il leur soit permis de se rendre en Turquie. Lors des dernières négociations consulaires qui ont eu lieu en 1984 entre la Turquie et la Bulgarie, la partie turque a présenté aux autorités bulgares une liste des enfants retenus en Bulgarie et dont les parents sont en Turquie.

En l'absence de toute réponse des autorités bulgares, les parents de Aysel ont fait une grève de la faim devant le consulat de Bulgarie à Istanbul. Ils ont été hospitalisés au huitième jour.

Afrique

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : le congrès du Parti national

Le président Botha évoque la possibilité d'une prochaine consultation électorale

Le congrès du Parti national, au pouvoir, s'achève en principe ce mercredi 13 août. Mardi, alors que le président Botha réaffirmait sa volonté de poursuivre la politique des bantoustans – ou homelands, – l'Assemblée législative du Kwandebele a rejeté le projet du gouvernement de Pretoria qui devait faire de lui le cinquième homeland *« indépendant »* (*le Monde* du 12 août). Les autorités sud-africaines n'ont pas réagi mais, de source gouvernementale, on exclut que l'indépendance soit imposée au Kwandebele.

DURBAN
de notre envoyé spécial

Les électeurs pourraient être appelés aux urnes *« beaucoup plus tôt qu'on ne le pense »*, a annoncé mardi 12 août, à Durban, le président de la République, M. Pieter Botha, lors de son discours d'ouverture du congrès fédéral du Parti national (*le Monde* du 13 août). Elections générales ou référendum constitutionnel résultant d'un processus de négociations ? Le chef de l'Etat n'en a pas dit plus. Cependant, la décision ne sera pas prise lors du congrès, l'idée sera soumise aux instances provinciales avant d'être adoptée ou rejetée.

La prochaine échéance n'est prévue qu'en 1989. D'ici là, il est à craindre pour le Parti national une progression de la droite et une détérioration de la situation politique et économique qui pourrait coûter cher à la formation au pouvoir. L'avantage d'une consultation anticipée permettrait aux dirigeants du pays de mobiliser l'opinion publique, de ressouder le parti et de rassembler la communauté blanche. Mais le pari n'est pas sans risques non plus en cette période troublée.

Des déclarations d'intention

Avec les députés blancs, les parlementaires métis et indiens devraient également retourner devant les électeurs. Leur élection, en août 1984, avait été l'amorce des violences qui minent le pays. Ce qui avait été présenté comme une réforme majeure risquerait de se heurter à une plus grande hostilité de ces deux communautés et de ridiculiser ce processus évolutif de partage du pouvoir auquel le chef de l'Etat ne cesse de rappeler son attachement.

A ce propos M. Botha n'a fait aucune nouvelle proposition. Il a à peine évoqué la création prochaine du Conseil national, organisme qui serait chargé de mettre au point une formule d'association des Noirs à l'exercice des responsabilités politiques. Il a réaffirmé son intention de poursuivre les réformes, mais n'a fourni aucune précision sur la teneur de celles qui sont envisagées : il s'est contenté de principes généraux et de déclarations d'intentions, rejetant le dialogue avec *« les soi-disant prisonniers politiques »* et *« les soi-disant authentiques leaders »*. *« Avant d'entamer des négociations avec quelque partie que ce soit, nous devons d'abord déterminer si elles désirent le règlement des problèmes ou si elles veulent simplement nous extorquer des concessions en un laps de temps irréaliste. »*

M. Botha estime *« ridicule »* que les homelands indépendants ne soient pas reconnus par la communauté internationale ; il pense étendre ce qu'il appelle la *« dévolution du pouvoir »*, caractérisée d'après lui par la création de ces homelands, indépendants ou autonomes, aux townships noirs proches des agglomérations blanches. *« Si un Etat comme le Luxembourg peut être indépendant*, se demande-t-il, *pourquoi les communautés noires proches des villes ne pourraient-elles devenir entièrement autonomes en tant qu'Etat urbain ? »*

Préserver les identités culturelles

« La fragmentation de ce pays suivant les principes de l'apartheid n'est en fait qu'une expression de la vraie démocratie. » M. Botha en veut pour preuve les Etats-Unis qui comptent presque huit mille sénateurs et membres d'assemblées législatives, si l'on additionne ceux de tous les Etats fédéraux. Les motifs invoqués par le président de la République sont intangibles : préserver les identités culturelles, assurer la protection des différents groupes, car *« la lutte n'est pas entre Noirs et Blancs en Afrique du Sud, elle est idéologique entre les partisans de la liberté et de la stabilité, et ceux qui veulent établir une dictature socialiste d'une petite clique »*.

Liberté et stabilité, tel est le thème de ce congrès fédéral qui a réuni mille six cents délégués. Le chef de l'Etat a rassuré la tendance conservatrice, indiquant que *« la négociation ne signifiait pas l'abdication des droits des Blancs à leur patrie »*. Il a appelé les congressistes à *« rejeter le défaitisme et le doute concernant le futur du pays »*.

Estimant que les Sud-Africains ne sont *« ni pires ni meilleurs que le reste du monde »*, il a critiqué les *« vitupérations internationales »* et rejeté l'*« intolérance injuste »* de l'Occident. Pour lui, l'explication est simple : *« D'un côté vous avez la haine historique des peuples non blancs du monde contre les Blancs d'Europe, de Grande-Bretagne et d'Amérique du Nord, fruit de siècles d'injustice. De l'autre vous avez le sentiment de culpabilité de certains pays occidentaux blancs à l'égard de ces peuples à cause de ce qui s'est passé au cours des siècles. L'Afrique du Sud est en général considérée comme le microcosme du monde. C'est là que le monde industrialisé et le tiers-monde se rencontrent. C'est le pays où la haine historique du tiers-monde et le complexe historique de culpabilité du monde industrialisé s'affrontent dans la vendetta contre l'Afrique du Sud. (...) Le sang de l'agneau du sacrifice est recherché comme la pénitence de siècles d'injustice. Cet agneau du sacrifice, c'est l'Afrique du Sud, et plus simplement le Blanc sud-africain. »*

L'Afrique du Sud doit donc expier pour tous les péchés du monde d'après le président de la République, qui parle de *« fraude politique du vingtième siècle »* et de recherche de bouc émissaire dissimulant de véritables enjeux internationaux. Qu'à cela ne tienne, *« si nous devons souffrir des sanctions pour préserver la liberté, la justice et l'ordre, non seulement nous survivrons, mais nous en sortirons plus forts »*.

MICHEL BOLE-RICHARD.

TUNISIE

L'université d'été euro-arabe a tenu avec succès sa première session

HAMMAMET
correspondance

L'université d'été euro-arabe, qui a tenu sa première session du 7 juillet au 9 août au Centre culturel international (*le Monde* daté 20-21 juillet), a apporté la preuve que la formule d'une coopérative d'université, des deux rives de la Méditerranée, grâce à laquelle elle a fonctionné, est bien une formule d'avenir, à la fois économique et performante.

Au cours de la séance de clôture, le président de l'université, M. Mohamed Aziza, a établi un bilan chiffré : 432 auditeurs inscrits, dont 250 Tunisiens et 182 étrangers de 22 nationalités différentes, ont participé, cinq semaines durant, aux cours des 43 conférenciers, écrivains et universitaires qui ont effectué des lectures croisées de sujets intéressant l'Europe et le monde arabe. Grâce à la participation d'une vingtaine d'universités qui ont envoyé des conférenciers à Hammamet, l'opération sera revenue au moindre coût : environ 500 000 francs là où il aurait fallu, avec des moyens classiques, une somme trois à quatre fois supérieure.

Au nord et au sud de la Méditerranée

La réalisation de a largement retenu l'attention au-delà des frontières de la Tunisie. Plusieurs autres universités, dont celles de Bari, Bahrein, Genève, Philadelphie, ont fait part de leur intérêt. Quatre pays européens, dont la France, ont suggéré que l'université d'été se tienne alternativement au nord et au sud de la Méditerranée et proposé de l'accueillir en 1987.

Pour ce qui est du projet de l'université euro-arabe permanente qui devrait voir le jour en Andalousie, conformément à la résolution du Parlement européen de mars 1984, il devrait entrer dans une phase active en octobre prochain. Une commission d'experts composée de six membres (deux Européens, deux Arabes, deux Espagnols) sera alors constituée pour élaborer les grandes lignes du projet, comme l'ont annoncé MM. Juan Lojo, secrétaire d'Etat espagnol aux universités, et Bader Omar al Dafa, ambassadeur du Qatar à Madrid, qui suit cette affaire au nom de la Ligue arabe.

Comme l'a constaté M. Amor Chadli, ministre tunisien de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui présidait la séance de clôture, cette première session de l'université d'été a été une contribution pour faire sortir de l'ornière le dialogue euro-arabe. Le fait est que, après les apports purement culturels du premier mois, la cinquième semaine a pris une dimension politique avec la participation de représentants de la CEE, de la Ligue arabe, du Conseil de l'Europe et de l'Institut européen des hautes études internationales.

PAUL BALTA.

Asie

INDE : la politique régionale de Rajiv Gandhi

Le Mizoram est devenu le 23e Etat de l'Union

Le Parlement indien vient d'approuver le projet de loi visant à faire du Mizoram le 23e Etat de l'Union indienne. La Chambre basse avait approuvé le même texte par 308 voix contre 2. Le Mizoram est peuplé de 500 000 habitants.

NEW-DELHI
de notre correspondant

En Inde, la différence entre un Etat et un territoire n'est pas minime, et il a fallu modifier la Constitution pour que le Mizoram passe de la tutelle administrative du gouvernement central à une assemblée locale élue au suffrage universel dont est issu un gouvernement disposant de pouvoirs étendus. Un deuxième amendement reconnaît la spécificité religieuse et sociale du Mizoram.

Les traits du semi-fédéralisme indien ne devraient pas être bouleversés par des mesures qui concernent environ 0,5 % de la population de l'Inde et qui s'appliquent à un territoire de l'extrême Nord-Est engoncé entre les forêts birmanes et la jungle des monts du Chittatong, au Bangladesh. Pourtant tout confère à ce changement constitutionnel une portée historique.

Mise au pas des extrémistes

Le Mizoram, longtemps simple district de l'Assam, était resté depuis l'indépendance à l'écart du développement. La grande famine de 1959 révéla les passions des ethnies d'origine mongoloïde, en majorité de confession chrétienne. Le Front national Mizo créé alors prit le maquis en 1966, pour vingt ans de guerre civile larvée, ponctuée de tentatives de négociations. Mais, à chaque fois, celles-ci achopperont sur la question du respect de la Constitution indienne qui ne reconnaît pas le peuple Mizo.

L'arrivée au pouvoir de M. Rajiv Gandhi, en décembre 1984, change bien des choses. Signé le 30 juin, l'accord sur le Mizoram est d'ailleurs le troisième du genre, après celui du Pendjab passé avec les leaders sikhs, et celui de l'Assam mettant fin à l'agitation de l'AGP (Conférence du peuple assamais) aujourd'hui au pouvoir. A chaque fois, le processus est identique et comporte deux volets : d'une part, New-Delhi concède des droits à la communauté dominante d'un Etat en échange de la réaffirmation de l'intégrité de l'Union et d'une mise au pas des extrémistes. D'autre part, le Parti du Congrès « I », au pouvoir, accepte de s'effacer derrière le Parti régional. *« Face aux crises régionales, Rajiv Gandhi (...) par touches successives accentue le fédéralisme et atténue la force du Parti du Congrès placé au cœur de l'équilibre politique indien depuis quatre décennies »*, remarque un professeur de sciences politiques.

Avec le Mizoram, la portée de l'accord est amplifiée par la géopolitique. Il y a un an encore, les « sept Cœurs du Nord-Est » ressemblaient à un appendice gangrené dont on se demandait bien s'il appartenait vraiment à l'Union indienne (1). Les accords du Mizoram et de l'Assam pourraient renverser la situation. Les insurgés du Tripura devraient être l'objet, avec le Nagaland et le Manipur, d'une nouvelle offensive politique de New-Delhi.

Ces règlements internes sont d'autant plus urgents qu'ils conditionnent la diplomatie indienne dans cette région. L'amélioration des relations avec le Bangladesh et avec la Chine dépend pour beaucoup d'un contrôle des frontières communes à ces pays, véritable passoire à double sens pour les rebelles et les brigands. Cela étant, la situation dans la région n'est pas exempte de grincements. Ils coïncident même avec la révolte des Gourkhas de Darjeeling (13 morts, le 31 juillet) dont le leader, Subhash Ghising, vient de prendre le maquis au nom de l'indépendance du Gourkhaland. Enfin, les Bengalis de l'Assam confinés dans le Cachar, district frontalier du Mizoram, vivent sous le couvre-feu depuis des affrontements survenus également à la fin du mois de juillet.

(Intérim.)

(1) On appelle ainsi les sept Etats du Nord-Est qui regroupent l'Assam, l'Arunachal Pradesh, le Meghalaya, le Tripura, le Mizoram, le Manipur et le Nagaland.

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

Les autorités démentent vouloir fabriquer une bombe atomique

Rio-de-Janeiro. – Le Brésil ne possède pas la technologie nécessaire pour la réalisation d'essais visant à la fabrication d'une bombe atomique, a affirmé, mardi 12 août à Rio, le président de la Commission nationale de l'énergie nucléaire, M. Nazare. Il a également réitéré les démentis officiels apportés ces derniers jours par les autorités aux affirmations d'un quotidien, *la Folha de Sao-Paulo*, selon lesquelles une base militaire secrète située en pleine forêt amazonienne pourrait servir de centre d'essais nucléaires. Deux journalistes du quotidien ont été interpellés dimanche à proximité de cette base (*le Monde* du 13 août).

Le Brésil ne réalise aucun programme nucléaire à des fins militaires, a affirmé M. Nazaré. L'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), dont le siège se trouve à Vienne, *« sait que le Brésil ne possède pas d'usine d'enrichissement de l'uranium et de plus, possédant un inventaire de tous les matériaux nucléaires que nous importons, elle aurait déjà détecté l'existence d'une quelconque activité anormale »*, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

Irlande du Nord

La police aux prises avec les deux communautés à Londonderry

Londonderry. – Vingt-cinq personnes, dont vingt policiers, ont été blessés, mardi 12 août, lors d'incidents à Londonderry, au nord de l'Ulster. Les forces de l'ordre ont été prises à parti, lors d'affrontements séparés, par des manifestants protestants et des catholiques.

Environ un millier de policiers et d'agents de la RUC (Royal Ulster Constabulary) encadraient quinze mille protestants qui défilaient pour célébrer le deux cent quatre-vingt-dix-septième anniversaire du siège de Londonderry par l'armée catholique du roi Jacques II. Tandis que le cortège traversait un quartier à majorité catholique, soldats et policiers ont riposté avec des balles en plastique à une vingtaine de coups de feu tirés par au moins deux hommes embusqués. Les forces de l'ordre étaient la cible des pierres et des cocktails Molotov que leur jetaient les manifestants des deux communautés. Six personnes ont été appréhendées.

Cette marche annuelle avait été précédée par une nuit de violences dans la province, au cours de laquelle deux commissariats avaient été attaqués par des commandos de l'IRA. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

Pakistan

Plusieurs centaines d'opposants arrêtés

Karachi *(AFP, Reuter)*. – Plusieurs centaines d'opposants ont été arrêtés, ce mercredi 13 août, au Pakistan et le leader de l'opposition, Mme Benazir Bhutto, a été empêchée de quitter Karachi pour participer à une manifestation dans le Pendjab (est du pays), a-t-on appris de sources proches de l'opposition.

Il s'agit des premières mesures sévères prises contre l'opposition depuis la levée de la loi martiale le 30 décembre 1985.

La police a empêché Mme Bhutto, fille de l'ancien premier ministre Ali Bhutto, de s'envoler pour Faisalabad (est du pays), d'où, après une marche de 120 kilomètres, elle devait rejoindre Lahore où les dix partis composant le Mouvement pour la restauration de la démocratie (MRD) avaient organisé un rassemblement à l'occasion de la fête nationale de l'indépendance jeudi. Toujours selon l'opposition, la police a ordonné à Mme Bhutto de ne pas quitter Karachi pendant cinq jours et plusieurs responsables du MRD ont été emprisonnés ou placés en résidence surveillée. Les autorités avaient interdit toute manifestation à l'occasion de la fête nationale.

Soudan

Echec des pourparlers d'Addis-Abeba

Addis-Abeba. – Les pourparlers qui se déroulaient depuis huit jours entre représentants du gouvernement de Khartoum et rebelles du sud du Soudan se sont achevés mardi 12 août sans aucun accord en vue. Le point sur lequel ces dernières conversations ont achoppé porte sur la Constitution qui devrait être en vigueur dans l'attente d'un règlement définitif de la rébellion. Le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) réclame le retour à la Constitution de l'indépendance de 1956, amendée en 1964. Mais les membres de l'Alliance nationale, une coalition de partis ayant participé à la lutte contre le régime du président Nemeiry, entend maintenir en vigueur la Constitution provisoire de 1985 jusqu'à ce que le conflit du Sud soit réglé.

Dans un communiqué, le MPLS réclame de nouveau l'abolition de la charia (loi islamique). Le premier ministre Sadek Al Mahdi, sans approuver la charia, est seulement prêt à l'édulcorer pour ne pas mécontenter certains musulmans du Nord. Le MPLS ajoute qu'il ne consentira à un cessez-le-feu que si Khartoum respecte les clauses de l'accord de Koka-Dam, signé par les deux parties en mars, et qui prévoit, outre l'abolition de la charia, la dénonciation des traités de défense avec l'Egypte et la Libye, et la levée de l'état d'urgence. L'Oumma, le parti de Mahdi, membre de l'Alliance, a exprimé des réserves sur l'accord de Koka-Dam, et Mahdi n'a pris aucune mesure en vue de les appliquer depuis son arrivée au pouvoir en mai. Selon le communiqué du MPLS, les deux parties ont cependant consenti à poursuivre le dialogue. – *(Reuter.)*

هكذا من الأصل

Proche-Orient

La polémique sur le soutien à Paris d'une thèse par le général Tlass

« C'est un faux procès »,
nous déclare le ministre syrien de la défense

Après l'avertissement adressé aux responsables français par le Centre Simon-Wiesenthal sur le danger de « légitimation de scandaleux écrits antisémites » *que représenterait le soutien à la Sorbonne d'une thèse par le général Tlass, le ministre syrien de la défense nous a précisé le sujet de sa thèse et a répondu aux accusations du Centre. Le ministre syrien s'explique aussi sur la situation au Liban et dans le monde arabe.*

Le Centre Simon-Wiesenthal ne met pas en cause le sujet de cette thèse mais un livre du ministre syrien, les Matzah de Sion, *qui raconte l'assassinat à Damas au dix-neuvième siècle de deux chrétiens dont le sang aurait prétendument été utilisé pour préparer le pain azyme de la Pâque juive.*

« Mon livre parle d'un incident qui a eu lieu en 1840, *explique le général Tlass*, et pour lequel les archives historiques font foi. Tout ce que j'ai écrit dans cet ouvrage l'a été sur la base de documents que l'on peut consulter, notamment à l'université américaine de Beyrouth. Certains sont en français. C'est un faux procès. D'ailleurs ce livre a été publié il y a cinq ans. Pourquoi en parle-t-on maintenant ? Mais cette campagne a été utile et, puisque l'on fait de la publicité à ce livre, je vais le faire traduire dans toutes les langues vivantes.

– Pouvez-vous nous préciser le sujet exact de votre thèse et quand vous la soutiendrez ?

– Ma thèse pour l'obtention d'un doctorat en polémologie porte sur « la méthode stratégique du général Joukov ». Je la soutiendrai en juillet 1987, en français, à la Sorbonne, devant un jury présidé par M. Charles Zorgbibe.

– A propos de la situation au Liban, le plan de pacification de Beyrouth-Ouest avec la participation de troupes syriennes sera-t-il étendu à Beyrouth-Est ?

– Pourquoi pas, si le gouvernement légal nous le demande.

– Qu'est pour vous le gouvernement légal ?

– Le gouvernement national représenté par M. Rachid Karamé, Nabih Berri, Walid Joumblatt, le ministre de l'intérieur (M. Racy, gendre de l'ancien président Sleiman Frangié).

La rupture entre les présidents Assad et Gemayel

– Et le président Gemayel ?

– Entre le président Assad et le président Gemayel, c'est la rupture. Le président Assad n'a jamais laissé tomber un ami sauf si ce dernier opte pour la rupture. C'est le président Gemayel qui l'a voulue. S'il change d'avis maintenant, c'est son affaire. Il reconnaît ses erreurs parce qu'il est isolé. Mais pourquoi voulez-vous qu'on lui donne un coup de main. Nous préférons appuyer le gouvernement national libanais.

– L'entrée des forces syriennes dans la banlieue sud de Beyrouth peut-elle faciliter la libération des otages ?

– *La Syrie continuera à exercer* des efforts sérieux pour cette libération. *Tôt ou tard*, il faut que nous réussissions. Notre entrée dans la banlieue sud est très positive et peut être utile à cette libération.

– Comment expliquez-vous que la Syrie, qui contrôle une grande partie du Liban, n'ait jamais pu agir plus efficacement dans cette affaire ?

– Si nous savions exactement où ils se trouvent, nous pourrions agir différemment. C'est vrai, nous sommes présents, mais cela ne veut pas dire que nous sommes partout.

– Quels sont aujourd'hui vos rapports avec les hezbollahs ?

– La Syrie est contre le fanatisme *religieux en général, d'où qu'il* vienne. L'extrémisme est inacceptable. Nous défendons une ligne nationale arabe.

***– Comment expliquez-vous alors* votre soutien à l'Iran contre l'Irak ?**

– Le président Assad a, dès le début, dit qu'il fallait finir cette guerre. *C'était plus facile au commencement*. La position syrienne de *condamnation* de l'agresseur a empêché que cette guerre ne se transforme en conflit arabo-persan. C'est grâce à la Syrie que l'Iran n'a pas envahi les pays du Golfe. Nous n'avons pas intérêt à mobiliser les Perses contre nous. Un seul ennemi, Israël, suffit. Les Perses sont nos voisins et notre profondeur stratégique. Pourquoi les transformer en ennemis ?

– Après une période de tension, où en sont vos rapports avec l'Iran ?

– Nos relations sont bonnes. Elles l'étaient auparavant, elles le resteront. Mais nous sommes deux Etats. Nous avons des points de vue indépendants. Toutefois, une vraie amitié nous lie. C'est comme avec la France, cela ne veut pas dire que nos points de vue sont toujours identiques.

– Depuis quelques mois, on évoque de plus en plus souvent la menace d'une guerre israélo-syrienne. Celle-ci serait d'autant plus dangereuse que Damas dispose maintenant de missiles SS 21 pouvant atteindre des villes israéliennes. Qu'en pensez-vous ?

– *Cela me permet de dire qu*'une guerre contre la Syrie serait maintenant *coûteuse et difficile. Nous ne* sommes pas inquiets, nous n'avons *pas peur d'une attaque israélienne*, mais nous sommes prêts à toute *éventualité.* »

Propos recueillis par
FRANÇOIS CHIPAUX.

Fermeture de deux publications palestiniennes à Jérusalem. – Les *autorités israéliennes ont ordonné* mardi 12 août la fermeture définitive *des deux publications palestiniennes*, le quotidien *Al-Mithaq* et l'hebdomadaire *Al Ahd*, paraissant à Jérusalem-Est. Les autorités israéliennes ont accusé le quotidien de l'hebdomadaire d'être financés par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP de Georges Habache).

Il y a près d'un mois le quotidien *Al-Mithaq* avait été menacé de *fermeture. L'Association des journalistes* israéliens de Jérusalem était alors intervenue *auprès du ministre* de l'intérieur pour solliciter la suspension de toute mesure dirigée contre ce journal. – *(AFP).*

Le raid irakien contre le terminal de Sirri

La capacité d'exportation pétrolière de l'Iran risque d'être affectée

Les prix du pétrole ont de nouveau *augmenté*, le 12 août, après l'annonce du raid irakien contre le *terminal pétrolier iranien de Sirri et* la confirmation par les Lloyd's de Londres que trois pétroliers au moins avaient été touchés. Le brut de référence aux Etats-Unis, le West Texas intermediate, a gagné plus de 50 cents, atteignant 15,40 dollars le baril pour livraison en septembre, tandis que le brent de mer du Nord clôturait à 13,90 dollars le baril à Londres, en hausse de 57 cents. C'est la première fois, depuis plus d'un an, que les milieux pétroliers réagissent à une nouvelle sur la guerre du Golfe.

Il est vrai que le terminal pétrolier de Sirri est devenu déterminant *pour la République islamique*. Les bombardements incessants sur l'île de Kharg, naguère port d'exportation pétrolière, ont amené les autorités de Téhéran à développer, début 1985, leurs capacités d'exportations à partir de l'île de Sirri, proche du détroit d'Ormuz et de Dubaï, à quelque 700 kilomètres au sud des côtes irakiennes. Les Iraniens ont ajouté aux capacités existantes sur l'île – quelques dizaines de milliers de barils – plusieur pétroliers géants utilisés comme réservoirs flottants. Ceux-ci sont alimentés, depuis Kharg, par une navette de petits pétroliers affrétés par la République islamique et dont plusieurs ont été touchés par l'aviation irakienne

Si des avions avaient survolé le terminal de Sirri, il y a deux semaines, celui-ci n'avait encore jamais été l'objet d'un bombardement et était, jusqu'à présent, considéré comme hors du rayon d'action de l'aviation irakienne. La revue de défense nationale britannique *Jane's* a fourni une explication à l'attaque le jour même où elle s'est produite. Dans son numéro de mardi, selon l'AFP de Londres, la revue indique que les Mirages F-1 de l'armée de l'air irakienne peuvent désormais être ravitaillés en vol grâce à l'achat à l'URSS d'avions de transport AN 12 CUB spécialement modifiés pour la circonstance.

Après la destruction, jeudi dernier, de nombreux quais de l'île de Kharg (mais le principal, Sea-Island, est intacte), l'attaque sur le terminal de Sirri, qui, selon les Lloyd's, *pourrait être abandonnée*, risque d'affecter les capacités d'exportation de l'Iran. La République islamique dispose bien d'un autre port, moins exposé, dans le détroit d'Ormuz, près de l'île de Larak, à environ 250 kilomètres à l'est de Sirri. S'il n'est pas encore entré en activité, ce terminal dispose déjà de cinq super tankers de stockage, et l'Iran vient de prêter deux des plus gros pétroliers du monde (457000 et 423000 tonnes) pour rejoindre cette flotte.

Mais Larak, si elle peut mieux être défendue contre les raids aériens, n'en est pas moins, selon la revue *Jane's*, elle aussi désormais à portée des Mirages F-1 irakiens. Or, en dehors de cela, l'Iran dispose de deux bouées (moins faciles à attaquer), plus au sud dans le détroit d'Ormuz. Et si Téhéran a signé, récemment, un accord avec la Turquie pour la construction d'un oléoduc, il faudra de nombreux mois avant que celui-ci ne permette l'exportation du pétrole iranien par le port d'Alexandrette.

En vertu de l'accord intervenu à *l'OPEP* le 5 juin, l'Iran peut exporter 2,3 millions de barils par jour *(115 millions de tonnes par an).*

Un « avertissement » de Bagdad aux dirigeants de Téhéran

L'Irak ne recourra pas au bombardement de zones civiles en Iran, en riposte au tir du missile iranien, mardi sur la capitale irakienne, « *qui n'a pas provoqué de pertes humaines ou matérielles* », a indiqué mardi après-midi 12 août Radio-Bagdad. Se référant au bombardement *du terminal de Sirri*, la radio a précisé que l'Irak continuera à porter des « *coups violents* » à l'aide de son aviation aux objectifs *économiques* vitaux *en Iran* au cas où ce dernier poursuivrait ses bombardements des *zones civiles en* Irak.

« *Le raid contre les installations de Sirri doit être considéré comme un avertissement aux gouvernants de Téhéran pour qu'ils mettent un terme à leurs bombardements lâches de zones civiles en Irak.* »

L'Iran de son côté a menacé de détruire « *toutes les installations vitales* » de l'Irak si ce pays continue à attaquer des objectifs civils iraniens.

Un communiqué de l'état-major iranien d'informations sur la guerre, indique toutefois que Téhéran est disposé « *à arrêter ses représailles au cas où Bagdad cesserait de bombarder des zones non militaires en Iran* ».

Le communiqué souligne par ailleurs que le tir de missile mardi matin contre la raffinerie de Al-Dowra « *a prouvé que l'Iran est capable d'une riposte vigoureuse* » et « *a découragé l'Irak de commettre de nouveaux crimes* ».

Selon ce texte, le choix de l'objectif et de l'heure de tir prouve que « *l'Iran ne veut ni frapper un objectif non militaire ni blesser des civils irakiens* » et n'a « *jamais pris l'initiative des attaques contre des cibles résidentielles, industrielles et économiques, se contentant de riposter* » à l'Irak.

A Londres, les services des assureurs londoniens Lloyd's indiquent que le raid sur le terminal pétrolier iranien de Sirri, a fait au moins cinq morts et trois disparus. Trois pétroliers, l'« Azarbap » (iranien), le « Venturia » (britannique) et le « Klelia » (chypriote), ont été touchés lors de l'opération, selon les Lloyd's dont les informations ont été corroborées par des sources maritimes à Manama.

Les trois hommes d'équipage manquant appartenaient au « Klelia » selon les Lloyd's qui ont précisé qu'au moins cinq corps avaient été repêchés. – *(AFP.)*

● **La pilote du président du Parlement se réfugie à Bagdad.** – Le pilote iranien d'un Fokker Falcon gouvernemental s'est réfugié en Irak mardi 12 avril, et a appelé à renverser le régime de Téhéran. Le capitaine Ali Akbar Mohammedi, trente-cinq ans, a précisé qu'il travaillait pour la compagnie aérienne iranienne Assman et qu'il était le pilote particulier du président du Parlement, M. Ali Akbar Hashemi Rafsanjani. Il a indiqué que son épouse et son fils se trouvaient déjà à Bagdad, mais n'a pas dit quand et comment ils étaient arrivés. – *(Reuter.)*

Dix-huit Casques bleus français blessés au Liban du Sud

Paris est vivement préoccupé

(Suite de la première page.)

Selon un haut responsable de la FINUL, qui a requis l'anonymat, « *un milicien a mis le canon de son arme sur la gorge d'un soldat français* », puis la voiture a tenté de forcer le barrage. Les soldats français ont alors ouvert le feu, tuant deux miliciens dont le responsable d'Amal pour le village de Maarakeh.

Aussitôt, des miliciens d'Amal sont arrivés des villages environnants et ont encerclé la position française d'Abbassieh et Toura ainsi que le QG du contingent à Maarakeh, les tenant sous un feu nourri de roquettes, mortiers, mitrailleuses, mitraillettes et grenades.

Rapidement, le mouvement Amal, du moins sa direction, a pris le parti de *circonscrire l'incident* et c'est sous la protection d'une escouade de ses miliciens et de soldats de l'armée libanaise – qui, au Sud, est dans la mouvance de la milice chiite – que les premiers blessés ont été évacués mardi matin par des ambulances de la Croix-Rouge. *Mais les ambulances sont* tombées dans une embuscade dans la zone tenue par *le contingent* fidjien qui a dû intervenir et ouvrir le feu pour les dégager et leur permettre d'atteindre le QG de la FINUL à Nakoura. *Dix autres blessés ont été* évacués après l'arrêt des combats, d'abord par la route *jusqu'à la* position française de Jouaya, puis par hélicoptères jusqu'à Nakoura.

Le souci d'Amal de ne pas entamer une épreuve de force avec la FINUL en général et le contingent français en particulier, en dépit de l'engagement de ses hommes sur le terrain, a été patent tout au long de l'incident.

Effort de conciliation

De Damas où il se trouvait, le chef de la milice chiite, M. Nabih Berri, a dépêché une délégation de conciliation, ayant à sa tête le mufti de sa communauté, le cheikh Abdel Amine Kabalan et appuyée par une force de cent vingt miliciens. Il a déclaré : « *Malgré la gravité et l'ampleur du regrettable incident (...) je tiens à rappeler notre position ferme et constante concernant la résolution 425 des Nations unies et la FINUL et, ce qui en découle, le soutien (...) absolu de notre part à l'égard des forces internationales au Liban sud dont la présence fait partie de notre lutte contre Israël (...), je demande instamment à tous les membres d'Amal (...) de dépasser leur douleur et de ne pas oublier qu'Israël seul est leur cible et qu'Israël a coutume de pêcher en eau trouble comme il l'a fait à l'occasion du présent incident en dépêchant navires et avions.* »

M. Berri n'est pas seul à adopter cette position modérée. A l'exception des *extrémistes du « Hezbollah »*, nombre de dirigeants chiites se sont employés à minimiser l'incident et à le circonscrire par le biais d'une commission conjointe Amal-FINUL à laquelle participerait le CICR et en rejetant la responsabilité sur des « *agents* » au sein du contingent français : M. Daoud Daoud, chef local et homme fort d'Amal au Sud, a ainsi accusé le « *Mossad israélien d'avoir planifié l'incident* ».

Amal n'a aucun intérêt à une remise en question de la FINUL. Il y a quatre mois, le 17 avril dernier, Amal organisait une manifestation au Liban du Sud pour demander le maintien du contingent français de la FINUL, au moment où l'ONU se prononçait sur le renouvellement de son mandat.

Le retour de l'ambassadeur de France

Rentré précipitamment à Beyrouth, l'ambassadeur de France, M. Christian Graff, devait rencontrer, ce mercredi, *le président de la* République, M. Amine Gemayel, lequel n'en peut mais, n'ayant aucune prise sur ce qui se passe au Sud. La France a déjà *décidé de* réduire de moitié sa participation à la FINUL en retirant son bataillon logistique et en maintenant son bataillon opérationnel, celui précisément qui se trouve actuellement dans le collimateur. La relève avait été cependant trouvée en Suède. Malgré leur gravité, les événements des deux derniers jours ne devraient pas torpiller la solution élaborée pour la prochaine échéance de la FINUL, le mois prochain.

Néanmoins, comme jadis avec les Palestiniens, la FINUL se retrouve en situation conflictuelle avec les combattants libanais du Sud, y compris ceux d'Amal. C'est inéluctable, dès lors que ceux-ci mènent des opérations de *résistance* contre Israël dans la bande frontalière sous le contrôle de l'Etat *hébreu* et sont donc amenés à traverser en armes le territoire sous autorité onusienne.

LUCIEN GEORGE.

La FINUL : 6000 hommes en mission périlleuse

La Force intérimaire des Nations *unies au Liban* (FINUL) – près de 6000 hommes, dont 1600 Français – a toujours été en butte aux attaques des milices locales, libanaises pro-israéliennes ou palestiniennes. Chargée par le Conseil de sécurité, en mars 1978, de superviser le retrait total de l'armée israélienne après sa première invasion et d'aider le gouvernement libanais à tenter de rétablir son autorité dans le Liban du Sud, cette force s'est toujours trouvée entre le marteau et l'enclume. Elle a perdu, depuis, 126 hommes, dont 18 Français. Cependant, à la demande de presque toutes les parties concernées, son mandat a été renouvelé en avril dernier, avec même, pour la première fois, le soutien de l'URSS et du bloc de l'Est (des troupes *polonaises* pourraient prochainement participer au contingent de la FINUL).

Equipés d'armes légères et *ayant l'ordre de n'ouvrir* le feu que pour riposter, les « casques *bleus* » ont dû laisser passer les colonnes de chars et de camions *israéliens qui* envahissaient le Liban en 1982. Sous l'occupation, la FINUL *était mal* vue de l'armée israélienne, dont elle gênait les opérations de représailles lorsque la résistance est devenue active dans sa zone, en 1985. De même, le fait qu'elle interceptait des commandos de résistants armés ou désamorçait leurs bombes créait des tensions avec la population locale. Mais ses rapports avec le mouvement chiite Amal, qui tient notamment la région de Tyr (80 kilomètres au sud de Beyrouth), restaient bons. En revanche, l'armée du Liban du Sud du général Antoine Lahad, milice pro-israélienne, harcelait les « casques bleus ». En juin 1985, lors de l'incident le plus spectaculaire, elle a pris en otages pendant quatorze jours, vingt-quatre soldats finlandais.

Le contingent français

Le contingent français, *particulièrement* décidé dans son opposition aux opérations israéliennes, est longtemps resté en bons termes avec la population chiite. Le 17 avril 1986, Amal organisait *une manifestation au* Liban du Sud pour demander le *maintien du contingent français* de la FINUL. Paris avait alors annoncé que la France ne voulait plus assurer seule la logistique de la FINUL. Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, précisait, en juin, que la France entendait maintenir ses forces opérationnelles dans la FINUL, mais souhaitait que soient remplacés (par d'autres pays) une partie de ses hommes assurant des fonctions logistiques au sein de cette force. Aucune décision n'a encore été prise.

Voici les principaux incidents *dont* le contingent français a été victime depuis 1978 :

– *2 mai 1978* : au cours d'affrontements dans la région *de Tyr* entre « *casques bleus* » français et Palestiniens du « front *du refus* », *deux Français sont* tués et neuf blessés, dont le commandant *du contingent* français, le colonel Jean Salvan ;

– *29 mars 1979* : un soldat du bataillon logistique français de *la FINUL* est *tué* et deux autres sont blessés, près de Nakoura au *Liban du Sud*, à la suite de tirs déclenchés par les milices chrétiennes contre le poste de ce bataillon et le quartier général des « casques bleus » situé à proximité ;

– *13 avril 1979* : le commandant Christian Jamin, commandant en second du bataillon logistique français de la FINUL, circulant lors d'une permission à bord d'un véhicule de la FINUL, est tué par une rafale de balles dans la montagne au sud de Beyrouth, à plus de *150 kilomètres* du théâtre d'opérations de la force intérimaire ;

– *3 septembre 1982* : le lieutenant-colonel Jean Bizeul, affecté au soutien logistique de la FINUL, est tué par un tireur isolé alors qu'il effectuait une mission de reconnaissance au quartier général de la force intérimaire, situé dans la banlieue sud de Beyrouth.

Plusieurs autres soldats sont *morts dans des explosions de* mines ou en tentant de désamorcer des engins. – *(AFP.)*

Politique

La loi sur la liberté de communication est définitivement adoptée

M. François Léotard en a enfin terminé : son projet de loi a été définitivement adopté par le Parlement, mercredi 13 août à l'aube. L'Assemblée nationale puis le Sénat ont en effet approuvé le texte mis au point la veille par la commission mixte paritaire. Mais le ministre de la culture et de la communication a tenu à faire modifier celui-ci sur six points pour lesquels il préférait la version des députés *(voir ci-contre)*. Sa majorité l'a suivi dans les deux Chambres, mais non sans grognements.

Les députés auraient dû être satisfaits de cette volonté ministérielle. Si ce fut bien le cas du rapporteur, **M. Michel Péricard** (RPR, Yvelines) et de **M. Jacques Baumel** (RPR, Hauts-de-Seine), les autres orateurs manifestèrent quelques regrets. Très fortement, bien entendu, **M. Bernard Schreiner** (PS, Yvelines) s'inquiéta particulièrement de l'équilibre économique du secteur des médias après cette réforme, craignant que les garanties de recettes publicitaires au secteur public soient tout à la fois insuffisantes pour celui-ci, et que leur limitation ne suffise pas à préserver l'équilibre de la presse écrite.

Curieusement, **M. Alain Lamassoure** (UDF, Pyrénées-Atlantiques), s'il félicita M. Léotard pour son texte, manifesta le même genre de soucis. De plus il demanda, à nouveau, une accélération de la mise en œuvre du *« libéralisme »* dans l'audiovisuel et les télécommunications. Ce qui permit au ministre, en lui répondant, de se placer dans la situation de Jean le Bon à la bataille de Poitiers : *« Père, gardez-vous à gauche, père, gardez-vous à droite »*.

La contestation la plus sévère vint de **M. François d'Aubert** (UDF, Mayenne). Ce proche de M. Raymond Barre n'acceptait pas qu'une partie du mécanisme anticoncentration, qu'il avait mis au point et fait accepter par le gouvernement lors de l'examen du texte par l'Assemblée en première lecture, n'ait pas été retenue par la commission mixte paritaire. Le député UDF avait alors obtenu que la commission nationale de la communication et des libertés lorsqu'elle accorderait une autorisation d'émettre à une radio ou à une télévision privées, comme dans le choix de l'acheteur de TF 1, aurait à tenir compte dans ses analyses d'éventuels *« abus de position dominante »*.

Les membres de la CMP, dont ne faisait pas partie M. d'Aubert, assurèrent que cette disparition ne s'expliquait que par un souci de clarté et de cohésion rédactionnelle. Il faut toutefois remarquer que la suppression de cette précision peut arranger le groupe Hersant.

La « tolérance » du Sénat

Ne pouvant pas, constitutionnellement, déposer lui-même un amendement, il demanda à M. Léotard de le faire. Celui-ci refusa, en avançant une raison de forme, mais aussi en faisant remarquer que *« le perfectionnisme dans la lutte contre la concentration conduisait en fait à l'impuissance »*. Après avoir évoqué, en privé, la possibilité d'un mouvement d'humeur lors du vote des députés barristes, M. d'Aubert dut bien convenir que la solidarité majoritaire ne le lui permettait pas. D'autant que le gouvernement avait pris ses précautions en demandant un vote bloqué sur ses amendements joints à l'ensemble du texte. Celui-ci fut ainsi voté par le RPR, l'UDF et le FN, alors que le PS et le PC votèrent contre.

Autre Assemblée, autre mécontentement. Le Sénat ne tolère pas facilement, selon le mot véridique de **M. Michel Dreyfus-Schmidt** (PS, Territoire de Belfort), la moindre remise en cause des accords élaborés en CMP. Il y était d'autant moins enclin cette fois-ci que les ultimes interventions gouvernementales constituaient, en fait, à peu près autant de refus de prendre en considération des *desiderata* des sénateurs.

Pour avoir méconnu ou transgressé cette tradition, le ministre de la culture et de la communication s'est vu infliger un ultime baroud de retardement au palais du Luxembourg. Le règlement du Sénat oblige ses membres à se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du texte tel qu'amendé à l'Assemblée nationale. Il n'y avait donc guère de risque que la droite sénatoriale puisse traduire dans un quelconque scrutin sa mauvaise humeur. Lui restait alors la tactique qu'elle avait déjà utilisée tout au long de la première lecture : laisser la gauche dérouler une dernière fois interminablement l'écheveau de ses critiques sur de nombreux articles du projet.

L'humour grinçant de M. Michel Dreyfus-Schmidt fut une fois encore mis largement à contribution. Humour aussi, mais au second degré, sur les bancs de la majorité, quand **M. André Diligent** (Un. centr. Nord) s'interrogea sur les responsables des *« propos de gazettes, bruits de sous-couloirs »* qui avaient fait état d'un *« complot personnel »* contre le secrétaire général du PR : *« barristes souterrains, giscardiens déçus, RPR en goguette ? »*

Le sourire n'était pas de mise en revanche, lorsque **M. Diligent**, toujours, lança *« un SOS-démocratie »* à propos de l'indispensable contrôle de la transparence du financement des partis, rendu d'autant plus nécessaire qu'ils sont maintenant autorisés à faire de la publicité à la télévision et donc invités à ratisser encore plus d'argent...

Hors même de ces propos, les réticences de la majorité se manifestèrent dans les décisions de la commission spéciale. Sur les six amendements du gouvernement, elle en accepta trois sans barguiner, un quatrième du bout des lèvres, et en refusa deux très nettement. Expression symbolique d'un agacement dont aucune trace ne pouvait subsister dans l'unique vote final : 204 voix contre 101.

Un tel vote, contraint, ne vaut pas *satisfecit*. L'intervention de **M. Jean-Pierre Fourcade**, le président de la commission spéciale, le confirma. Après avoir rappelé *« les points forts du texte »*, le sénateur du PR dressa l'inventaire exhaustif de *« ses inquiétudes (...) avivées par ce qui s'est passé depuis quelques jours »* : manque de moyens pour la CNCL, *« faux semblants »* du plafonnement des ressources publicitaires, *« erreur »* que de supprimer les limitations aux coupures publicitaires des films... Surtout, M. Fourcade s'interrogea *« sur l'efficacité des dispositifs destinés à prévenir les abus de position dominante et les entraves à la concurrence »*.

Ainsi, au Sénat comme à l'Assemblée, une partie de sa majorité faisait clairement comprendre au ministre de la culture que, si d'aventure la création de quasi-monopoles privés dans la communication devait être la conséquence de *« sa »* loi, il aurait à assumer la lourde paternité de cet effet pervers.

TH. B et M. K.



Les ultimes modifications

Les six amendements introduits par le gouvernement dans le projet, après les travaux de la commission mixte paritaire, apportent à la loi sur la liberté de communication les ultimes modifications suivantes :

— BUDGET DE LA CNCL (art. 7) : *« Les crédits nécessaires à l'accomplissement des missions de la commission sont inscrits au budget général de l'Etat. »*

Il n'était pas possible, selon le gouvernement, sous peine d'inconstitutionnalité et en dérogation totale aux règles en vigueur de laisser la CNCL fixer elle-même le montant de ses crédits de fonctionnement. Le système retenu est celui qui est appliqué pour les autorités administratives indépendantes, telles que le médiateur.

— RECETTES PUBLICITAIRES DES CHAINES PUBLIQUES (art. 55). Le Parlement *« approuve (...) le montant du produit attendu des recettes provenant de la publicité de marques. Ces recettes seront plafonnées à compter de 1987 et pour les deux années suivantes. »*

Le gouvernement refuse la « rigidité excessive » que constituerait la « répartition » entre sociétés nationales de programmes du produit de la publicité (thèse du Sénat et de la commission mixte paritaire).

Pour le plafonnement des recettes, retour au calendrier du gouvernement : trois ans à partir de 1987. (M. Jacques Barrot, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée, aurait souhaité la limitation à un an de ce plafonnement). L'année de référence retenue pour le plafonnement est 1987.

— VOLET SOCIAL CONCERNANT LA CESSION DE TF 1 (art. 70). — Le gouvernement a fait supprimer dans cet article l'alinéa relatif aux réalisateurs introduit par la commission mixte paritaire. Il n'est pas possible, argue-t-il, de donner à des salariés intermittents des garanties qui ne peuvent être accordées qu'à des salariés permanents. La notion de « licenciement de fait » qui figurait dans le texte de la commission mixte paritaire est apparu juridiquement douteuse au gouvernement,

En outre, a expliqué M. Léotard, les autres dispositions de l'article 70 apportent aux réalisateurs les garanties recherchées.

— SPOTS PUBLICITAIRES AU COURS DE LA DIFFUSION DES FILMS (art. 72 *bis)*. Le gouvernement supprime le plafonnement à 5 % de la durée des films des interruptions publicitaires durant la diffusion des films. Il s'en tient au principe de l'interruption unique (avec dérogations possibles éventuellement accordées par la CNCL).

— CONSTITUTION INITIALE DE LA CNCL (art. 4. Le gouvernement a fait ramener de un mois à vingt jours le délai d'élection des membres de la CNCL, qui participent à la cooptation d'autres membres. Il a en outre estimé que, pour les membres élus par le Conseil d'Etat, la Cour des comptes et la Cour de cassation, le délai ne pouvait être supérieur à celui qui est fixé au président de la République, au président de l'Assemblée nationale et à celui du Sénat.

— SUPPRESSION DES AUTORISATIONS DE DIFFUSION PAR SATELLITES. Le gouvernement rétablit cet article (104) que n'avait pas retenu la commission mixte paritaire.

● **51 % des Français jugent positivement l'action de M. François Léotard.** — Parmi les hommes politiques qui sont ministres pour la première fois, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, remporte la palme. 51 % des Français ont *« une bonne opinion »* de l'action ministérielle de M. Léotard, dont le projet de loi sur l'audiovisuel vient d'être adopté par l'Assemblée nationale. En revanche, selon le sondage Gallup-Faits et opinion réalisé du 9 au 12 juillet auprès de 810 personnes, qui paraît dans l'*Express*, 36 % ont une *« mauvaise opinion »* de l'action du ministre de la culture et de la communication, 13 % ne se prononcent pas.

Les réactions

● La CFDT : la loi Léotard *« fragilise et déstabilise le secteur audiovisuel, notamment en matière de création et de production »*, déclare, dans un communiqué publié à l'issue du vote, le syndicat CFDT. Les *« défis »* à relever en matière de communication exigeaient, ajoute-t-il, *« autre chose qu'une privatisation de TF 1, refusée par 60 % des Français et imposée au nom d'une idéologie (...). L'horizon est sombre pour assurer le financement du service public de l'audiovisuel du fait du plafonnement des recettes publicitaires et la diminution sensible des rentrées de la redevance »*.

La CFDT dénonce également *« les menaces qui pèsent sur Radio-France, l'INA, la SFP, les télécommunications »*, ainsi que la suppression du Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA). Enfin, elle affirme qu'il ne saurait être question pour elle *« d'accepter la restriction d'une liberté essentielle comme le droit de grève des personnels des sociétés publiques de l'audiovisuel, introduite au dernier moment par la majorité de l'Assemblée nationale »*. *« Restreindre les libertés syndicales augure mal d'une politique prétendant libérer la communication »*, conclut le syndicat.

● RFI : Les journalistes de Radio-France internationale ont enregistré *« avec satisfaction »* l'arbitrage prévoyant que leur futur PDG serait choisi par la CNCL parmi les quatre administrateurs de RFI désignés par l'Etat. *« Cependant*, précise un communiqué des journalistes de la radio, *la rédaction de RFI ne saurait oublier les campagnes de dénigrement dont elle a été l'objet ces derniers temps. Conscients de représenter la diversité française auprès de dizaines de millions d'auditeurs à l'étranger, les journalistes de RFI ne se résigneront pas à devenir des fonctionnaires »*.

● Le Syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes (SIRTI), qui regroupe de nombreuses radios à vocation commerciale, se déclare *« à 70 % satisfait d'une loi réaliste et à philosophie libérale. »* Il compte sur la CNCL *« pour faire preuve enfin de lucidité et d'efficacité pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontées actuellement plusieurs centaines de radios locales »*, mais juge les dispositions de la loi concernant les radios *« trop succinctes »*, et *« regrette que la radio ait été traitées comme un média mineur face à la télévision »*.

Le Conseil constitutionnel s'interdit de participer à un débat politique

Réuni le mardi 12 août, le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution la loi organique relative au régime électoral de Saint-Pierre-et-Miquelon. A cette occasion, ses neuf membres se sont intéressés à la polémique qui se développe sur son rôle dans les institutions et la vie politique française. Le Conseil rappelle dans un communiqué qu' *« il tient de la Constitution la mission juridique de vérifier la conformité à celle-ci des lois qui lui sont déférées »*. *« Il s'interdit donc*, ajoute-t-il, *de participer au débat actuel qui s'inscrit dans un cadre politique. »*

Auparavant, M. Michel Debré avait exprimé à Antenne 2 sa détermination à *« défendre l'institution du Conseil »*, mais aussi son souhait que *« les nominations de ses membres soient impeccables »* et effectuées sans *« arrière-pensées »*.

Le recours des députés socialistes contre le statut des étrangers

Plus de soixante députés socialistes viennent de déférer au Conseil constitutionnel le texte de la loi relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, qui a été définitivement adopté par le Parlement le 7 août.

Les députés socialistes contestent le *« caractère immédiatement exécutoire »* donné par la loi au refus d'accès au territoire, *« quand bien même l'étranger en cause ne présenterait aucune menace pour l'ordre public, n'aurait fait l'objet d'aucune interdiction ni d'aucune expulsion »*. Les requérants estiment que, pour n'avoir pas prévu une dérogation explicite en faveur de ceux *« qui manifesteraient l'intention de demander le statut de réfugié politique »*, cette disposition de la loi n'est pas conforme à la Constitution.

Ils font d'autre part remarquer que les décisions de reconduire à la frontière des étrangers, qui sont actuellement des mesures prises par l'autorité judiciaire, acquièrent de par la nouvelle loi un caractère administratif : *« Les pouvoirs ainsi redonnés à l'administration s'exerceraient discrétionnairement, sans que soient, à aucun moment, assurés les droits de la défense. »*

Ils demandent également au Conseil constitutionnel de censurer l'article de la loi qui détermine les catégories d'étrangers non susceptibles d'être expulsés.

Le redécoupage électoral

Le projet du gouvernement sera transmis à M. Mitterrand avant la fin de la semaine

M. Charles Pasqua transmettra officiellement au président de la République le projet de découpage des futures circonscriptions législatives avant la fin de la semaine. En fait, l'Elysée est déjà en possession du rapport élaboré par la commission dite des « sages », et donc des travaux effectués par le ministre de l'intérieur et les parlementaires de la majorité dans la perspective des prochaines élections législatives et du retour au scrutin majoritaire.

Le Conseil d'Etat sera saisi du projet de découpage le lundi 18 août. Il est probable que le chef de l'Etat attendra de connaître son avis avant d'exprimer ses propres observations. La procédure choisie par le gouvernement et le calendrier qu'il a établi peuvent être politiquement significatifs d'une volonté d'éviter un nouveau conflit avec le président de la République. Si le projet est examiné par le conseil des ministres du 3 septembre, comme l'a indiqué M. Pasqua, le délai sera suffisant pour permettre un examen attentif par M. Mitterrand, la transmission d'éventuelles remarques de sa part et la prise en compte par le gouvernement des souhaits du président de la République.

Cette procédure — pour peu qu'elle traduise une volonté réelle d'apaisement — est en tout cas radicalement différente de celle choisie lors du débat sur l'ordonnance relative aux privatisations. M. Mitterrand n'avait été saisi de la précédente ordonnance qu'en dernière minute, ce qui, techniquement, ne lui laissait le choix qu'entre la signature et le refus de signature.

Politiquement, l'affaire ne se présente pas non plus de la même manière. M. Mitterrand avait fait des privatisations et de leurs conséquences, à ses yeux, sur l'indépendance nationale une question de principe. Il ne pouvait, selon cette logique, que refuser de signer, même si le gouvernement s'était montré accommodant. Il en va autrement avec le découpage électoral. Le chef de l'Etat souhaite que soient respectés un certain nombre de critères. Il peut donc estimer qu'il lui sera possible de peser sur les choix du gouvernement, quitte en dernière extrémité à lui renvoyer sa copie avant de se déterminer sur sa signature.

Pour l'heure, il apparaît que les remarques de la commission dite des « sages » sont moins anodines qu'on ne l'a dit jusqu'à présent. Elles portent notamment sur le respect de l'équilibre démographique, affaire que l'on croyait pourtant réglée d'un point de vue strictement mathématique.

J.-Y. L.

Les six sages

M. Pierre Bougon

Licencié en droit, DES d'économie politique, M. Pierre Bougon, conseiller maître à la Cour des comptes, est né le 18 juillet 1920 à Maisons-Laffitte (Yvelines). Entré dans l'administration des finances en mars 1944, M. Bougon a été mis à la disposition de la commission des finances du Sénat en janvier 1957. Depuis 1981, il est membre du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes, membre du conseil des impôts et de la commission consultative du Fonds spécial des unions d'associations familiales depuis 1983. Il est devenu président de la section des hôpitaux à la Cour des comptes en 1985.

M. Bruno Chéramy

Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA (promotion « 18 juin »), M. Bruno Chéramy, conseiller d'Etat, est né le 3 février 1934 à Dreux (Eure-et-Loir). Entré dans l'administration en 1958, il a été conseiller technique aux cabinets de MM. Alain Peyrefitte, Christian Fouchet, Georges Gorse, Yves Guéna, qui furent successivement secrétaires d'Etat puis ministres chargés de l'information entre 1962 et 1968.

Mis en congé de longue durée en octobre 1968, M. Chéramy a été, jusqu'en octobre 1979, président de section à la Cour suprême du Sénégal et conseiller juridique du président Senghor. Revenu en France, il a été chargé de mission auprès du ministre de la justice, M. Peyrefitte, jusqu'au 21 mai 1981. Réintégré dans son rang de maître des requêtes au Conseil d'Etat en octobre 1979, il est devenu conseiller d'Etat en juillet 1982 avant de présider, en 1983-1984, la commission consultative sur les conditions de vie à l'étranger des assistants techniques.

M. Pierre Cordier

Docteur en droit, M. Pierre Cordier, conseiller à la Cour de cassation, est né le 11 avril 1922 à Valvre (Haute-Saône). Il a commencé sa carrière au barreau de Besançon en 1946, avant de passer dans la magistrature à partir de 1951, date à laquelle M. Cordier est juge au tribunal de Tananarive (Madagascar).

Procureur de la République au Cameroun en 1955, conseiller juridique du président de la République du Congo, l'abbé Fulbert Youlou, en 1959, il devient successivement procureur de la République à Rochefort (1964), puis près le tribunal supérieur de la cour d'appel de Moroni aux Comores (1968), procureur de la République adjoint à Versailles (1972), procureur de la République à Valence (1974), Nice (1976), procureur général près la cour d'appel de Rouen (1980-1984), et enfin conseiller à la Cour de cassation en mars 1984.

M. André Kerever

Licencié en droit, licencié ès sciences, ancien élève de l'Ecole libre des sciences politiques, M. André Kerever, conseiller d'Etat, est né le 16 février 1922 à Paris. Entré dans l'administration en 1945, il a été successivement chargé de mission au cabinet de M. Henri Ulver, secrétaire d'Etat au budget (1953-1954), conseiller technique au cabinet de M. Edmond Michelet, ministre de la justice (1959-1961), au cabinet de M. André Malraux, ministre des affaires culturelles (1965 et 1968) et au cabinet de M. François-Xavier Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique (1969-1971).

En 1983, il est président de la commission chargé d'examiner les candidatures au troisième concours de l'ENA, président de la commission du statut général des fonctionnaires, en 1985, membre du Conseil supérieur de la fonction publique, puis président de la commission de recours de ce conseil et, en mars 1986, il devient président du collège des actionnaires du groupe Union des assurances de Paris (UAP).

M. Jean Mialet

Licencié en droit, ancien élève de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, ancien élève de l'ENA (promotion « Albert Thomas »), M. Jean Mialet, conseiller maître à la Cour des comptes, est né le 3 avril 1920 à Sarrebruck (RFA). Sorti de Saint-Cyr, il entre dans la Résistance en 1943. Arrêté par la Gestapo en juillet 1943, il est déporté au camp de Buchenwald d'où il revient en 1945.

Après une brève carrière militaire, il entre dans l'administration des finances après son passage à l'ENA (1953-1955). Il sera chargé de mission au cabinet de M. Jacques Baumel, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre de juillet 1969 à janvier 1970. Président de la commission spéciale pour la classification et l'évaluation des invalidités résultant des infirmités et maladies contractées pendant l'internement et la déportation depuis 1976, M. Mialet est devenu président du conseil d'administration du musée de l'armée en 1984.

M. Jean Michaud

Licencié en droit DES de droit public et droit privé, M. Michaud, conseiller à la Cour de cassation, est né le 15 octobre 1927 à Mortagne-au-Perche (Orne). Avocat à Dijon en 1948, il y devient, à sa demande, juge suppléant en 1954 avant d'occuper plusieurs postes de juge d'instruction de 1956 à 1972 (Saint-Mihiel, Bar-le-Duc, Pontoise, Versailles, tribunal de grande instance de Paris). Il est conseiller technique au cabinet de M. René Pleven, ministre de la justice dans les gouvernements Chaban-Delmas et Messmer, entre mars 1972 et janvier 1973.

Nommé premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris en 1974, il instruit notamment l'affaire Bride Abattue, course de chevaux truquée. Chargé des fonctions d'inspecteur des services judiciaires, il est ensuite affecté à l'administration centrale du ministère de la justice. M. Michaud devient parallèlement président de chambre à la cour d'appel de Paris (janvier 1978), inspecteur général adjoint des services judiciaires, et il est enfin nommé direceur des services judiciaires au ministère de la justice en mai 1980, en remplacement de M. Yves Rocca, promu directeur de cabinet de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux.

Tête de Turc du Syndicat de la magistrature en 1981, M. Michaud est remplacé à son poste au ministère de la justice en décembre et devient conseiller à la Cour de cassation en février 1982.

هكذا من الأصل

SCIENCES

Dans l'attente d'une nouvelle réglementation en France

Les grands de la chimie préparent « l'après-pyralène »

Le pyralène est mis en accusation ? Qu'importe. Nombreux sont ceux qui préparent déjà l'ère de l'après-pyralène, comptant élargir leurs affaires sur les cendres de cet isolant pour transformateurs électriques – qui a le fâcheux inconvénient, lorsqu'il brûle accidentellement, de dégager des *substances* toxiques (*le Monde* du 23 juillet). Les uns proposent d'éliminer l'encombrante substance des appareillages électriques ; d'autres de la détruire ; d'autres encore de la remplacer. Tous s'apprêtent à prendre une part de l'important marché qui s'ouvre en France où l'on compte quelque cent cinquante mille transformateurs (1), renfermant en moyenne 75 kg de pyralène chacun. Ils n'attendent qu'un signal : la *publication* de la réglementation française en la matière.

Depuis les incendies de transformateurs à Reims en janvier 1985 et à Villeurbanne en juillet dernier, et avant même que l'annonce de la présence de pyralène dans le métro parisien ne relance la polémique (*le Monde* du 7 août), les pouvoirs publics ont étudié la question. On s'attend qu'ils annoncent prochainement – sans doute à l'automne – des normes fixant les teneurs maximales de pyralène admissibles dans les fluides isolants. Ce pourrait être 100 parties par million (ppm), à l'instar de ce qui se fait en Grande-Bretagne, ou 50 ppm, comme c'est la règle aux *Etats-Unis*. *Mais* une chose est sûre : les concentrations tolérées seront très inférieures aux 50 % à 70 % de pyralène que renferment la plupart des liquides isolants pour transformateurs. Ces derniers *devront donc être soit remplacés*, soit modifiés pour être mis en conformité avec les nouvelles normes.

Unisson, une filiale du groupe chimique américain Union Carbide, est déjà sur les rangs des prestataires de services. La firme a conquis 75 % du marché américain du « nettoyage » des transformateurs, et se dit prête à investir le marché français que son président, M. Edward Lower, chiffre à 500 millions de dollars. Son atout ? Un « *service* » nommé « *Reclass 50* », car il permet de réduire à 50 ppm la teneur en pyralène dans les transformateurs, en éliminant le liquide visqueux qui imprègne les parties solides des appareils. De ce procédé, M. Lower ne dit – presque – rien, sinon qu'il utilise un liquide au *nom laconique* de « *TF1* » (*Transformer fluid 1*), capable non seulement d'aider à soutirer le pyralène, mais aussi de le remplacer comme isolant pendant les quelques mois que dure la décontamination.

Augmenter les capacités de destruction

Il faut ensuite détruire l'encombrant pyralène. Là encore, Union Carbide pourrait intervenir. Tablant *sur le fait* que les *capacités* françaises sont insuffisantes en la matière, le groupe américain « *envisage d'installer de nouvelles unités de combustion de pyralène ou d'augmenter la capacité de celles qui existent* ».

Mais le groupe américain risque de rencontrer des concurrents. L'entreprise Trédi, la seule en France capable de détruire le pyralène, va prochainement accroître la capacité de son usine de Saint-Vulbas (Ain), afin de pouvoir d'une part décontaminer 6 000 à 8 000 transformateurs *par* an (contre 3 000 actuellement), d'autre part brûler tout le pyralène recueilli. La *firme* a d'*ailleurs* conclu, début juillet, un accord avec l'électricien Alsthom (auquel pourrait se joindre Jeumont-Schneider), afin de proposer une gamme de services de dépollution aux propriétaires de transformateurs isolés au pyralène.

Il faudra peut-être compter dans ce domaine avec la Société des techniques en milieux ionisants (STMI), du groupe CEA-EDF, et avec le Centre d'étude et de recherche des Charbonnages de France (CERCHAR), qui ont récemment développé un nouveau procédé de destruction de pyralène. La méthode fait appel au craquage à la vapeur ; surtout, elle refroidit brusquement les gaz émis, afin d'éviter toute réaction secondaire qui pourrait conduire à la formation de furannes et de dioxines toxiques. Le procédé *a été testé dans des unités pilotes et*, selon le directeur technique de STMI, M. Henri Godard, « *son développement commercial dépendra du marché* ».

Une fois le pyralène éliminé des transformateurs, et réglés *les* problèmes liés à sa destruction, il restera à lui trouver un remplaçant approprié. *Les* solutions ne font pas défaut – même si aucune n'est idéale, – pas plus que ne manquent les entreprises qui proposent des substances traditionnelles ou nouvelles (huiles minérales, silicones, composés organiques divers) adaptées à cet usage. Atochem, BASF, Bayer, Dow-Corning, Rhône-Poulenc, pour n'en citer que quelques-unes, sont déjà sur les rangs. La plupart des grands noms de la chimie ont déjà investi dans l'après-pyralène.

ELISABETH GORDON.

(1) Un très récent recensement des transformateurs français tendrait à prouver que ces estimations sont bien inférieures à la réalité.

● **Boycottage syndical au CNRS.** – Plusieurs syndicats des *personnels* du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – FEN, CGT et CFDT – ont refusé de participer, le mardi 12 août, au comité technique paritaire chargé de préparer de nouveaux décrets sur les modes d'élections, la composition et le fonctionnement du Comité national, organe consultatif de l'établissement. Ils critiquent la diminution de la représentation des élus du personnel et protestent contre la « *précipitation* » et l'absence de négociations qui ont accompagné la préparation des textes. On indique, au CNRS, que la réunion du comité technique paritaire est reportée à une date ultérieure, et que les discussions pourront se dérouler en l'absence des *représentants syndicaux*, si ces derniers persistent dans leur boycottage.

● **Nouveaux joints pour la navette de la NASA.** – Des ingénieurs de la NASA ont terminé les plans d'un nouveau modèle de fusée d'appoint pour la navette spatiale, a annoncé l'agence spatiale américaine, mardi 12 août. La principale modification du moteur porte sur les joints d'étanchéité, *dont* la rupture avait provoqué l'explosion de Challenger, en janvier dernier. Dans leur *nouvelle conception, les fusées* d'appoint comporteraient en effet trois joints (au lieu de deux actuelle*ment*), *une « lèvre »* métallique maintenant ces derniers en place et un système d'isolation empêchant que les gaz brûlants n'entrent en contact avec les joints caoutchoutés. Les premiers essais en laboratoire de la nouvelle fusée d'appoint commence*ront à l'automne prochain*, et les tests en lancement pourraient avoir lieu en 1987.

MÉDECINE

Les morsures de serpents soignées... à l'électricité

Encore un anonyme dont le nom mériterait de figurer dans les livres d'histoire de la médecine : on sait seulement qu'il était fermier dans l'Illinois, qu'il était allergique aux piqûres de guêpes ; qu'un jour, n'y tenant plus, il s'appliqua un choc électrique à l'aide d'une petite électrode et qu'aucune réaction secondaire à la piqûre ne survint. Pas le moindre œdème ! Surpris mais heureux, il conta son histoire dans le journal local. Et le docteur Ronald Guderian parcourut cet article avant de partir travailler dans la forêt amazonienne de l'Equateur.

Arrivé là, le docteur Guderian constata que 4 % des décès étaient dus à des morsures de serpent. 45 % des membres de la tribu Waorani disaient avoir, au moins une fois dans leur vie, été mordus par un serpent. Autant dire qu'il n'y avait pas du serum anti-venin pour tout le monde. Une carence qui incita le docteur Guderian à sauter le pas. Et à traiter successivement trente-quatre personnes qui venaient d'être mordues par un serpent par... un choc électrique.

A chaque fois « *le traitement* » avait été prodigué dans les trente minutes suivant la morsure et dix à quinze minutes plus tard la douleur avait disparu, sans qu'apparaisse le moindre signe de morsure (tuméfaction, saignement...). Une heure plus tard, les « mordus » pouvaient regagner leur domicile. Parmi les sept personnes ayant refusé de se voir administrer un tel traitement, deux ont dû être amputées.

La « recette » est simple : on prend un petit moteur – ceux d'un canot ou d'une tondeuse à gazon conviennent parfaitement, indique le docteur Guderian – sur lequel on branche une petite électrode. Celle-ci est appliquée pendant une à deux secondes directement au niveau de la morsure. Habituellement, quatre à cinq chocs électriques de ce type suffisent, chacun étant séparé par un intervalle de cinq à dix secondes. 1 kilovolt et moins d'1 milliampère sont largement suffisants (1), une trop forte puissance pouvant endommager le muscle cardiaque.

D'autres médecins – équatoriens, mais aussi péruviens et indonésiens – utilisent cette méthode thérapeutique, qui, paraît-il, est également efficace dans les cas de piqûres de fourmi et de scorpion. Pour le moment, on ne connaît rien des bases physiologiques d'un tel traitement. Mais une chose semble sûre : ça marche !

F. N.

(1) La description détaillée de ce traitement est publiée dans la revue *scientifique The Lancet* (numéro du 26 juillet).

SPORTS

FOOTBALL

Regroupement en tête du championnat

Paris SG, tenu en échec par Metz au Parc des Princes, mardi 12 août à l'occasion de la troisième journée du championnat de France de football, est rejoint en tête du classement par Bordeaux, Marseille et Nantes, les autres favoris de la compétition, et par Brest, impressionnant vainqueur à Nancy (4-0).

RÉSULTATS

*Paris-SG et Metz	0-0
*Marseille b. Toulouse	2-1
*Nantes b. Nice	1-0
Brest b. *Nancy	4-0
*Bordeaux b. RC Paris	2-0
*Le Havre b. Saint-Etienne	1-0
*Rennes b. Toulon	2-0
*Lens et Auxerre	1-1
*Monaco et Laval	0-0
*Sochaux b. Lille	1-0

Classement. – 1. Brest, Marseille, Bordeaux, Nantes, Paris-SG, 5 pts ; 6. Rennes, 4 ; 7. Metz, Toulouse, Lens, Nice, Sochaux, 3 ; 12. Saint-Etienne, Toulon, RC Paris, Auxerre, Le Havre, Laval, Nancy 2 ; 19. *Lille*, Monaco 1.

● **TENNIS : tournoi de Toronto.** – Le Français Guy Forget a été éliminé par l'Américain Tim Wilkinson (6-3, 5-7, 6-3), mardi 12 août, au *premier tour du tournoi* de Toronto, doté de 525 000 dollars.

● ***ULM : record du monde.*** – Patrick Fourticq, commandant de bord à Air France et responsable de l'assistance aérienne *du rallye* Paris-Dakar, a battu le record du monde de distance en ultra-léger-motorisé (*ULM*) en parcourant 1 033 kilomètres sans ravitaillement, mardi 12 août, entre Brest et Saint-Tropez, à bord d'un Falcon *monoplace* trois axes.

JUSTICE

L'affaire du Carrefour du développement

Le juge a désormais la faculté d'inculper M. Nucci

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Jean Ledoux, a rendu, *le mardi 12 août*, un arrêt par lequel elle désigne « *le juge d'instruction du tribunal de grande instance de Paris* » pour instruire l'un des aspects de l'affaire du Carrefour du développement pouvant conduire à l'inculpation de M. Christian Nucci. La cour a, en outre, annulé l'inculpation de M. Daniel Ronjat, imprimeur à Beaurepaire, en considérant qu'elle aurait dû être saisie avant cette inculpation.

Dans la même journée, le parquet de Paris communiquait l'arrêt à M. Guy Floch, vice-président du tribunal, qui désignait M. Jean-Pierre Michau le magistrat chargé d'instruire l'affaire depuis le 14 mai dernier.

Statuant sur la requête du procureur de la République de Paris, la cour a expliqué sa décision en notant : « *Bien que les plaintes soient dirigées contre des personnes non dénommées, il appert de l'information qu'est mis en cause M. Christian Nucci, maire de la commune de Beaurepaire et, à ce titre, officier de police judiciaire, lequel serait susceptible d'être inculpé de complicité de faux en écritures de commerce et usage et de complicité de recel d'abus de confiance. Les faits qui lui sont imputés auraient, à les supposer établis, été commis par lui, hors l'exercice de ses fonctions de maire, mais dans la circonscription où il est territorialement compétent.* »

Après avoir justifié la procédure de désignation de juge, les magistrats observent : « *Le juge d'instruction a procédé à l'interrogatoire de première comparution et à l'inculpation de M. Ronjat, alors qu'il était incompétent pour le faire. En effet, la mise en cause de M. Nucci résultait des déclarations de M. Ronjat contenues dans le procès-verbal des fonctionnaires de police, au vu duquel le magistrat instructeur a procédé à cette inculpation, alors que le procureur de la République n'a adressé à la Chambre criminelle de la Cour de cassation la requête prescrite par l'article 687 du code de procédure pénale, que le 5 août 1986.* » Aussi, la cour « *déclare nuls l'interrogatoire de première comparution de M. Ronjat en date du 23 juillet 1986 et les actes d'instruction subséquents* ».

Dans ses déclarations à la police, M. Ronjat avait notamment affirmé *que s'il avait effectivement établi* des factures faisant état de travaux différents de ceux réalisés, c'était *sur la demande de M. Nucci*. A la lecture du procès-verbal d'audition mettant en cause un maire, le juge d'instruction aurait dû immédiatement communiquer le dossier au parquet pour qu'une requête en désignation de juge soit présentée à la Cour de cassation. A la rigueur, s'il décidait d'inculper l'imprimeur sans attendre, le magistrat devait rapidement effectuer la même démarche ; et la Cour de cassation a souligné le trop long délai entre la mise en cause de M. Nucci et la requête du procureur de la République.

Sur le plan judiciaire, toutes les irrégularités du dossier ont donc été effacées et M. Michau, désormais compétent, pourra inculper à nouveau M. Ronjat et toute autre personne qu'il jugera nécessaire, dont M. Christian Nucci, qui n'est plus protégé par l'immunité parlementaire jusqu'à la réouverture de la session de l'Assemblée nationale.

MARC PORTEY.

Selon « le Canard enchaîné »

M. Alain Juppé n'aurait pas réglé lui-même ses affiches électorales de 1983

Les affiches électorales commandées par plusieurs candidats RPR pour les élections municipales de 1983, dont M. Alain Juppé, actuel ministre chargé du budget, n'ont pas été réglées par leurs véritables destinataires mais par des entreprises, affirme *le Canard enchaîné*, dans son édition du 13 août. Selon l'hebdomadaire, *les factures établies* à l'ordre de ces entreprises portaient, en outre, de faux intitulés.

C'est en décembre dernier, poursuit *le Canard enchaîné*, que douze factures litigieuses portant sur *600 000 F ont été découvertes* par les inspecteurs de la Direction nationale des enquêtes fiscales lors d'un contrôle de la comptabilité du Groupe Saint-Martin, spécialisé dans la fabrication d'affiches. Deux d'entre elles concernaient des travaux effectués pour le compte de M. Juppé, candidat dans le dix-huitième arrondissement de Paris, et ont été réglées par la société de publicité Horse Power, affirme l'hebdomadaire, en publiant un extrait d'une note de synthèse établie par la direction des enquêtes fiscales. La première facture, datant du 28 janvier 1983, porte sur 40 650 F ; la seconde du 15 mars 1983 se monte à 41 154 F.

De son côté, M. Alain Juppé a affirmé dans un communiqué publié le mardi 12 août, qu'il n'y avait eu dans cette affaire « *aucune fausse facture* ». « *Il s'agit de la relation commerciale entre un client qui paie, une agence de publicité qui réalise l'affiche et l'imprimeur qui la tire* », a-t-il déclaré.

M. Juppé a précisé s'être adressé, en compagnie de ses colistiers, MM. Roger Chinaud et Jean-Pierre Pierre-Bloch, à l'agence de publicité Horse Power pour la réalisation d'une affiche commune. Les frais devaient être « *répartis entre les trois candidats* », a indiqué le ministre délégué, ajoutant que le publicitaire avait commandé les affiches aux Etablissements Saint-Martin à Asnières-sur-Seine.

M. Juppé a déclaré avoir payé 10 000 F le 18 janvier 1983 et 6 666 F le 31 janvier, sur la première livraison d'affiches. « *Ces sommes correspondent au tiers des sommes dûes à Horse Power, vis-à-vis de qui l'imprimeur a émis, le 28 janvier, la facture citée par* le Canard enchaîné, indique le communiqué. Pour la deuxième livraison, M. Juppé a réglé a-t-il dit, 15 000 F. « *La société Horse-Power a fait son affaire du règlement à la société Saint-Martin* ».

« *Ni le candidat, ni l'élu, ni le ministre du budget, jusqu'à la publicatioon de l'article du* Canard enchaîné, *n'ont eu à connaître de la situation fiscale de l'imprimerie Saint-Martin* », conclut M. Juppé.

BRÈVES

● **Les poursuites de MM. Pasqua et Pandraud : réactions de SOS-Racisme.** – L'association SOS-Racisme a vivement réagi, mardi 12 août, lors d'une conférence de presse, aux poursuites en diffamation que MM. Pasqua et Pandraud ont l'intention d'engager contre elle, *le Nouvel Observateur* et Mᵉ Francis Terquem, avocat de William Normand (tué par un gardien de la paix à Fontenay-sous-Bois) et auteur d'une tribune publiée par l'hebdomadaire.

L'Association SOS-Racisme a annoncé qu'elle continuerait à intervenir dans le débat sur les bavures policières et à apporter une aide matérielle et juridique aux familles concernées.

D'autre part, l'Union des syndicats catégoriels de la police nationale (USCP, proche de la droite), s'est félicitée, mardi, de l'initiative des deux ministres en déclarant notamment que ces entreprises de dénigrement de la police « *devenaient intolérables et constituaient un danger pour la paix publique* ».

● **M. Georges Faisans maintenu sous contrôle judiciaire.** – La cour d'appel de la Guadeloupe a décidé, le mardi 12 août, de maintenir sous contrôle judiciaire M. Georges Faisans, secrétaire général du Mouvement pour la Guadeloupe indépendante (MPGI). Celui-ci avait été condamné en 1985 à quatre ans de prison pour avoir blessé d'un coup de sabre d'abattis un enseignant d'origine métropolitaine (peine réduite à trois ans). En juin 1985, le militant indépendantiste avait été transféré de la prison de Basse-Terre à l'hôpital-prison de Fresnes en raison de son état de santé. Après cinq jours d'émeutes à la Guadeloupe, principalement dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre, la cour d'appel décidait, le 29 juillet 1985, de placer sous contrôle judiciaire M. Georges Faisans en Seine-Saint-Denis, son lieu de résidence habituel. L'avocat de M. Faisans avait demandé, le 25 juillet, la levée du contrôle judiciaire de son client dont l'épouse vient d'obtenir sa mutation à la Guadeloupe dans le corps enseignant à compter de la rentrée prochaine. – (*Corresp.*)

● **Un Basque espagnol écroué dans le Lot-et-Garonne.** – M. Ignacio Alberdi Urquija, Basque espagnol réfugié en France et membre présumé des Commandos autonomes anticapitalistes, a été inculpé puis écroué à la maison d'arrêt de Marmande (Lot-et-Garonne), mardi 12 août, pour « *infraction à un arrêté d'assignation à résidence* ».

● **Deux morts au cours d'un hold-up à Saint-Raphaël.** – Un *client, Marius Darmesin*, cinquante-neuf ans, a été tué alors qu'il tentait de quitter la caisse d'épargne de Saint-Raphaël (Var) attaquée, *mardi* 12 août, par quatre malfaiteurs. Un policier municipal, Alain Perinetti, quarante ans, qui arrivait sur les lieux, a été, à son tour, mortellement blessé. Les quatre malfaiteurs se sont enfuis en moto malgré l'intervention d'un autre policier municipal armé d'un fusil chargé de balles en caoutchouc.

M. Georges Martin, président de la Fédération nationale des policiers municipaux, a déploré, à cette occasion, que les policiers municipaux de Saint-Raphaël « *ne soient pas armés* ».

● **Fusillade au palais de justice de Montpellier.** – Un détenu de la maison d'arrêt de Montpellier, Mabrouk Djemaa, trente ans, s'est évadé, mardi 12 août, alors qu'il était conduit chez un juge d'instruction par deux gardiens de la paix. Un complice, caché derrière un pilier du palais de justice, a ouvert le feu sur les deux policiers qui ont riposté. Une passante, Mᵐᵉ Hélène Horent, cinquante-cinq ans, a été blessée à la jambe.

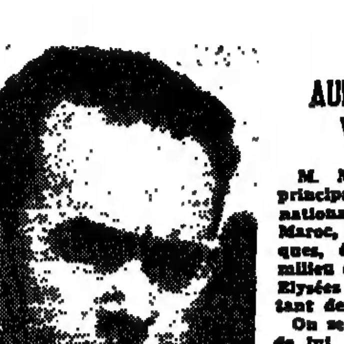
Moubrak Djemaa, qui se trouvait en détention préventive après une tentative d'homicide volontaire sur un policier, et son complice, ont pris la fuite à bord d'une moto.

● **Les suites de la noyade de Gérard Longué.** – Après la mort par noyade de Gérard Longué, un jeune Camerounais de quinze ans, dans le lac de Vassivière (Creuse), l'Association du centre culturel et de loisirs de Montreuil et la famille de l'adolescent se sont constituées partie civile.

Au cours d'une conférence de presse, Mᵐᵉ Sylvie Ritmanic, premier adjoint au maire de Montreuil et présidente de l'association responsable de la colonie, a indiqué le mercredi 13 août que Gérard Longué savait nager « *comme tous les enfants de ce groupe* ».

● **BRÉSIL : un Français tué par des voleurs sur une plage.** – M. Daniel Chablé, quarante-sept ans, ingénieur français demeurant au Brésil, a été tué dimanche 10 août sur la plage de Guaruja, à 100 kilomètres à l'est de Sao-Paulo, par deux voleurs. Les deux agresseurs ont réussi à s'enfuir, mais l'arrestation de l'un est imminente, selon la police. – (*AFP*).

CHRONIQUE DES ANNÉES 60



Mehdi Ben Barka.

M. BEN BARKA AURAIT ÉTÉ APPRÉHENDÉ VENDREDI A PARIS

M. Mehdi Ben Barka, l'un des principaux dirigeants de l'Union nationale des forces populaires du Maroc, aurait, selon ses amis politiques, été appréhendé vendredi au milieu de la journée sur les Champs-Elysées par deux personnes présentant des cartes de police.

On serait depuis lors sans nouvelle de lui.

A l'ambassade du Maroc on déclare ne pas disposer d'informations sur cette affaire. Quant à la police française, elle ignore tout de cette interpellation.

(31 octobre-1er novembre 1965.)



Le frère de Mehdi Ben Barka, Abdelkader, avec ses avocats. De gauche à droite : Maurice Buttin, René-William Thorp, Michel Bruguier, Abdelkader Ben Barka, Michèle Beauvillard et Germaine Sénéchal.

26. Il n'y a pas eu d'affaire Ben Barka

Le plus actif des opposants marocains est enlevé le 29 octobre 1965, en plein Paris, par deux policiers français travaillant pour des truands à la solde des services marocains. Mehdi Ben Barka ne réapparaîtra jamais.

NORMALEMENT, il n'aurait pas dû y avoir d'affaire Ben Barka, si l'affaire, montée avec un soin minutieux de professionnels, n'avait achoppé sur un détail fortuit. Comme *on* l'avait prévu, *on* enlève bien le leader marocain, le 29 octobre 1965, à Saint-Germain-des-Prés, non loin de la brasserie Lipp, où il avait rendez-vous, peu de temps après, avec le journaliste Bernier et le cinéaste Franju : deux hommes, exhibant leur carte de la police française, le font monter dans une voiture... Mais voici l'accroc. Ben Barka n'est pas seul : il est accompagné d'un étudiant en histoire, El Azemmouri, qu'il veut associer au film dont il est venu parler avec les Français. Quand les deux policiers l'interpellent, ils écartent le témoin inopiné. Celui-ci donne l'alarme. Dès le lendemain, *le Monde* et Europe 1 livrent la nouvelle.

Qui est Mehdi Ben Barka ? Le plus intelligent, sans doute, et le plus actif des opposants au régime autoritaire de Hassan II ; en même temps, l'un des responsables les plus en vue du tiers-mondisme militant. Issu d'une modeste famille de la médina de Rabat, ancien professeur de mathématiques, il a d'abord été engagé dans le mouvement nationaliste marocain, l'Istiqlal, ce qui lui a valu la prison et le camp d'internement, mais aussi sa participation aux pourparlers de La Celle-Saint-Cloud, en 1955, préludant à l'indépendance du Maroc. Démocrate, il avait néanmoins soutenu sans réserve Mohammed V, qui, depuis son exil forcé de 1953, symbolisait la souveraineté nationale. L'indépendance une fois acquise en 1956, Ben Barka va progressivement se heurter au monarque, qui diffère trop, à son goût, l'élection d'une assemblée constituante, pourtant promise. En 1959, des fédérations autonomes du parti de l'Istiqlal se forment et, finalement, se regroupent dans une Union nationale des forces populaires (UNFP), dont Ben Barka est l'un des dirigeants. Après la mort de Mohammed V en 1961, les tendances absolutistes de son successeur Hassan II ne font qu'aviver la lutte entre le Palais et l'UNFP. La popularité grandissante de Ben Barka retient l'attention du général Oufkir, patron des services de renseignements. La répression contraint Ben Barka à vivre à l'étranger, à Genève notamment. Même là, il se sent traqué. En octobre 1963, un tribunal militaire royal le condamne à mort par contumace ; en mars 1964, la Cour criminelle de Rabat confirme la peine capitale... Cependant, le régime chérifien doit faire face à des mécontentements croissants.

Dans le même temps, Ben Barka s'est imposé comme un leader du tiers-monde, partisan actif de l'union des peuples contre l'impérialisme. Il siège au Comité permanent afro-asiatique, mis sur pied en 1963, en Tanzanie, à l'issue de la conférence de solidarité des peuples afro-asiatiques. La conférence suivante, qui se tient à Winneba, au Ghana, décide son élargissement à une conférence des trois continents, dont la tenue est prévue pour le 3 janvier 1966 à La Havane. Son activité internationaliste conduit Ben Barka à Moscou, à Pékin, à Tokyo ; le voici auprès de Castro, pour la préparation de la conférence...

C'est cet homme, revenu à Paris pour préparer un film anti-impérialiste, intitulé *Basta*, qui a été enlevé, le 29 octobre, par deux policiers français. Car, après que Roger Frey eut nié l'implication d'un quelconque service national dans cette histoire, on apprend, le 13 novembre, l'arrestation de deux policiers, Souchon et Voitot. On saura plus tard que Ben Barka a été livré dans une villa de Fontenay-le-Vicomte, habitée par des truands à la solde des services marocains ; que le samedi 30 octobre, Dlimi, directeur adjoint de la Sûreté marocaine, ainsi qu'Oufkir en personne ont débarqué à Orly, qu'ils se sont rendus ensuite dans la villa de Fontenay-le-Vicomte, puis à Ormoy, dans la villa appartenant à Antoine Lopez, agent d'Air France, en cheville avec le SDECE. Mais de Ben Barka, plus rien. A tout jamais. Les cadavres meurent aussi.

Dès le 8 novembre, des anciens du Comité France-Maghreb, dont François Mauriac est le président, se font les interprètes de l'émotion publique. Dans les semaines qui viennent, l'intervention des intellectuels suit : articles, déclarations, pétitions. Un vrai calvaire pour Mauriac. Plus que tout autre, il est tenu de participer à la campagne (n'est-il pas rentré dans le combat politique, peu après son « Nobel », à propos du Maroc ?), mais il est aussi désormais un inconditionnel du général. Or nous voilà en pleine campagne électorale pour la première élection présidentielle ! Il concilie à sa manière les deux engagements, puisque ce n'est qu'une fois de Gaulle élu qu'il démissionne de l'Association France-Maghreb : « *Au vrai*, écrit-il dans *le Figaro littéraire* du 22 janvier 1966, *j'étais un ressuscité malgré lui, condamné à signer, tous ces jours-ci, des communiqués que je n'avais pas rédigés. Certes, j'en approuvais l'esprit et la lettre — mais non toutes les intentions. Je ne veux pas qu'on puisse me croire d'accord avec ces gaullistes qui, pour tirer sur les ministres de de Gaulle, ont attendu l'heure du guet-apens.* »

Un gaulliste surtout est visé : Maurice Clavel, qui exige la vérité sur tous les tons. Depuis 1958, cet ancien combattant de la France libre, libérateur de Chartres, a pris fait et cause pour le général. Il a usé de tous les arguments, avec sa passion coutumière, pour défendre contre la gauche — sa famille naturelle — l'homme du 18-Juin, qu'il admire et qu'il aime. S'il lui arrive parfois de dire des bêtises, comme tout le monde, il les dit avec de telles hyperboles qu'on a tendance à les croire plus fréquentes sous sa plume. Il est « auteur dramatique ». En politique aussi : Il n'est pas inspiré par l'esprit de calcul mais par le Saint-Esprit. C'est un volcan jamais éteint. Or l'enlèvement de Ben Barka provoque une nouvelle éruption de sa part. De Gaulle dût-il en recevoir sur la tête les retombées.

Le président de la République, en février 1966, s'explique et met nommément en cause Oufkir. Des Français sont-ils compromis dans l'affaire ? Non, rien « *que de vulgaire et de subalterne* » ; il précise : « *Rien, absolument rien, n'indique que le contre-espionnage et la police, en tant que tels et dans leur ensemble, aient connu l'opération*, a fortiori *qu'ils l'aient couverte.* » Mauriac prend cette affirmation pour argent comptant. Son idée est simple : il y a une liaison entre Oufkir et les services secrets américains. D'une pierre deux coups : on s'est débarrassé du dangereux Ben Barka, tout en plaçant de Gaulle dans une position délicate. Clavel ne veut pas en rester là. Car pourquoi la vérité n'éclate-t-elle pas ? Pourquoi le pouvoir gaulliste, afin de confondre l'adversaire, ne fait-il pas toute la clarté ? Il y a eu des complicités à un très haut niveau : lesquelles ? Clavel supplie Mauriac ; Mauriac « choisit l'ordre gaulliste ».

Le 5 septembre 1967 s'ouvre le procès Ben Barka ; il dure près d'un mois et demi. Six accusés, dont le plus haut en grade est Leroy-Finville, ancien chef d'études au SDECE, qui utilise Lopez. Un témoin important, Figon, s'est suicidé, dit-on, entre-temps. Dossier volumineux, brouillamini de barbouzes, embrouillamini des réseaux... On s'y perd. Croit-on en avoir fini, à la trente-septième journée d'audience, le 19 octobre, que se produit un coup de théâtre : l'arrivée à Paris du commandant Dlimi, qui se met à la disposition de la justice française, après s'y être refusé pendant des mois. C'est reparti.

Le second procès s'ouvre le 17 avril 1967. Dans l'intervalle, les trois principaux avocats de la partie civile, Mes Stibbe, Thorp et Bruguier, sont morts de crise cardiaque. On s'en passera ! Les regards sont pointés sur Dlimi. Lui, très à l'aise dans son numéro de sincérité blessée : Ben Barka ? Mais je le cherche ! Je suis ici pour le retrouver ! Au bout du compte, force acquittements. Sauf pour deux lampistes : Souchon écope de six ans, et Lopez de huit ans de réclusion criminelle. Nous sommes le 5 juin 1967 : la guerre qu'on baptisera « de six jours » vient d'éclater. Le capital de passion disponible n'est plus pour Ben Barka.

En 1898, le président du conseil Méline avait lancé à la tribune : « *Il n'y a pas d'affaire Dreyfus.* » En 1966 ou en 1967, l'affaire Ben Barka a failli avoir lieu...

En guise d'épilogue, signalons que Maurice Clavel a définitivement rompu avec le gaullisme. Il devient le « journaliste transcendantal » du *Nouvel Observateur*. Mauriac écrit un *De Gaulle*, dont Jean Lacouture dit : « *Une hagiographie souvent laborieuse* ». L'opposition sied toujours mieux à la littérature.

MICHEL WINOCK.

Libres opinions

dans *le Monde* du 22 janvier 1966

Est-ce la fin ?

Par MAURICE CLAVEL

LAISSONS Figon, ce pauvre cadavre, laissons ce tapis de caoutchouc sur cette fenêtre de rez-de-chaussée... Attendons. Ne nous hâtons pas de crier avec des loups trop intéressés qui, en matière de mensonge et d'outrage à magistrat, nous surpassent...

Il reste que plusieurs hauts fonctionnaires et peut-être un ou deux ministres ont tu à la justice ce qu'ils avaient appris, au moins quelques jours, tombant ainsi, semble-t-il, sous le coup de l'article 62. Il reste que de Gaulle a été outragé par ses serviteurs. Sa face vis-à-vis du « tiers-monde » souffletée. Il reste qu'un étranger exilé, un hôte sur notre sol tombe victime d'un traquenard de ses compatriotes, aidés de bas éléments de nos polices. Il reste que le peuple est ricaneur ou désabusé. Il reste que le pouvoir gaulliste est malade et l'esprit gaulliste — je n'ose l'accaparer, mais puis en parler — à bout de souffle.

Je dis « peut-être un ou deux ministres », car, enfin, le ministre de l'intérieur devait savoir dès le 3 novembre que des policiers français étaient mêlés à l'affaire. Or il n'a rien dit au juge ni au chef de l'Etat. Pourtant, il savait. Ou alors que fait encore M. Papon à son poste ? S'il s'est tu pour une raison d'Etat, il nous faut aujourd'hui, nous tous, savoir laquelle. Et quand elle serait sacro-sainte, il lui faut à présent se sacrifier : Cicéron a bien payé de l'exil l'étranglement illégal et salutaire des conjurés. Enfin, s'il est innocent de tout, il serait bon qu'il se disculpe à titre de citoyen, pour ne point laisser de soupçon sur le régime. Cet acte de vertu républicaine et antique renforcerait notre estime pour le vainqueur de l'OAS. Je ne puis croire qu'il aime le pouvoir pour le pouvoir, et s'y incruste.

Et puis il faut ici parler du premier ministre. Ce général Jacquier, aujourd'hui liquidé, ne relevait que de lui. L'a-t-il avisé ? Si oui, M. Pompidou est également coupable. Si non, qu'est-ce que c'est que ce drôle d'Etat ?

Si oui... si non. Cette question, toute naturelle, qui l'a posée ? Je ne l'ai quasiment pas vue dans la presse. A croire que M. Pompidou est assez bien avec tout le monde et peu susceptible d'être mû. Que le SDECE lui soit retiré, j'appelle cela un camouflet, un désaveu. Il n'a pas l'air de branler d'un pouce. D'ailleurs, c'est trop si M. Pompidou n'est pas en faute. Trop peu s'il l'est. C'est un compromis.

Mais alors, il nous faut entrer dans la psychologie de de Gaulle ? Pourquoi l'a-t-il ainsi reconduit, réinstallé ? Pourquoi le laisse-t-il se dilater, s'enfler ? Pourquoi la « lettre à Debré » passe-t-elle et repasse-t-elle la Seine plus de fois que la lettre à Rodrigue l'Océan ? Pourquoi ce favoritisme de vieille cour ? De Gaulle est-il si fatigué ?

Non. Las. Il doit rester en lui une haute amertume du 5 décembre, d'où lui vient *désormais, je crois, en toute affaire, une sorte de peu importe* informulé. Il peut partir, tout quitter, lors d'une prochaine déception, et, s'y préparant, il se la prépare en gardant le même auquel il doit la première. Il agit par Debré, se freine par Pompidou. Dans un sens ou dans l'autre, il se donne le change C'est un de ces phénomènes moroses où la tristesse se mue en mélancolie, sourd désir d'en finir, début de vertige. Déjà, lors du troisième entretien avec Michel Droit, lorsqu'il nous promettait de mieux s'occuper de nous la prochaine fois, cela serrait le cœur. Mais il y avait aussi un air vague de sarcasme, un parfum de Richard II, comme si nous méritions Mitterrand et lui le repos des justes ou le sommeil de la Terre... Comme s'il se chargeait aujourd'hui de cette nouvelle épreuve en prenant avec lui, à tout hasard, sans trop voir, un moyen de l'abréger. Vent de duel avec soi dans la pénombre des marges, des franges de l'être. C'est obscur ? Mais les grandes âmes sont obscures, et, dans les profondeurs, je crains que ce ne soit vrai.

Alors, est-ce la fin ?

Oui. A moins d'un sursaut immense.

P.S. — Un éditorial de *France soir* a signalé à la fois la farouche détermination du premier ministre de faire toute la clarté, et l'opposait à l'affaire du bazooka. C'était visiblement pompidolesque et épistolaire !

APRÈS LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Seuls les gaullistes approuvent sans réserve les déclarations du chef de l'État sur l'affaire Ben Barka et la réforme de l'O.T.A.N.

(23 février 1966.)

POUR L'HONNEUR DU NAVIRE

Par SIRIUS

NUL n'ignore que le président réélu de la République entendait affirmer et élargir le « grand et ... la République nouvelle », ... tout en ...

L'ÉPILOGUE JUDICIAIRE DE L'AFFAIRE BEN BARKA

- Cinq acquittements, dont celui de Dlimi • Lopez et Souchon condamnés à huit et six ans de réclusion criminelle
- Par contumace, réclusion criminelle à perpétuité pour le général Oufkir et les autres fugitifs

Compte rendu d'audience de J.-M. THÉOLLEYRE et K. CHRISTITCH

(7 juin 1967.)

Demain : la mutation des quotidiens

هكذا من الأصل

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Rencontre avec un violoncelliste américain

Starker soliste et caricaturiste

Janos Starker, violoncelliste d'exception, est très rarement invité en France, mais il était à Prades. « Les chefs ne m'aiment pas », dit-il. Il le leur rend bien.

Un petit volume vient de paraître aux Etats-Unis. On y voit Paul Tortelier en Don Quichotte, Rudolf Serkin en Père Noël, Karajan en pilote de Schippel, Maazel en culottes courtes, Giulini sous la bure. Une dernière image montre le méchant caricaturiste et le très féroce auteur des légendes fuyant, l'échine basse, une foule prête à les lyncher. Le premier est un violoncelliste peu connu de l'Orchestre de Chicago. Le second y a été violoncelle solo. Puis il est devenu soliste illustrissime.

A Prades, où nous l'avons rencontré, Janos Starker a sorti de sa valise ce brûlot dont il espère beaucoup. Non qu'il aime, semble-t-il, susciter



Janos Starker
« Celui dont la chaleur intérieure gèle l'air autour de lui »

l'inimitié. Mais il arrive que les mœurs musicales actuelles le laissent insatisfait. On a pourtant du mal à imaginer qu'un musicien au sommet de sa carrière, maître de ses passions comme de sa technique, bon père, bon Américain, professeur à l'université (celle de Bloomington dans l'Indiana), se permette de mettre ses collègues en boîte avec une telle liberté. On a encore plus de mal à croire que cet humoriste non aligné demeure, dans la jungle du métier, une star harcelée.

C'est qu'il joue du violoncelle comme personne, avec des moyens qu'il s'est forgés pour vaincre, ou pour dissimuler, toutes les résistances qu'oppose un aussi gros objet. Plus rapide, plus léger, plus élégant et délié, son jeu est ainsi un triomphe sur la pesanteur, un parcours sans faute au millimètre près. Mariage de la soie et de l'or : c'est Alain Planès, un piano doux au toucher, qui lui donnait la réplique à Prades dans Debussy et Bethoven, dans Bartok, Couperin et Boccherini. Des concerts comme celui-là, il n'y en a qu'un dans l'année. Ou plutôt, il y en aurait si Starker — il n'a pas joué à Paris depuis 1978 — ne restait en France si injustement ignoré. Hasards de la programmation ? Négligence d'imprésario ? Ou susceptibilité ?

« L'Orchestre de Paris, dit par exemple Janos Starker, *est avec le Philharmonic de New-York le pire orchestre qui soit au monde. Non qu'il réunisse de mauvais musiciens, bien au contraire. Mais autant on ne peut en vouloir à des musiciens médiocres de jouer de façon médiocre, autant d'excellents musiciens qui se comportent comme des enfants de dix ans sont réellement des cochons. Ce que je vous dis là, je l'ai déjà déclaré à un journal new-yorkais. Il n'est pas étonnant que je ne sois pas invité à Paris.*

— Mais pourquoi venez-vous si rarement en France ?

— Les chefs ne m'aiment pas. Et puis, vus d'Amérique, vos cachets sont dérisoires. Il y a trois raisons de jouer à l'étranger : motifs artistiques, considérations de carrière, avantages financiers. Aucune des trois ne me pousse à venir en France. Si j'ai joué au Festival de Prades, c'est pour le plaisir et parce que Casals m'y avait invité, il y a trente ans tout juste.

— Vous aimez les festivals ?

— Pas une ville, pas un village, pas une université, qui puisse désormais s'en passer. Alors, qu'on parle plutôt de concerts d'été : un festival ne mérite son nom que s'il donne lieu à une expérience différente de celle des grandes villes pendant l'année.

» Voyez ces Américains qui ne vont jamais au concert et qui passent leurs étés dans les grands festivals d'Europe. Ils prennent leur ration de musique pour toute l'année. Après, si on leur demande de subventionner un orchestre, ils ne veulent pas en entendre parler. Ils sont saturés.

— Quand je suis arrivé en Amérique il y a trente-huit ans, les saisons musicales étaient très courtes, entre vingt-huit et trente-six semaines, et les musiciens n'étaient pas rétribués à l'année. Les festivals ont été inventés pour leur permettre de boucler leur budget en leur évitant de se placer pendant les vacances comme maîtres nageurs ou courtiers d'assurance. Maintenant, tous les orchestres américains ont leur résidence d'été. En Hongrie, il y a des festivals partout, et toute l'année. C'est un moyen d'attirer le touriste et de faire entrer les devises.

— La musique y perd-elle ?

— Cela n'a sur elle aucun effet. Pas plus que les concours qui, eux aussi, prolifèrent. Pendant quarante ans, je m'y suis opposé, j'ai refusé de siéger dans un jury, puis j'ai changé d'avis. Les concours non plus ne changent rien à rien. Un musicien qui le mérite fera toujours carrière un jour ou l'autre. Remporter un concours lui permettra au mieux de gagner un peu de temps.

» Rubinstein se plaignait qu'il n'y ait plus de grands pianistes alors qu'il y en a tant dont la technique est excellente. Je pense au contraire qu'il existe, comme il a toujours existé trois ou quatre grands pianistes par génération. Les musiciens sont plus nombreux, les vrais artistes toujours aussi rares.



Daniel Barenboïm
« Le petit Napoléon qui oublie souvent de rester chez lui pour travailler gratis »

» En fait, on est écrasé sous le nombre, et ça c'est quand même formidable. L'université de Blooming ton enseigne à mille sept cents élèves musiciens, abrite six orchestres symphoniques, dont une formation baroque, imprime plus de mille programmes et présente huit ou neuf productions lyriques chaque année. Quand on a transporté l'un de nos spectacles au Met, il a fallu l'adapter : leur scène était plus petite et beaucoup moins commode que la nôtre.

— Aimez-vous votre violoncelle ?

— Je le déteste quand je dois marcher trop longtemps dans les couloirs d'un aéroport. Pour le reste, le travail, la technique, je n'aime pas en parler. Mon violoncelle et moi sommes synonymes. Mon but est que l'auditeur oublie mes difficultés. Les violoncellistes qui prennent un air souffrant pour s'attirer la sympathie du public m'ont toujours répugné. On ne vient pas voir notre cinéma, mais écouter de la musique.

— Que pensez-vous de Rostropovitch ?

— C'est un autre style, un autre jeu, un autre monde que le mien. C'est un formidable interprète de scène. C'est avec lui que le public s'amuse, pas avec Bach et Beethoven. Ne croyez pas que je suis jaloux. Personne ne prend jamais le concert de personne. Il n'y a que les jeunes pour croire à ces rivalités. J'ai d'ailleurs entendu Rostropovitch jouer du violoncelle exactement comme il faut en jouer.

— Pensez-vous que Casals ait été un grand chef d'orchestre ?

— Peut-on vraiment parler de chef ? Il dirigeait, d'accord, on doit tous être capables de diriger, cela fait partie du métier. Il m'arrive à moi aussi de prendre la baguette, je ne me crois pas chef d'orchestre pour autant. De très bons musiciens qui ne sont pas des chefs ont passé leur vie à diriger. Les chefs non dilettantes se comptent actuellement sur les doigts des deux mains.

— En quoi consiste votre enseignement ?

— A déranger les élèves. Ce qu'ils savent faire ne m'intéresse pas. Je ne m'arrête que sur ce qui leur est impossible. Mais la musique est d'abord une affaire de conscience. Si quelqu'un joue mal et s'il en est satisfait, on n'y peut rien. »

Propos recueillis par
ANNE REY.

★ Les caricatures qui illustrent cet article sont empruntées à un ouvrage édité par Occidental Press à Washington.

Le renouveau du Festival de Prades

Survivre à Casals, sans oublier

C'est avec celui d'Aix-en-Provence le plus célèbre des festivals de musique français. C'est aussi, par bien des aspects, le plus précaire, le moins adapté aux cérémonies mondaines comme aux raz de marée touristiques. C'est là que le premier violoncelliste de réputation internationale, celui qui « mit le violoncelle sur le podium », reçut pendant près de vingt ans, de 1950 à 1967, le gratin du *Who's Who musical*. Casals y fut, là comme ailleurs, le Jupiter tonnant de l'archet. Mais plus encore : un chef d'orchestre, un compositeur, champion de la *culture catalane, résistant* irréductible au fascisme, fixé là, sur l'autre versant des Pyrénées pour rappeler par la moindre de ses sarabandes son « non » à Franco. *L'applaudir fut aussi*, une façon d'être de ce côté.

A Prades, le nom de Pablo Casals est encore, pour tous, le mot de passe et, sur chaque concert, l'ombre portée. Michel Lethiec, jeune directeur artistique préposé depuis cinq ans au renouveau — un clarinettiste dans le temple du violoncelle, — mesure les avantages de cette formidable étiquette et s'applique à conserver au gros violon la place d'honneur qui lui était traditionnellement consacrée.

De Leonard Rose, *cellist* d'un prestigieux trio qui comptait aussi Stern et Istomin, il obtint le concours et le patronnage, jusqu'à la mort de celui-ci il y a un peu moins de deux ans. Pianiste, certes, mais grand ami de Casals et habituû de la grande époque, Mieczyslaw Horszowski, quatre-vingt-quatorze ans, se conforma cette année à cet esprit de participation obligée. Vint aussi Janos Starker, le neveu d'Amérique, premier classé par ses pairs et si mal aimé des orchestres français, Starker l'*insoumis*, le *Prométhée*. Ce fut pour un soir le violoncelle dans sa gloire : Prades retrouvé.

Mais après ? Michel Lethiec rêve, pour le Festival, d'une image de marque restaurée, à peine différente de celle du passé (l'œil rieur de Casals évidemment excepté), solidement démarquée du tout-courant festivalier : un noyau d'amis pour un répertoire allant de la sonate au nonetto, de grands solistes pour forcer la note haut de gamme, les artistes résidents réquisitionnés pour des *master classes*, les stagiaires ayant, en fin de parcours, la possibilité d'assurer eux-mêmes de petits concerts décentralisés. Le Festival de Prades se rapprocherait donc d'une grande académie de *musique de chambre* pour répliquer par un Pôle incontournable aux quatre cent soixante manifestations du « tyPe festival » disséminées l'été dans le Languedoc-Roussillon.

Un centre de formation chorale y foctionne également, ce qui n'est pas original, mais permet de faire bouillir la marmite à une époque où les apprentis chanteurs, toujours plus nombreux, ne trouvent plus à se caser. Leur distribution des prix cette année, c'était le droit de figurer dans une *Création* de Haydn assez médiocrement chantée (par Michèle Pena, Marcel Quillevere et Jean-Jacques Doumène), dirigée par un chef sans autorité (Wilfried Boettcher) et miraculeusement sauvée du déraillement par un orchestre déterminé (le Northern Sinfonia of England). Les impétrants se souviendront certainement d'avoir eu quelques sueurs froides.

A. R.

L'Opéra-Bastille semble sauvé

Les travaux reprennent sur le chantier de la Bastille. François Léotard semble l'avoir – pour une fois – emporté sur ses collègues des finances.

Joie discrète rue de Valois, au ministère de la culture, où l'on brandit, dans une euphorie silencieuse, le communiqué, d'ailleurs fort alambiqué, scellant le sort de l'Opéra-Bastille. François Léotard, une fois n'est pas coutume, l'a emporté sur ses collègues des finances. Les travaux interrompus, ou plutôt considérablement ralentis, depuis le 17 juillet dernier, vont pouvoir reprendre leur vitesse de croisière. Mais la bataille fut rude, si l'on en croit certains fonctionnaires de la Rue de Rivoli, repaire des plus farouches détracteurs du nouveau temple de l'art lyrique parisien. Jacques Chirac a tranché en faveur de son ministre de la culture, et le communiqué émane du gouvernement.

Victoire donc pour les partisans de l'Opéra-Bastille, car s'il est indiqué que le palais Garnier doit conserver sa « *vocation lyrique* », il est également précisé que « *l'équipement de la Bastille comprendra une grande salle de théâtre à vocation musicale, chorégraphique et lyrique* ». Cela suppose que les équipements scéniques et la salle de répétition seront achevés. Ce point est d'ailleurs confirmé par le cabinet du ministre. En revanche, la salle modulable, souhaitée et défendue par Pierre Boulez, sera vraisemblablement fixe, et peut-être même, concédée à la Ville de Paris : huit cents personnes pourront y assister à des concerts ou à des spectacles classiques. L'opéra contemporain ne trouvera donc pas à Paris la place de choix qu'on lui destinait. Dommage. Mais cela répondait-il à un véritable besoin ? Y a-t-il une telle soif de création lyrique chez les compositeurs contemporains ?

Le sort des ateliers de décors est, lui, définitivement réglé. Ils ne seront pas construits, on le supposait d'ailleurs depuis longtemps. A leur place s'élèvera sans doute un ensemble hôtelier dont la concession devra contribuer à l'équilibre financier de l'Opéra.

Car c'est là où le bât blesse toujours. Le projet précédant était « *totalement irréaliste au plan financier* », dit-on au ministère de la culture, puisqu'il nécessitait « *une subvention annuelle de 530 millions de francs pour Garnier et la Bastille, soit la moitié du budget total consacré par l'Etat à la danse et à la musique chaque année* ». Certes, mais on ne voit pas très bien comment la multiplication par deux des lieux consacrés à l'opéra va permettre l'économie des 200 millions que l'on annonce maintenant, même si l'augmentation des spectacles et la rationalisation de Garnier doit élever le total des recettes. On ne sait pas encore quelles seront les réactions de Pierre Boulez, actuellement en Allemagne, à l'annonce de la suppression de la salle modulable à laquelle il tenait beaucoup, après l'interruption des travaux d'agrandissement de l'IRCAM, près de Beaubourg. Mais, de Grèce où il passe ses vacances, Jack Lang a déjà fait savoir, par un communiqué, qu'en cas de « nouvelle alternance », la salle modulable serait construite, l'art lyrique serait totalement transféré à la Bastille, et un palais de la danse créé à Garnier. Toutes choses effectivement possibles, puisque l'essentiel du projet initial est finalement préservé.

EMMANUEL DE ROUX.

● **Mort du chef d'orchestre Jean-Pierre Jacquillat.** — Le chef d'orchestre français Jean-Pierre Jacquillat est mort, le 11 août, des suites d'un accident. Il était âgé de cinquante et un ans. *Pianiste de formation* et percussionniste, Jean-Pierre Jacquillat avait été le chef assistant ou permanent de nombreuses formations françaises.

« Golgotha » de Frank Martin à Salzbourg

A l'image de Rembrandt

Distribution somptueuse et coups de tonnerre pour l'oratorio à l'ancienne d'un compositeur suisse méconnu : Salzbourg se met en frais.

Le Manège aux rochers de Salzbourg est le lieu des féeries, des drames et des mystères. Au pied de la muraille de pierre qui porte la forteresse, la musique semble communiquer directement avec la nature et l'univers. Malgré le toit qu'on a dressé au-dessus des spectateurs, on sent encore passer le souffle de l'air et la lumière du soir jette un dernier reflet tout en haut des galeries creusées dans le roc. Décor puissant, austère, qui convenait mieux que tout autre au *Golgotha* de Frank Martin. Les longues rangées de musiciens et de choristes devant la paroi lisse symbolisaient les foules chrétiennes méditant au calvaire. Et quand Jésus vitupéra : « *Malheur à vous, scribes, pharisiens, sépulcres blanchis* », le déchaînement d'un orage formidable se mêla comme une réponse du ciel au déchaînement des timbales de l'orchestre !

On entend trop rarement cette grande œuvre écrite par le compositeur genevois entre 1944 et 1948 (il était né en 1890). Elle est à la fois proche par l'esprit et très différente des *Passions* de Bach. Structurée de la même manière en moments dramatiques et contemplatifs, elle emprunte ses textes aux divers évangélistes, mais les condense pour les centrer sur la personne et les paroles du Christ, en alternance avec d'amples effusions tirées des *Confessions* de saint Augustin.

Née de la vive impression produite sur l'auteur par *les Trois Croix*, une eau-forte de Rembrandt, l'œuvre est à l'image de celle-ci, et joue du contraste des ténèbres et de la lumière. La violence du discours au Temple, les scènes dramatiques du procès, l'abîme de déréliction qui se creuse à chacune des supplications de Jésus à Gethsémani, jusqu'à ce cri sur « la puissance des ténèbres » lors de son arrestation, donnent un relief saisissant à l'ineffable douceur de l'institution de l'Eucharistie, de la montée au calvaire et de la mort du Christ, devenues comme étrangères aux tumultes extérieurs.

Le chœur, dont le rôle est primordial, accompagne et raconte la passion comme un pèlerin, au pas lent d'un récitatif simple et dépouillé, dont la couleur harmonique très dense reflète les sentiments et la piété. Il ne devient acteur un moment que pour représenter, comme chez Bach, et par des procédés semblables, la foule avide de sang. Mais il est surtout le lieu de la méditation chrétienne ; il interprète les événements à la suite de saint Augustin en admirables stances douloureuses, indignées, ferventes, accablées jusqu'à cette dernière page qui, après la proclamation, celle de la résurrection, s'envole avec fraîcheur et une allégresse indicibles pour rejoindre très doucement « *la lumière de la vérité* ».

L'orchestre, très *fourni*, reste pourtant au second plan, comme un complément du chœur, soutenant son impulsion rythmique, avivant sa couleur harmonique. On notera cependant quelques détails savoureux, comme l'intervention des bassons associés à l'alto et au ténor, pour imager l'incertitude et la détresse des apôtres à Gethsémani, seul élément pittoresque de cette partition austère ; et surtout le commentaire mystique d'une couleur qui rappelle le troisième acte de *Parsifal*, et que l'orchestre développe en marge de l'air sublime du ténor sur la mort du Christ.

Le nouveau directeur musical de l'Opéra de Paris, Lothar Zagrosek, a donné de cette œuvre une interprétation d'une grande beauté avec les chœurs et l'orchestre de la Radio autrichienne, Edda Moser, Christa Ludwig, Peter Schreier, Harry Peeters et surtout Dietrich Fischer-Dieskau, qui chantait les paroles du Christ avec une sobriété, une intériorité et une transparence exemplaires.

JACQUES LONCHAMPT.

EXPOSITIONS

Les sculptures de Tapies à l'abbaye de Montmajour

Quand le moqueur se fait ermite

Le peintre Tapies, plus grave qu'à son habitude, se convertit au modelage et à la sculpture. Sans doute parce qu'il expose dans une ancienne abbaye. Mais il demeure fidèle à son style. Et la rigueur lui va bien.

Un peintre contemporain qui expose en été dans un monument historique : rien de plus banal – et de plus décevant, d'ordinaire. Un peintre contemporain qui se convertit au modelage et au volume : rien de plus convenu – et de plus périlleux. Celui qui triomphe heureusement de ces épreuves démontre ainsi sa subtilité et son adresse. Ces vertus que Tapies pratique de longue date nous sont révélées dans une vieille abbaye provençale. L'exercice surprend moins qu'il ne ravit.

Son intelligence, c'est de s'être laissé suggérer sujets et matériaux par les lieux. Les ruines glorieuses de Montmajour, l'église nue, les tombes taillées dans le rocher, les murs à demi renversés, tout incite à de sombres pensées, à des songes funèbres, d'incendie et de mort. Aussi l'artiste, plus grave qu'à son habitude, s'est-il éloigné de ses thèmes usuels, leur préférant des vanités, des fragments de calvaire ou la représentation des instruments du culte, de la cloche à la bible. Le crâne d'Adam, le portement de croix, une dent énorme et déchaussée : on reconnaît à peine Tapies l'humoriste, celui qui magnifie la pantoufle et exalte la clinique beauté d'une salle de bains. Le moqueur s'est, l'espace d'un printemps, fait ermite, et cette métamorphose lui va bien.

Elle ne l'a cependant pas précipité vers l'anecdote ou l'imagerie. Si tragique il y a, il transparaît par allusions, par bribes et sous-entendus : la tête de mort reste incomplète, et la passion du Christ n'est évoquée que par symboles interposés. Tapies demeure essentiellement fidèle à son style, si bien que l'objet lui-même importe moins que ne compte le traitement qu'il lui fait subir. En peinture, celui-ci se compose de maculations et d'effacements, de salissures concertées et de brouillages précis.

Pour trouver l'équivalent sculptural de tels sévices, Tapies emploie la terre, qu'il peut à son gré modeler, inciser, rogner, émietter, cuire et enduire d'émail noir. La plupart des pièces semblent échappées d'un cataclysme qui les aurait brûlées après les avoir écrasées. Le matériau feint l'érosion et la rouille avec une grande habileté, communiquant à la sculpture un air de désolation fort accordé à son sujet. Aussi adroit pour construire de vastes compositions que pour indiquer l'ombre d'un corps absent à l'aide d'un trait, ce quasi-néophyte a des trouvailles de maître.

On aimerait qu'une fois Montmajour entièrement restauré, les salles rendues à leur majesté d'autrefois, Tapies y revienne pour achever l'œuvre entreprise, tant l'alliance de ces terres cuites et de la pierre blanche a de noblesse et de force.

PHILIPPE DAGEN.

★ Abbaye de Montmajour, Arles. Jusqu'au 13 octobre.

Jambe et croix, terre, 1986. Un faux air de désolation.

Kandinsky et Sol Lewitt à Grenoble

Les mésaventures de l'angle droit

Un Russe, Kandinsky, et un Américain, Sol Lewitt, sont à l'honneur, au Musée de peinture et de sculpture et au Centre national d'art contemporain de Grenoble. Avec un point commun : l'ascétisme et la rigueur.

Echange de politesses : pour avoir souvent contribué aux expositions du Centre Pompidou, le musée de Grenoble a obtenu qu'on lui prête le temps d'un été, quelques œuvres majeures de la donation Nina Kandinsky. Majeures mais non canoniques : plutôt que d'illustrer l'expressionnisme de Murnau ou les débuts de l'abstraction, trop connus peut-être, elles résument une époque plus trouble, moins séduisante et peu populaire, la période du Bauhaus.

En 1922, à Weimar, de retour de Moscou, Kandinsky devient professeur de peinture murale. Mais l'enseignement qu'il donne compte moins que celui qu'il reçoit, et qui le métamorphose. A la différence de Klee, son éphémère collègue, passablement indifférent à l'« esprit » – ou à la mode – Bauhaus, Kandinsky se laisse progressivement captiver par la roideur et le dépouillement. Soumis à la doctrine d'un Moholy-Nagy ou d'un Albers, impressionné par leur religion de la droite et du cercle complet, celui qui peignait dix ans auparavant des batailles de couleurs et des « improvisations » échevelées ne jure plus que par la géométrie la plus euclidienne. Le souffle froid du néoplasticisme a congelé l'inspiration. Kandinaky s'est rangé.

La suite, suite lointaine il est vrai, de cette histoire, il faut aller la chercher au « Magasin » du cours Berriat, officiellement promu Centre national d'art contemporain. Là, comme s'il ne s'était presque rien passé depuis 1933, Sol Lewitt a exécuté un décor mural que n'eût pas désavoué le plus orthodoxe des papes de Dessau. Or Lewitt doit sa notoriété au rôle qu'il prit, dès les années 60, dans le développement du minimalisme américain. S'il consent désormais à introduire quelques triangles, et jusqu'à des pyramides, à l'intérieur de son système de cubes, s'il s'enhardit au point d'user de brun, de gris ou de bleu, lui qui si longtemps a proscrit la couleur, le résultat, longue frise de volumes peints en trompe-l'œil, reste d'une parfaite austérité. Lewitt, se « réchauffe » un peu, atteint le point où était parvenu le plus glacé des Kandinsky. Coïncidence ? On a peine à le croire. L'un et l'autre, bon gré mal gré, ont mis en images la théorie de l'angle droit née du cubisme « réformé » de Mondrian. D'un bout à l'autre du siècle, celle-ci a régenté les arts. Bien des manières contemporaines, à cet égard, du minimalisme au conceptuel, n'en sont que des reprises plus ou moins rénovées. Toutes sont entichées d'ascétisme, toutes sont tentées par le monumental ou le décoratif.

A cette généalogie du purisme, il serait commode d'opposer la tradition du geste et du cri. Une troisième exposition grenobloise, celle d'un jeune Allemand, Walter Dahn, en fournit l'occasion. Les puérilités, les dégoulinades hâtives, les inscriptions pseudo-comiques qui adornent ses toiles relèvent à l'évidence d'un parti pris de désinvolture fort ignorant des plaisirs de l'abstinence. Mais Dahn met à son exhibitionnisme tant d'excès, et si peu de finesse, qu'il n'obtient qu'un résultat : celui de rendre, au moins momentanément, plus attirantes et plus dignes de respect les œuvres les plus strictes des géomètres. Car celles-ci ont, du moins, le mérite de la maîtrise.

PHILIPPE DAGON.

★ Kandinsky : Musée de peinture et de sculpture, place de Verdun, jusqu'au 15 septembre. Sol Lewitt et Walter Dahn, Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat, jusqu'au 25 septembre.

CHRONIQUE



La bronzette sur les berges de la Seine

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

QU'EST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE ? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

MAGNELLI. Ardoises et collages. Jusqu'au 21 septembre. Salle d'art graphique.

DEBORAH TURBEVILLE. Jusqu'au 29 septembre. Galerie du Forum.

ENZO CUCCHI - TONI GRAND - LA REVUE PARKETT. Jusqu'au 24 août. Galeries contemporaines.

LE GRAND PARIS. Un projet de la Mission Banlieues 89. Jusqu'au 1er septembre. – **CRÉER DANS LE CRÉÉ.** Jusqu'au 8 septembre. – **LIEUX ? DE TRAVAIL.** Jusqu'au 13 octobre. CCI.

IMAGES DE TRAVAIL. Jusqu'au 29 septembre. BPI.

REGARD COMPLICE. Photographies de cinéastes par M. Cormier. Jusqu'au 8 septembre. Foyer de la salle Garance.

SENS DESSUS DESSOUS. Atelier des enfants. Entrée libre. Jusqu'au 30 août.

Musées

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août – **LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS.** Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.

PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime. Jusqu'au 1er septembre – **LES MOTS DANS LE DESSIN.** Acquisitions récentes. Jusqu'au 29 septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche).

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1960. LES NOUVEAUX RÉALISTES – JEAN-LOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 7 septembre.

MEUBLES ET OBJETS D'ART 1920-1937. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. En permanence.

REBECCA HORN. Nuit et jour sur le dos du serpent à deux têtes – **FRANÇOIS PERRODIN – REINER RUTHENBECK.** Entre chien et loup. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 22 septembre.

MARINETTE CUECO. Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 26 octobre.

GEORGES MÉLIÈS - KEIICHI TAHARA. Images de la fin du siècle - **MARC TRIVIER.** Jusqu'au 26 septembre. **ANDRÉ FRANÇOIS.** Jusqu'au 8 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècles - ANIMAUX D'EDO. Fonds Cernuschi. 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

YVES SAINT LAURENT ET LE THÉÂTRE. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 7 septembre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 26 octobre

PAUL POIRET ET NICOLE GROULT. Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

JEAN CLAREBOUDT V. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er septembre.

BENN. Paysages et visages de Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 12 octobre.

SAVIGNAC. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Jusqu'au 15 septembre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

L'ART DE LA PLUME AU BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'en septembre.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chalot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

PAUL BAUDRY. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

HISTOIRE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ. Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard (43-20-15-30). Sauf dimanche et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.

L'ENCYCLOPEDIE VIVANTE. Arts, sciences et techniques à la fin du XVIIIe et du XXe siècle. Espace Diderot. Entrée : 20 F. Jusqu'au 19 octobre : **LE TEMPS DES ROBOTS LEGO.** Mini-musée et atelier de création pour les enfants. Niveau S1. Entrée libre. Jusqu'au 15 août ; 3D. **LA MAQUETTE DE L'ENTREPRISE.** Espace Entreprise, niveau S2. Entrée libre. Jusqu'au 31 août. **PRODUCTIQUE. PRODUIRE AUTREMENT.** Explora, niveau 1. Entrée : 30 F (comprise dans le billet Explora). Jusqu'au 24 août ; **LES LIVRES SCIENTIFIQUES POUR LES JEUNES A TRAVERS LE MONDE.** Médiathèque. Niveau S1. Entrée libre du mardi au dimanche inclus, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 31 août. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-41-33-88). Sauf le lundi, de 14 h à 22 h. Les samedis, dimanches et jours fériés, de 12 h à 20 h.

Centres culturels

GEORGES GROSZ. Les années de Berlin. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 24 août.

L'USINE ET LA VILLE 1836-1986. 150 ans d'urbanisme. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (46-33-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 11 octobre.

TRÉSORS D'ART DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. Collection Wittert. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 7 septembre.

KAREN BLIXEN. Maison du Danemark, 142, Champs-Elysées (47-23-54-20). Tous les jours de 13 h à 19 h. Dimanches et Fêtes, de 15 h à 19 h. Jusqu'au 5 octobre.

DOTREMONT ET LA PEINTURE COBRA. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (42-36-27-53). Tlj, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

LIBERTES DE LA PEINTURE. Union de banques à Paris, 22, boulevard Malesherbes (42-68-33-33). Jusqu'au 30 août.

BIÈRES ET BRASSERIES DU NORD-PAS-DE-CALAIS. Maison du Nord-Pas-de-Calais, 18, boulevard Haussmann (42-46-18-14). Sauf sam. et dim., de 9 h à 19 h. Jusqu'au 4 octobre.

LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEUR PROTECTION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE. Orangerie de l'hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). Sauf les jours fériés, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 21 septembre.

En région parisienne

BIÈVRES. Montagnes, photographies d'Edith Gérin. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-10-60). Tous les jours, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 18 h. Jusqu'au 29 août.

BRÉTIGNY - SUR - ORGE. Dedans/Dehors/Proposition V : C. Blanc, G. Chaplain (sculpture). Centre culturel communal, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 27 septembre.

JOUY-EN-JOSAS. Les années 60. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

NEMOURS. Liliane Emilie Cron. Château-musée, rue Gautier-Ier (64-28-40-37). Jusqu'au 30 septembre - 1000 ans av. J.-C. en Europe « barbare ». Musée de préhistoire, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). Jusqu'au 30 septembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. Art dénommé par Jean Dubuffet/Art brut. Musée l'Aracine. Château Guérin 39, avenue du Général-de-Gaulle, nationale 34 (43-08-82-35 : 43-09-62-75), les mardis et jeudis, de 14 heures à 18 heures en permanence.

PONTOISE. Hommage à Albert Gleizes, 1881-1953. Jusqu'au 21 septembre. – **MONSIEUR ET MADAME TAVET.** Collectionneurs et donateurs. Jusqu'au 28 septembre. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Sauf mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE. Archéologie des lacs et des rivières. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 septembre.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Thomas Gleb et sa patrie : la tapisserie. Musée des Tapisseries, 28, place des Martyrs-de-la-Résistance (42-21-05-78). Jusqu'au 15 septembre.

ALBI. Geer Van Velde. Musée Toulouse-Lautrec, Palais de la Berbie (63-54-14-09). Jusqu'au 8 septembre.

ANGOULEME. Peintures de Jean-François Lacalmontie. FRAC Poitou-Charentes. Hôtel Saint-Simon, rue de la Cloche-Verte (45-92-87-01). Jusqu'au 20 septembre.

ANNECY. Energies 80 : œuvres du FRAC Rhône-Alpes. Musée-château (50-45-29-66). Jusqu'au 1er septembre.

ANTIBES. La médecine de la préhistoire au Moyen Age. Musée d'histoire et d'archéologie, Bastion Saint-André (93-34-48-01). Jusqu'au 15 septembre.

ARLES. Tapiès. Sculptures et mureaux 1985-1986. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'au 13 octobre.

AUXERRE. Peintres aux fourneaux. La gastronomie revue par la peinture. Maison du tourisme, 1-2, quai de la République (86-52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

AVALLON. Plein-air de sculpteurs polonais. Esplanade en bas de la rue Bocquillot. Renseignements au : 86-34-28-78. Jusqu'au 24 août.

BAYONNE. Hans Seiler. Musée Bonnat, 5, rue Jacques-Laffitte (59-59-08-52). Jusqu'au 15 septembre.

BELLAC. XXXIIIe Festival national Jean Giraudoux. Pierre Mabille ; Didier Mathieu. 8, avenue Jean-Jaurès (55-68-76-03). Jusqu'au 31 août.

BORDEAUX. Hommage à Bonnard. Musée des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 25 août. – Gilbert and George. Capc, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 7 septembre.

BOURG-EN-BRESSE. L'oubli affige la mémoire. Les Anachronistes italiens. Prieuré de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 28 septembre.

BRIVE. Vincent Bioulès. Salles d'exposition du Théâtre municipal (55-23-31-39). Entrée gratuite. Jusqu'au 21 septembre.

CAGNES-SUR-MER. Dix-huitième Festival international de la peinture. Château-musée Grimaldi (93-20-87-29). Jusqu'au 30 septembre.

CALAIS. Jochen Gerz. Œuvres sur papier photographique 1983-1986. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 8 septembre.

CANNES. Grands maîtres de la sculpture. Mémoire d'une collection. Salons de la Malmaison, 47, La Croisette. Jusqu'au 21 septembre.

CARCASSONNE. Albert Ayme. Paradigmes 1962-1986. Thèmes et variations. Musée des beaux-arts, 1, rue de Verdun (68-37-80-90). Jusqu'au 20 septembre. Les Figurations des années 60 à nos jours. (92 peintres figuratifs.) Les Tours narbonnaises. Cité de Carcassonne (68-47-80-90). Jusqu'au 14 septembre

CASES-DE-PENES. Bernard Dufour. Peintures 1958-1967. Fondation du château de Jau (68-64-11-38) Jusqu'au 30 août.

CLUNY. Joan Miro. Œuvre gravé et tapisseries. Ecuries de Saint-Hughes (85-59-05-87). Jusqu'au 14 septembre.

COLMAR. Bryen. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 5 octobre.

COUTANCES. Yo Marchand. Musée, 2, rue Quesnel-Morinière (33-45-11-92). Jusqu'au 31 août.

THÉÂTRE

Sous le signe des stars

Belmondo, Serrault, Berry, Moreau, Baye... Les stars attaquent les planches pour fuir la crise du cinéma.

La rentrée théâtrale [redacted] Paris est placée sous le signe des stars. De Jean-Paul Belmondo à Michel Serrault, de Jeanne Moreau [redacted] Nathalie Baye, les locomotives réputées de l'écran se bousculent sur les planches. Rien d'étonnant à cela. La crise du cinéma, crise des auteurs, crise financière, précipite au théâtre comédiens et comédiennes, qui l'avaient un [redacted] même *jamais* fréquenté. Les femmes trouvent là des rôles qu'aucun producteur ou distributeur n'ose plus leur offrir tant la machine cinématographique [redacted] frappée de misogynie. Les hommes de plus [redacted] trente ans sont désormais *personnae non gratae* sur le grand écran. Celui-ci veut et exige des jeunes pour satisfaire les appétits des quinze-vingt-cinq ans, qui forment le gros *des rangs de ses* spectateurs.

Pendant ce temps-là, le théâtre s'est fait des bras. Avec l'aide du ministère de la culture, jusqu'ici prodigue en subventions, il s'est pris à rêver d'affiches prestigieuses. Encouragé par le succès d'un metteur en scène comme Robert Hossein, dont les spectacles font des scores à faire pâlir de nombreux professionnels du cinéma, il a pris conscience de ses possibilités, et les stars avec *lui*.

En tête du lot, Jean-Paul Belmondo, qui, avec le même Robert Hossein, peut espérer en jouant *Kean* à Marigny obtenir un succès comparable en nombre d'entrées à Paris à son dernier film, *Hold up*. Juste derrière, Michel Serrault que l'on n'avait pas vu sur les planches depuis *la Cage aux folles*. Le spectacle connut la carrière que l'on sait. Il revient pour un *Avare*, dirigé, pas toujours sans mal, par Roger Planchon et partage l'affiche avec une grande actrice de l'écran, Annie Girardot, et un jeune premier frais émoulu du cinéma, Pierre-Loup Rajot, fragile et séducteur apprécié des teenagers. Retour aussi de Jeanne Moreau, dans le cadre du Festival d'automne, pour un spectacle ambitieux et donc à sa mesure, *le Récit de la servante Zerline*, mis en scène par Klaus-Michael Grüber. Son amie Micheline Presle accompagnera à l'Atelier les premiers pas sur les planches de Nathalie Baye


Jean-Paul Belmondo jouera Kean

pour une pièce italienne, *Adriana Monti*, de Natalia Ginzburg.

Marthe Keller scellera ses retrouvailles avec le Théâtre de la Ville pour la première mise en scène, controversée lors du dernier Festival d'Avignon, de Michelle Marquais. Elle a choisi l'admirable pièce de Schiller, *Don Carlos*. Retrouvailles encore pour Richard Berry, qui sera confronté à Niels Arestrup, dans la pièce d'Alain Page, *B 29*. Il avait quitté le Français il y a sept ans déjà. Retrouvailles enfin pour Daniel Auteuil, qui interprétera le rôle principal de la nouvelle pièce de Gérard Lauzier, *l'Amuse-gueule*.

Le théâtre a aussi ses stars bien à lui, qui n'ont pas toujours trouvé au cinéma des rôles à la mesure de leurs talents. Jacqueline Maillan, bien sûr, qui reprend *Lily et Lily* au théâtre Antoine, mais aussi Pierre Dux pour *la Tempête*, de Shakespeare, Guy Tréjean, pour *la Villa bleue*, qu'il jouera en compagnie de Madeleine Robinson et Xavier Delluc ou encore Denise Gence, qui sera Madame Peachum dans *l'Opéra de quat'sous*, mis en scène par Giorgio Strehler.

De bons, de grands moments en perspective que nous avons rassemblés ici. Il n'est jamais trop tôt pour organiser sa saison de théâtre. En voici les principaux rendez-vous :

ANTOINE (42-08-77-71)

A partir du 22 août : *Lily et Lily*, de Barillet et Grédy. Mise en scène de Pierre Mondy. Avec Jacqueline Maillan.

Jacqueline Maillan, l'unique, retrouve son [redacted] rôle, après quelques vacances.

ATELIER (46-06-49-24)

A partir du 20 septembre : *Adriana Monti*, de Natalia Ginzburg. Mise en scène de Maurice [redacted]. Avec Micheline Presle, Nathalie Baye et Patrick Chesnais.

[redacted] délaisse le cinéma pour [redacted] sur scène. Elle suit l'exemple de Micheline Presle, à qui cela a fort bien réussi.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50)

A partir du 5 décembre : *le Récit de la servante Zerline*, de Hermann [redacted]. Mise [redacted] scène de Klaus-Michael [redacted] Moreau.

Après des débuts éclatants chez Jean Vilar, à la Comédie-Française et même au Boulevard, Jeanne Moreau n'a pas eu tellement de chance au théâtre. Elle a même eu du mal à trouver des rôles à la dimension de sa personnalité et de sa légende. En voici un.

THÉÂTRE DE LA COMMUNE (Aubervilliers – 48-33-16-16)

A partir du 21 octobre : *la Tempête*, de William Shakespeare. Mise en scène d'Alfredo Arias. Avec Pierre Dux.

Un Prospero très doux, bon génie plutôt que magicien redoutable : c'est ainsi que l'on a vu Pierre Dux dans la Tempête, *créé dans la Cour d'honneur lors du dernier Festival d'Avignon.*


Nathalie Baye jouera Adriana Monti

MARIGNY (42-56-04-41)

A partir [redacted] 13 septembre : *Les Brumes de Manchester*, de Frédéric Dard. Mise en scène de Robert Hossein. Avec Georges Marchal et Françoise Brion.

A partir de la mi-janvier : *Kean*, d'Alexandre Dumas, dans l'adaptation de Jean-Paul Sartre. Mise en scène de Robert Hossein. Avec Jean-Paul Belmondo.

Quand il était à Reims, Robert Hossein avait trouvé un slogan : le théâtre comme si vous étiez au [redacted]. L'un des derniers rôles de Belmondo, au théâtre c'était dans la *[redacted]* apprivoisée, *[redacted] Audiberti, avec Suzanne Flon [redacted] Pierre Brasseur, qui, plus tard, [redacted]* Kean *dans la [redacted] Jean-Paul Sartre que reprend Hossein aujourd'hui.*

MOGADOR (42-85-45-30)

A partir du 16 octobre : *l'Avare*, de Molière. Mise en scène de Roger Planchon. Avec Michel Serrault, Annie Girardot et Pierre-Loup Rajot.

Serrault-Girardot-Rajot, l'infernal trio.

MONTPARNASSE (43-22-77-74)

[redacted] partir du [redacted] septembre : *La Mai[redacted] du lac*, d'Ernest Thompson. Mise en scène de Raymond Gérôme. Avec [redacted] Feuillère et Jean Marais.

Comme au cinéma Henry Fonda et Katharin Hepburn, deux monstres sacrés du spectacle réunis sur la scène.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81)

A partir du 8 septembre : *l'Amuse-gueule*, de Gérard Lauzier. Mise en scène de Pierre Mondy. Avec Daniel Auteuil.

Daniel Auteuil, un habitué du [redacted] Lauzier, [redacted] au cinéma dans [redacted] film [redacted] Claude Berry, Jean de Florette.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53)

[redacted] partir du [redacted]6 septembre : *B 29*, d'Alain Page. Mise en scène de Derek Goldby. Avec Richard Berry et Niels Arestrup.

Richard Berry était parti de la Comédie-Française pour faire du cinéma. Il a rencontré Alain Page, l'auteur de Tchao Pantin, *et, ensemble, ils ont fait un bon film,* Taxi Boy. *Ils continuent à faire équipe au théâtre et ont entraîné Niels Arestrup dans l'aventure.*

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77)

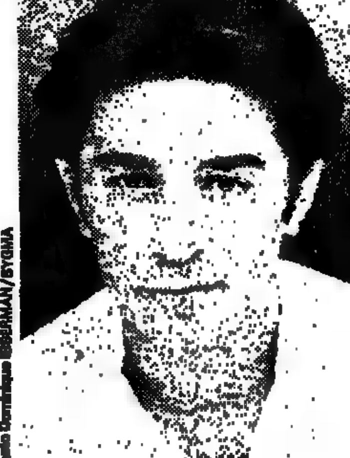
A partir du 7 octobre : *Don Carlos*, de Schiller. Mise en scène de Michelle Marquais. Avec Marthe Keller, Bernard Fresson, Gérard Desarthe et Jean-Michel Dupuis.

Le sourire de Marthe Keller a éclairé cet été les rues d'Avignon où fut jouée cette belle pièce de Schiller au Cloître des Carmes.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (Châtelet – 42-61-19-83)

A partir du 31 octobre : *l'Opéra de quat' sous*, de Bertolt Brecht. Mise en scène de Giorgio Strehler. Avec Denise Gence et Milva.

Milva a déjà été Jenny, la prosti[redacted] douloureuse, po[redacted] Georgio Strehler. [redacted] Gence a quitté [redacted] Comédie-Française pour chanter Madame Peachum, redoutable


Richard Berry jouera B 29

reine des clochards. Il avait été question de Nastassia Kinski pour être sa fille, [redacted] futée Polly. On parle à présent [redacted] Barbara Sukowa. Quant à Macky – le surineur, – [redacted] aura, dit-on, l'accent autrichien.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40)

A partir du 12 septembre : *American Buffalo*, de David Mamet. Mise en scène de Marcel Maréchal. Avec Philippe Léotard et Laurent Mallet.

Philippe Léotard, Laurent Mallet et Yves Robert, paumés comme des naufragés sur un radeau à la dérive. C'est l'Amérique d'aujourd'hui à travers son théâtre.

COLETTE GODARD et OLIVIER SCHMITT.

FESTIVALS

IXe Festival : « Jazz in Marciac »

Les ténors du Gers

A Marciac, dans le Gers, [redacted] l'heure où les festivals ont plié boutique, les musiciens se réunissent autour de Guy Laffitte, le ténor du cru. On y trouve Didier Lockwood comme Maxime Saury, Art Farmer ou Daniel Humair. Autant dire que, si la ligne générale a des allures traditionnelles (Gilbert Leroux Washboard, Irakli Swing Orchestra), [redacted] faut pas se fier aux [redacted]pparences : la « nouvelle cuisine », après tout, ne peut rien, ou si peu, sur le foie gras du Gers !

Pour Guy Laffitte, le jazz est question de [redacted]. Il convoque donc les ténors [redacted] la grande époque qui ne [redacted] considèrent pas comme [redacted] : [redacted] Jacquet, [redacted] exemple, rocailleux, rugissant [redacted] lyrique, qui vient ici en big band, ou Johnny Griffin. L'ancien compagnon de [redacted] Monk, souvent en France, n'a [redacted] gagner en plénitude et en autorité. [redacted] croire qu'il joue plus large, avec plus de fougue, semblant entrer carrément dans la musique.

Ajoutons, pour faire bonne [redacted], Marc Hemmeler, [redacted] Hampton, Gordon Beck ou Monty Alexander (1) – dont la séduction semble idéale pour ce genre de rencontres, – [redacted] l'on [redacted] l'arrière-pensée de Marciac : le jazz comme un art de vivre.

FRANCIS MARMANDE.

• « Jazz in Marciac », [redacted] 14 au 16 août, [redacted] Rens. : 62[redacted] ou [redacted]

(1) Monty Alexander, au Petit Opportun (métro Châtelet), du 16 au 19 août.

● Festival de Venise. – Un seul film français a été sélectionné pour la semaine de la critique. Il s'agit de *Désordre*, d'Olivier Assayas, dont c'est le premier long métrage, avec pour interprète : Wadeck Stanczak, Ann-Gisel Glass et Lucas Delvaux.

EXPOSITIONS

DIJON. Troisième donation Granville. En permanence - Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11).

DOUAI. Arcabas Goverazeri. Musée de la Chartreuse, 7, rue des Chartreux (20-87-26-63). Jusqu'au 15 septembre.

DUNKERQUE. Christoforou. Rétrospective. Musée [redacted] contemporain, avenue des Bains (28-59-21-65). Jusqu'au 20 septembre. – [redacted] Braque, œuvre gravé. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (28-66-21-57). Jusqu'au 1er septembre.

EVREUX. Hans Hartung. [redacted] de l'ancien Evêché, 6, rue Charles-Corbeau (32-39-34-35). Jusqu'au 15 septembre.

FONTEVRAULT-L'ABBAYE. Claude Bux, sculptures. Abbaye royale (41-51-73-52). Jusqu'à fin [redacted] Baquie ; Kate Blaker (sculptures, peintures, photographies). Jusqu'au 14 septembre.

GORDES. Burke, Dieks. Aumônerie Saint-Jacques. Musée municipal, rue Porte de Savoie. Jusqu'au 26 août ; Robert Droulers. Abbaye de Sénanque (90-72-02-05). Jusqu'au 10 septembre.

GRENOBLE. Wassily Kandinsky et le Bauhaus, 1922-1933 ; Musée de peinture, place de Verdun (76-54-09-82). Sol Lewitt. Wall drawings - General Idea et Ken Lum. Centre national d'art contemporain, magasin site Bouchayer-Viallet, 155, cours Ber[redacted] (76-21-95-84). Jusqu'au 25 septembre.

ISSOUDUN. Jean Messagier. Musée Saint-Roch. Jusqu'au 31 août.

JOIGNY. Ce cher point du monde. Quatre peintres à l'atelier cantonal : Bar, Gerbaud, Hollan, Robert. 32, rue Montant-au-Palais (86-62-08-65). Jusqu'au 15 septembre.

LA ROCHELLE. [redacted] : le tympan de Saint-Ayoul. Tour Saint-Nicolas [redacted] 41-37-79). Jusqu'à fin [redacted]

LA ROCHE-SUR-YON. Richard Texier. [redacted] d'art et [redacted]. Jusqu'au 7 septembre.

LA TOUR-D'AIGUES. Troisième Carrefour international des estampes. Château de La Tour-d'Aigues (90-77-46-60). Jusqu'au 24 août.

LE PUY. L'origine de l'imprimerie dans le Velay. Jusqu'au 30 août ; L'histoire du musée. Jusqu'à fin octobre ; Quatre siècles [redacted] française à poids. Toute l'année. Musée Crozatier. Jardin Henry-Vinay (71-09-38-90).

LYON. Portraitistes lyonnais, [redacted] 1914. Musée [redacted] beaux-arts, 20, place [redacted] (78-28-07-66). Jusqu'au [redacted] septembre.

MACON. Gaspard R. [redacted] Michèle Marlien. Musée municipal des Ursulines, 5, rue des Ursulines (85-38-[redacted]). Jusqu'au 21 septembre.

MARSEILLE. Navires en forme. L'industrie de la réparation navale à Marseille. Musée d'histoire. Centre Bourse (91-90-42-22). Jusqu'au 15 novembre ; Nouvelles [redacted] 1985-1986. Musée des Beaux-Arts. Palais Longchamp (91-62-21-17). Jusqu'au 22 septembre ; Le choix [redacted] André Dimanche – un éditeur-un artiste. [redacted] Cantini. 19, rue Grignan (91-54-77-75). Jusqu'au 21 septembre ; Identité Marseille ; DATAR paysages-photographies ; l'Amérique en crise 1935-1942. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de [redacted] Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 29 septembre.

MENTON. Helmut Newton ; Alice Springs. Palais de l'Europe, avenue Boyer (93-57-57-00). Jusqu'au 24 septembre.

MEYMAC. La fin des années 60. D'une contestation l'autre. Centre d'art contemporain. Abbaye Saint-André (55-95-23-30). Jusqu'au 28 septembre.

MOISSAC. Patrimoine et création. Cloître de Moissac (63-04-93-59). Jusqu'au 30 septembre.

MONTAUBAN. Vedova, Saytour, Garcia-Sevilla. Œuvres du FRAC Midi-Pyrénées. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-63-18-04). Jusqu'au 7 septembre.

MONTPELLIER. Divas, parcours d'un mythe. Musée Fabre (67-52-84-84). Jusqu'au 14 septembre.

MORLAIX. Charles Lapicque. La Bretagne et la [redacted]. Peintures et [redacted]. Musée [redacted] (98-88-68-88). Jusqu'au [redacted] septembre.

NANTES. Giuseppe Penone. Musée des beaux-arts, 10, rue Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 30 septembre – Un siècle de réclames alimentaires. Château des Ducs de Bretagne, Tour du Fer à Cheval (40-47-18-15). Jusqu'au [redacted] septembre.

NICE. Delacroix : peintures et dessins d'inspiration religieuse. [redacted] national message biblique Marc Chagall, avenue Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 6 octobre. – L'espace abstrait : Hartung. ENAC, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 30 septembre – Emile Crociani. Musée international d'art naïf A. [redacted] Sainte-Hélène, [redacted] rue Val-Marie (93-71-78-33). Jusqu'au 30 septembre. Farhi. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis [redacted] 62-37-11). Jusqu'au [redacted] septembre.

NIMES. Par-delà le pont du Gard. Etudes sur l'aqueduc romain de Nîmes. [redacted] archéologique. Boulevard Amiral-[redacted] (66-67-25-57). Jusqu'au 31 [redacted]bre.

[redacted] Auguste Chabaud. Musée des beaux-arts, 1, place de la République (38-53-39-22). Jusqu'au 13 octobre.

PARAY-LE-MONIAL. Le Christ dans l'œuvre de Véronique Filozof. Musée eucharistique du Hiéron. Jusqu'à la fin du mois.

PONT-AVEN. Cent ans, Gauguin [redacted] Pont-Aven. [redacted] place de [redacted]-de-Ville (98-06-14-43). Jusqu'au 30 septembre.

QUIMPER. [redacted] petits Bretons ont la vie dure (histoire des faïenceries [redacted] Quimper). Musée de Bretagne, 20, quai Emile-Zola (99-28-55-84). Jusqu'au 29 décembre.

REIMS. Klaus Rinke. Palais du Tau, [redacted] place du Cardinal-Luçon (26-47-74-39). Jusqu'au 15 septembre.

RENNES. De Bassano à Greuze, peintures françaises et italiennes des XVIIe et XVIIIe siècles. Musée des beaux-arts, 20, quai Émile-Zola (99-79-44-16). Jusqu'au 15 septembre.

ROANNE. F.R.A.M. en Rhône-Alpes. Musée Dechelette, 22, rue Anatole-France (77-71-47-41). Jusqu'au 5 septembre.

ROCHECHOUART. François Bouillon ; [redacted] Penone. Musée départemental d'art contemporain. Jusqu'au 31 août.

ROCHEFORT. Gaston Chaissac. Rétrospective de 1959 à 1964. Musée d'art [redacted] d'histoire (46-99-03-32). Jusqu'au 30 août.

SAINT-FARGEAU. Bougeard, Collin, Quemeau, Veret : peintures. Château (86-74-05-67). Jusqu'au 5 septembre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Un musée éphémère : collections privées françaises 1945-1985. Fondation [redacted] 32-81-63). Jusqu'au [redacted] octobre.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Inauguration Fondation Mario Prassinos. Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, hôtel de Sade, hôtel [redacted] (90-92-05-22). [redacted] au 15 [redacted]

SARREBOURG. Figurines de faïence et de porcelaine. 250e anniversaire de la manufacture de Niderviller. Musée du pays de Sarrebourg, 13 avenue de France (87-03-27-86). Jusqu'au 14 septembre.

SISTERON. Biennale des arts plastiques : Le paysage, de Cézanne aux hyperréalistes. Bibliothèque municipale (92-61-06-00). Jusqu'au 24 août.

STRASBOURG. Collages Marcelle Cahn. Jusqu'au [redacted] août. [redacted] moderne, 1, rue du Vieux Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Dessins hollandais et flamands du cabinet des dessins de l'université de Leyde. Musée historique, 3, rue de la Grande-Boucherie [redacted] 32-25-63). Jusqu'au 31 [redacted]

TOULON. Berlin aujourd'hui. [redacted] de Toulon, 20, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 7 septembre.

TOULOUSE. Tabac, miroir du temps. *Musée Paul-Dupuy*, 13, rue de la Pléau (61-22-21-83). Jusqu'en septembre. Moretti Musée des Augustin, 21, rue de Metz (61-22-21-82). Jusqu'au 30 août.

TOURS. [redacted] : A proximité des poètes. Centre [redacted] création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 28 septembre.

TROYES. Csaky. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (25-80-57-30). Jusqu'au [redacted] septembre.

VALENCE. [redacted], premières civilisations agricoles. Musée, 4, place des Ormeaux (75-43-93-00). Jusqu'au 31 août.

VALENCIENNES. L'Académie de [redacted] à Valenciennes au XVIIIe [redacted] des beaux-arts, boulevard Watteau (27-46-21-09). Jusqu'au 28 septembre.

VASSIVIÈRES-EN-LIMOUSIN. Martin Szekely/Groupe Totem. Château de [redacted] (55-69-20-45). Jusqu'au 31 août.

VEZELAY. Arpad Szenes. Ancien dortoir des Moines. Jusqu'au 30 septembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. A. Burres et M. Dujardin – R. Frezin – R. Deparis – [redacted] Mayeux – Donation [redacted] Marinot, 1882-1960. Acquisitions du musée. Jusqu'au 14 septembre ; Travaux d'enfants de l'atelier d'arts plastiques. Jusqu'au 14 septembre. Musée d'art moderne, allée du Musée, sortie Château (20-05-42-46). Jusqu'au 21 septembre.

VILLEURBANNE. Collection souvenir. Le [redacted] Musée, 11, rue [redacted] Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 21 septembre.

VIZILLE. Droits de l'homme et conquête des libertés. Musée de la Révolution française. Château (76-68-07-35). Jusqu'au 5 octobre.

هكذا من الأصل

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 13 AOUT

Hommage à Gary Cooper : 16 h, It, de C. Badger ; 19 h, A Man From Wyoming, de R. V. Lee ; 21 h, A Farewell to arms, de F. Borzage (v.o.).

JEUDI 14 AOUT

Hommage à Gary Cooper : 16 h, Lilac Time, de G. Fitzmaurice ; 19 h, The Texan, de J. Cromwell ; 21 h, les Trois Lanciers du Bengale, de H. Hathaway (v.o. s.-t.f.).

VENDREDI 15 AOUT

16 h, le Crime des justes, de J. Gehret ; Hommage à Gary Cooper : 19 h, The Westerner, de W. Wyler (v.o. s.-t.f.) ; 21 h, Peter Ibbetson, de H. Hathaway (v.o. s.-t.f.).

[illegible] 16 AOUT

15 h, la Nuit du carrefour, de J. [illegible] ; 17 h, le Secret derrière la porte, de F. Lang (v.o.) ; Hommage à Gary Cooper : 19 h, Desire, de F. Borzage (v.o.) ; 21 h, l'Extravagant M. Deeds, de F. Capra.

DIMANCHE 17 AOUT

Cycle : Les grandes restaurations [illegible] la Cinémathèque française : 15 h, le Voyage imaginaire de R. Clair ; 17 h, Forfaiture, de M. L'Herbier ; Hommage à Gary Cooper : 19 h, Design for Living, [illegible] E. [illegible] (v.o. s.t.f.) ; 21 h, [illegible] Huitième Femme de Barbe Bleue (v.o. s.t.f.).

LUNDI 18 AOUT

[illegible]

MARDI 19 AOUT

15 h, Le Présid[illegible] [illegible]andecteur, de J. Dreville ; Hommage à Gary Cooper : 19 h, Vainqueur du destin, de Sam Wood (v.o. s.t.f.) ; 21 h 15, [illegible] Tuniques écarlates, de Cecil B. de Mille.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 13 AOUT

15 h, Le Mouron rouge, de H. Young (v.o.) ; 17 h, Psaume rouge, de M. Jancso (v.o. s.t.f.) ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : le Corbeau jaune v.o. s.-t. anglais).

JEUDI 14 AOUT

15 h, la Vie privée d'Henry VIII, de A. Korda ; 17 h, le Premier Maître, [illegible] A. Mikhalkov-Kontchalovski (v.o. s.-t.f.) ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Banka (v.o. s.-t. anglais).

VENDREDI 15 AOUT

15 h, la Vie privée de Don Juan, de A. Korda (v.o.) ; 17 h, le Journal d'une femme de chambre, de J. Renoir (v.o. s.-t.f.) ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : le Fusil de chasse (v.o. s.-t. anglais).

SAMEDI 16 AOUT

15 h, Break the News, de R. Clair (v.o.) ; 17 h, Modesty Blaise, de J. Losey (v.o. s.-t.f.) ; Hommage à Heinosuke Gosho : 19 h 15, Une sorcière innocente (v.o. s.-t. anglais) ; 21 h, les Lucioles (v.o. s.-t. anglais).

DIMANCHE 17 AOUT

15 h, les Trafiquants de la nuit, de Ken Hughes (v.o. s.-t.f.) ; 17 h, Tout va bien, de J.-L. Godard ; Hommage à Heinosuke Gosho : 19 h, le Banquet (v.o. s.-t. [illegible]) ; 21 h, Maman, marie-toi v.o. s.-t. anglais).

LUNDI 18 AOUT

15 h, [illegible] [illegible] T. Whelan (v.f.) ; 17 h, le Vent [illegible] Aurès, [illegible] M. Lakhdar-Hamina (v.o.s.-t) ; 19 h, Hom[illegible] [illegible] : Quatre [illegible] de l'époque Meiji (v.o. s.-t. anglais).

MARDI 19 [illegible]

[illegible]

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC [illegible] (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : UGC [illegible]vard, [illegible] (45-74-95-40) ; [illegible] Par[illegible] [illegible] (43-36-30-40).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), [illegible] (46-33-97-77).

AMERICAN JUSTICE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-94-40).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). — V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. ; Impérial, [illegible] (47-42-72-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e ([illegible]-33-10-82). — V.f. : Opéra Night, 2e (42-[illegible]-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, [illegible] (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : Utopia (h.sp.), 5e (43-26-84-65).

BRAZIL (Brit. v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.f.) : Maxéville, 9e (57-70-72-86).

CAMPUS (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, [illegible] (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

CASH-CASH (A., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, (45-62-20-40).

LE CLAN DE LA CAVERNE DES OURS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Maxéville, [illegible] (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e 45-39-52-43) ; Montparnasse [illegible], 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-[illegible] 15e (45-79-33-00) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01).

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, [illegible] (45-[illegible]) ; [illegible] Boulevard, [illegible] (45-74-95-40).

LE CONTRAT (A., v.o.) : [illegible] Ambassade, 8e (43-59-19-08). — V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, [illegible] (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap. v.o.) : Utopia, [illegible] (43-26-84-65).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : [illegible] [illegible] (43-59-92-82). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e ([illegible]4) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). — V.f. : Impérial, [illegible] (47-42-72-52).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), [illegible] (43-27-95-94).

DROLES D'ESPIONS (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Quintette, [illegible] (46-33-79-38).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : [illegible] [illegible]parnasse, 6e (45-74-94-94).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : [illegible] de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

[illegible] DE LA NUIT (Fr.) : [illegible], 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, [illegible] (43-26-58-00).

[illegible] ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : [illegible] André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e ([illegible]) ; [illegible] Parnasse, 14e ([illegible]5-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : [illegible] Opéra, 9e (47-42-56-31).

[illegible]VRE (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, [illegible] (45-62-41-46). — V.f. : Lumière, [illegible] (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; [illegible] 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). — V.f. : [illegible], [illegible] (47-70-33-88).

LA LOI DE MURPHY (A., v.f.) (*) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, [illegible] (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, [illegible] (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Wépler [illegible] 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, [illegible] (42-41-77-99) ; [illegible] (46-36-10-96).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, [illegible] (45-44-57-34).

LOST IN AMERICA (A., v.o.) : UGC [illegible] (45-62-20-40).

MAINE [illegible] (Fr.) : Luxembourg, [illegible] (46-33-97-77).

MAMMAME (Fr.) : 14-Juillet Odéon (h.sp.), 6e (43-26-59-83).

MONA LISA (Brit., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; [illegible] Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; [illegible] 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Gaumont Opéra, [illegible] (47-42-60-33) ; [illegible] Richelieu, [illegible] (42-33-45-70) ; UGC [illegible] 13e (43-36-23-44) ; Gaumont [illegible] 14e (43-35-30-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-[illegible] v.o) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OUT [illegible] [illegible] (A., v.o.) : [illegible] Germain Huchette, [illegible] (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). — V.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

PIRATES (A., v.o.) : George-V, [illegible] (45-42-41-46).

POLICE ACADEMY III (A., v.o.) : George-V, [illegible] (45-42-41-46). V.f. : Gaîté Boulevard, [illegible] (45-08-96-45) ; [illegible] [illegible] (48-78-81-77) ; [illegible] Pathé, [illegible] (43-20-12-06).

[illegible] III (**) (A., v.o.) : [illegible] Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; [illegible]tefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

[illegible] (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : [illegible]dio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée-de-Bois, 5e (43-77-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : [illegible] (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : [illegible]siens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

SI T'AS BESOIN DE RIEN, FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; [illegible] Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, [illegible] (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, [illegible] (43-35-30-40) ; Clichy Pathé, [illegible] (45-22-46-01).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Publicis Matignon, [illegible] (43-59-31-97). — V.f. : Opéra Night, [illegible] (42-96-62-56).

STOP [illegible] SENSE (A., v.o.) : [illegible] Panorama, 13e (47-07-28-04) (h. sp.).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o. (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action [illegible] 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, [illegible] (43-20-89-52).

TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

[illegible] LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e ([illegible]-19-08) ; Escurial, [illegible] (47-07-28-04) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

[illegible] HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; [illegible] [illegible] (43-27-52-37).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan, Woody et les Robots. Zelig. Comédie érotique d'une nuit d'été. Tombe les filles et tais-toi. Broadway Danny [illegible] [illegible] et amour.

AUSTRALIE NOUVELLE-ZÉLANDE, Escurial, 13e (47-07-28-04) : lun. 14 h : Spleeping Dogs (inédit) ; 16 h 30 + mar. 14 h : Death Warmed up (inédit) ; 18 h 30 + mar. 22 h 30 : le Chant de Jimmy Blacksmith (inédit) ; 20 h 30 = [illegible] 16 h : Good by Pork Pie (inédit) ; 22 h 30 + mar. 18 h : Utu.

CLINT EASTWOOD, Escurial, 13e (47-07-28-04) ; mer., sam., dim. 14 h : Firefox ; 16 h : Inspecteur Harry ; 18 h : Magnum Force ; 20 h : L'inspecteur ne renonce jamais ; 22 h 30 : Sudden Impact.

J.-L. [illegible], Denfert [illegible] (43-21-41-01) ; sam. 12 h : Je vous salue Marie ; dim. 10 h 30 du matin : Sauve qui peut la vie ; jeu. 18 h : Masculin-Féminin.

V. MINNELLI (v.o), Action Rive-Gauche 5e (43-29-44-40), mer. : la Femme modèle ; jeu. : le Chevalier des sables ; ven., sam. : la Vie passionnante de Vincent Van Gogh ; sam. : Comme un torrent ; dim. : Celui par qui le scandale arrive ; lun. : Ziegfeld follies.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20), mer., ven. : Monty Python, la Vie de Brian ; jeu., dim. : Jabber Wocky ; sam., lun. : Monty Python sacré Graal ; mar. : le Sens de la vie.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60), jeu., sam., lun. : To be or not to be ; mer., ven., dim. : la Folle Ingénue ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30), sam. : Angel ; mer., dim. : That Uncertain Feeling ; jeu., lun : la Huitième Femme de Barbe-Bleue ; ven., sam. : Sérénade à trois.

ROHMER Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer., 15 h 40 : Perceval le Gallois ; dim. 10 h du mat. : Pauline à la plage ; ven. 20 h : les Nuits de la pleine lune ; mar. 16 h : la Femme de l'aviateur ; sam. 15 h 40 : la Marquise d'O ; mar. 14 h : le Beau Mariage.

RUSSIE ANNÉES 50 (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), mer. : Saya Nova ; jeu. : le Premier Maître ; ven. : Neuf jours d'une année ; sam. : la Chute des feuilles ; dim. : Pirosmani ; lun. : Andrei Roublev ; mar. les Chevaux de feu.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; mer., 18 h : le Rouleau compresseur et le violon ; mer., sam., 21 h : Andrei Roublev ; jeu. : Nostalghia : + Denfert, 14e (43-21-41-01) ; sam. 17 h 40, lun. 19 h 40 : Nostalghia ; mer. 17 h 30, lun. 13 h 40 : Solaris ; dim. 21 h, mar. 14 h : Stalker ; ven., 21 h, dim., 15 h 50, mar. 15 h : Andrei Roublev ; mer. 15 h 40 : l'Enfance d'Ivan.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; mer., dim. : l'Aventure de Mme Muir ; jeu. : la Route du tabac ; ven. : Laura ; sam. : les Forbans de la nuit ; lun. : Péché mortel ; mar. : le Château du dragon.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A., v.o. et v.f.) : Espace-Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

LES 21 JOURS DE STARFIX (v.o.) : mar. 20 h : Saint Elmo's Fire ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), sam., 15 h 40 : l'Argent de poche ; ven. 17 h : la Peau douce ; ven., sam., dim., 14 h : Les 400 Coups ; jeu., sam., 22 h : Jules et Jim ; mar. 22 h : l'Homme qui aimait les femmes ; lun. 12 h : Tirez sur le pianiste ; mar., 12 h : La mariée était en noir.

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : Ciel rouge ; 15 h 35 : Mr. and Mrs Smith ; 17 h 15 : la Patrouille perdue ; 18 h 40 : Berlin express ; 20 h 15 : les Indomptables ; 22 h 15 : Amanda.

PAUL VERHOEVEN, Escurial, 13e (47-07-28-04) : jeu., ven. 14 h : la Chair et le Sang ; jeu., ven. 16 h : Soldier of Orange (inédit) ; jeu., vend. : 18 h 30 : le Quatrième Homme (inédit) ; jeu., vend. 20 h : Spetters (inédit) ; jeu., ven. 22 h 30 : la Chair et le Sang.

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : [illegible] Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : [illegible] Pavois, 1[illegible] (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ANNA KARENINE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bien[illegible] Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : [illegible] Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A., v.o.) : [illegible] Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; [illegible] Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, [illegible] (45-79-33-00).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, [illegible] ([illegible]-25-10-30).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

LE CANARDEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, [illegible] (42-71-52-36) ; Action rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; [illegible] Convention, [illegible] (45-74-93-40).

CENDRILLON (A., v.f.) : [illegible], 2e (42-36-83-93) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, [illegible] (43-35-30-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : [illegible] de la [illegible] carpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LE DOULOS (Fr.) : Républic (Hsp), 11e (48-05-51-33).

EMMANUELLE (Fr.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES [illegible] (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'HISTOIRE DE PIERRA (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.f.) : Grand [illegible] [illegible] 15e (45-54-46-85).

L'INNOCENT, (It., v.o.) : 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (Hsp), 11e (47-00-89-16).

LE JUSTICIER [illegible] [illegible] (A., v.o.) (**) : Le Triomphe, [illegible] (45-62-45-76).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MEURTRE [illegible] UN JARDIN [illegible] (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; [illegible] Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : George-V, [illegible] (45-62-41-46).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : [illegible] [illegible] 1er (45-08-94-14) ; [illegible] [illegible] (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

[illegible] NEGRO (Fr.) : [illegible] [illegible], 15e (45-54-46-85) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : [illegible] Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Parnassiens,

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.f.) : Grand Pavois (Hsp), 15e (45-54-46-85).

RAMBO (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA ROSE TATOUÉE (A., [illegible]) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

RUE [illegible] (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : [illegible] [illegible] ([illegible] (47-70-63-40).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e [illegible] 22-44-21).

TCHAO [illegible]TIN (Fr.) : Hautefeuille, 6e (46-33-[illegible]) ; Elysées-Lincoln, [illegible] (43-59-36-14) ; St-Lazare Pasquier, [illegible] (43-87-35-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Studio 43, [illegible] (47-70-63-40).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

[illegible], DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, [illegible] (43-54-42-34) ; [illegible] Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, [illegible] (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LES FILMS NOUVEAUX

DANS LES BRAS DE L'ENFER, film américain de Gideon Amir. V.o : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; V.f. : Rex, [illegible] (42-[illegible]) ; Paramount Opéra, [illegible] (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-[illegible]) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ESCORT GIRL, film britannique de Bob Swain. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14-Juillet Odéon, [illegible] ([illegible]) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, [illegible] (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; [illegible] 20e (46-36-10-96).

F/X, EFFET DE CHOC, film [illegible]cain de Robert Mandel.V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; [illegible] 18e (45-22-47-94) ; [illegible] 19e ([illegible]-41-77-99).

LE MÉTRO [illegible] LA [illegible] (*), [illegible] britannique [illegible] Sherman. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-4[illegible]6) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, [illegible] (45-62-41-46) ; V.f. Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

LE PALTOQUET, [illegible] français [illegible] [illegible] Deville. Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, [illegible] (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, [illegible] (43-87-35-43) ; Nation, [illegible] (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-[illegible]) ; [illegible] Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; [illegible] Clichy, 18e (45-22-46-01).

TEEN WOOLF, film américain de Rod Daniel. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e ([illegible]-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, [illegible] (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

UN SACRE BORDEL, film américain de [illegible] Edwards. V.o. : [illegible]mont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. Paramount Opéra, [illegible] (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, [illegible] (43-35-30-40) ; Pathé Clichy, [illegible] (45-22-46-01).

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) Vidéo-musique : tlj. à 13 h, la France des années 30, de R. Manthoulis ; 16 h, Nabucco, [illegible] Verdi ; 19 h, Manon, de Massenet.

Les [illegible] salles

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.), 20 h 30 : Pas deux comme elle.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (M., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D., lun.), 20 h 30 : le Shaga.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les ronds-de-cuir (dern. le 16).

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), L. : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. — Petite Salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : Arlequin, [illegible] de deux maîtres.

[illegible] (47-70-52-76), (D., L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Grand-Père Schlomo (dern. le 16).

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 30, sam. 21 h 15 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

TAI THÉATRE (42-78-10-79) (D., L., Ma.), 20 h 30 : l'Ecume des jours.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, [illegible] sam. 23 h 30 : [illegible] ou [illegible] où on nous dit de faire.

THEATRE SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. [illegible] L.), 20 h 45, dim. 15 : Faisons un rêve (à partir du 19).

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : A Star Is Beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.

Les cafés-théâtres

BLANC-MANTEAUX (48-87-15-84) (D) I : 20 h 15 + Sam. 18 h [illegible] : Areuh = MC 2 ; II : 20 h 15 + Sam. 24 h : les Sacrés monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D) I : 20 h 15 + Sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II : 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes ; III : 20 h 15 : Pierre salvadori.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D) 21 h : les Oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous on sème.

POINT VIRGULE (42-78-67-03) (D, L) 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + Sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82) les Sam. à 16 : la Timbale ; 22 h 30 : Phèdre ([illegible] le 19).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 13 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (Monodies et polyphonies du Moyen Age. Musique espagnole du seizième siècle).

JEUDI 14 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua (Chanson poétique française du Moyen Age, musique élisabéthaine).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : R. Parrot (hautbois), R. Siegel (clavecin) (Bach, Marcello, Vivaldi...) (+ les 15, 16, 17, 18, 19).

VENDREDI 15 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (musique du Moyen Age, musique espagnole du seizième siècle.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : Voir le 14.

SAMEDI 16 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (musique [illegible] temps des croisades, musique française [illegible] dix-septième et dix-huitième [illegible]).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : [illegible] le 14.

DIMANCHE 17 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Anti[illegible] de Paris (les musiciens contempo[illegible] de [illegible] Louis).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : M. Leclerc (Duruflé, Dupré, Boely).

[illegible] Saint-Louis-en-l'Ile, 17 h : G. Fumet, J.-P. Imbert (l'art du [illegible] au dix-huitième siècle) (+ le 19).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : Voir le 14.

LUNDI [illegible] AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (l'amour courtois au Moyen Age, danseries et airs de cour des seizième et dix-septième siècles).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 [illegible] : [illegible] Fumet [illegible], J.-P. Imbert (orgue) (Albinoni, Bach, Mozart...).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : voir le 14.

Eglise évangélique allemande, 21 h : Concert spirituel.

MARDI 19 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (musique du temps de Saint Louis, musique anglaise des seizième et dix-septième siècles).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 [illegible] : [illegible] le 17.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, [illegible] h 30 : voir le 14.

Jazz, pop, rock, folk

BILBOQUET, 20 h 30 : Coco verde (à partir du 15).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30, du 13 au 19 : De [illegible] Jazz Group.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 (D., L., Ma.) Kasiry et son orchestre. Le 19 : soirée Zouk.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : E. Martinez Sexteto (dern. le 16) ; The Chance Orchestra (à part. du 19).

MARTIAL, le 14 à 23 h : T. Nighter.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : P. Calligaris et M. Silva (dern. le 15) ; le [illegible] : Clarinet Connection ; Irakli (à part. du 18).

MONTANA (45-48-93-08), (D.), 20 h 30 : Quartet Cyril Jazz Band (dern. [illegible] 16) ; R. Urtregger, R. Galeazzi [illegible] part. du 18).

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36) (Me.), 23 h : J. Samson, C. Saudrais, A. Farmer, G. Arvanitas (dern. le 14) ; M. Alexander, P. Boussaguet, F. Laudet [illegible] part. du 16).

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30, les 13, 14 : M. Saury Jazz Music ; les 15, 16 : J. Lacroix Jazz Orchestra ; W. Donni Jazz Band (à part. du 19).

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h + ven. et sam. [illegible] 24 h : O. Piro Quintet ; les 14, 15, 16, 19 : R. Aussel et M.-D. Estrada.

ZÉNITH (42-45-44-44), [illegible] 13 à 20 h : Simple Minds.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à [illegible] h : C. Vence chante Boris Vian ; à 22 h : C. Caussimon (jusqu'au 16).

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D) (Rel. [illegible] 14 au 18), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

Opérettes, comédies musicales

DÉJAZET, TLP (48-87-97-34) (L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) (D., L.), 20 h [illegible] : Lady Day. (Relâche du 13 [illegible] [illegible] inclus ; reprise le 19.)

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D., Me. soir), 20 h 45, mat. mer. [illegible] 15 h : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50) (D., L.), 21 h : le Cocktail de Sergio (dern. le 16).

FESTIVALS

Festival estival de Paris

(47-64-90-80)

Auditorium des Halles, le [illegible] 21 h : Cie J.-M. Lebec : le premier opéra écrit : « *Eurydice* », de *J. Peri* (1600).

Eglise Saint-Séverin, le 14 [illegible] 20 h 30 : Clementic Consort, dir. [illegible] Clémencic, L. Akerlund, soprano, G. Lesne, haute-contre (Pergolèse).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, le 15 à 20 h 30 : L. Mallie, orgue (Messiaen, Liszt).

Bateaux-Mouches, le 16 à 15 h 30 : Rekkenze *Ensemble* (Monteverdi, J.S. Bach, Stravinski).

Eglise Saint-Séverin, le 16 à 20 h 30 : Ensemble Perceval, dir. G. Robert (Aux frontières du sacré et du profane).

Bateaux-Mouches, le 17 à 15 h 30 : P. Nagera, voix, D. Strazzulo, guitare, J.-Ph. Viret, contrebasse, B. Tocanne, *batterie* (Kern/Hammerstein, D. Ellington, Klemmer/Lewis).

Auditorium des Halles, le 18 à 19 h : A. Noras, violoncelle, B. Rigutto, *piano* (Beethoven, Bach, Brahms).

Auditorium des Halles, *le 19 à 18 h 30* : I. Zaritskaya, piano (une h[illegible] avec Scriabine) ; 20 h 30, voir le 13.

BANLIEUES 89 – FÊTES ET [illegible] ([illegible]-76-15-50)

Fort de Champigny, ven., sam. [illegible] 23 h : Nuit tropicale.

En région parisienne

19e Festival de l'orangerie de Sceaux (46-60-07-79), à 17 h 30 : le 15 : E. Indjic, piano (Beethoven, Debussy, Schubert, Liszt, Paganini) ; *le 16* : Quatuor Rosamonde (Haydn, Schubert, Debussy) ; le *17* : *N. et L. Wright, piano à quatre* mains (Mozart, Fauré, Schubert, *Brahms, Liszt*).

Alsace

MASEVAUX, 10e Festival d'orgue (89-45-50-58) : Eglise Saint-Martin, le 17 à 17 h 30 : M. Chapuis (Bach, Buxtehude, De Grigny).

Aquitaine

DURAS, Festival lyrique et musical (53-83-70-18) : Eglise de Moustaron, le 14 à 20 h 45 : J.-C. Dewaele, alto, B. Bolthoise, piano (Bach). – Château de Duras, le 16 à 20 h 45 : Opérettes françaises, par l'Opéra de Paris ; le 19 à 20 h 45 : Opéras, interprétés par l'Opéra de Paris.

GUÉTARY, Festival Brahms en Pays basque (59-24-57-05) : Eglise, le 14 à 21 h 15 : B. Engerer, piano (Brahms, Schumann, Moussorgsky...).

Auvergne

LA CHAISE-DIEU, 20e Festival (71-00-01-16) : Abbatiale, le 19 à 21 h : le Messie, de Haendel, par la Grande Ecurie et la chambre du roy et le Chœur estival de La Chaise-Dieu, dir. T. Koopman. – Salle du Cardinal, le 20 à 16 h : Musique ancienne sévillane, par l'Atelier T. Ziryab, dir R. [illegible] Zayas.

CHAUSSENAC, Eglise, le 16 à 20 h 30 : D. Argilet, D. Cremer (Bach, Haydn).

HÉRISSON-CHATELOY, 20e Festival de musique en Bourbonnais (70-06-80-17) : Eglise, le 15 à 17 h : [illegible] de chambre de la Communauté européenne (Haydn, Mozart, Vivaldi) ; le 17 à 17 h : A. Noras, violoncelle, B. Rigutto, piano (Schumann, Schubert, Paganini...).

Bourgogne

CHAUFFAILLES, *Maison des jeunes*, le 16 à 20 h 30 : Ensemble de saxophones de Bourgogne.

CLUNY, Farinier de l'abbaye, le 15 [illegible] 21 h : Quintette de Marseille (Mozart, Brahms). – Eglise Notre-Dame, le [illegible] à 21 h : Y. et P. Couelle (Poglietti, Frescobaldi, Bach...).

GRANDCHAMPS, Eglise, le 17 à 20 h 45 : Ensemble instrumental Harmonia Nova, dir. D. Bouture.

MOLESME, **Eglise Sainte-Croix**, le 16 à 21 h : Récital d'orgue.

PARAY-LE-MONIAL, Basilique, le 15 à 21 h : B. Guillot, orgue.

RATILLY, Château, le 19 à [illegible] h : M.-T. Foix, F. Pennetier (Schumann, Ravel, De Falla...).

ROGNY, Ferme du Gros-Bourg, le 18 à 20 h 45 : Harmonia Nova.

SAINT-FARGEAU, Château, le 17 à 20 h 45 : Nuits musicales (Beethoven, [illegible], Schubert). – Place du château, le 20 [illegible] 20 h 45 : Concert Harmonia Nova.

TOURNUS, Cloître de l'abbaye, le 19 à [illegible] : Flûte de pan et orgue.

VÉZELAY, Basilique, le 16 à 21 h : Concert violon, hautbois, [illegible] (Bach, Mozart).

Bretagne

LA CHAPELLE SAINTE-BARBE, Espace culturel, le 17 [illegible] 21 h : Miroir de Marguerite, spectacle lyrique.

PONTIVY, Basilique [illegible] Joie, le [illegible] 20 h 30 : Pro Cantione Antiqua [illegible] Londres, dir. J. Griffett (Machault, Monteverdi, Purcell...)

SUSCINIO, Festival (96-39-53-90) : Château, le 14 : spectacle de nuit ; Grande salle du château, le 15 à 21 h : M. Delfosse, J. Vandeville (clavecin, hautbois), (Telemann, Soler, Bach...).

Centre

BOURGES (48-24-75-33) : Parvis, le 14 à 21 h 30 : I. Gitlis ; le 15 à 21 h 30 : Banda Osiris ; le 16 à [illegible] h 30 : Orchestre philharmonique franco-allemand.

CHARTRES, Cathédrale, le 15 à 15 h : P. Delabre (orgue), (Bach, Vierne) ; le 17 à 15 h : V. Radu (orgue) (Mozart, Bach, Lebègue...)

CLUIS-DESSOUS, XIe Festival du Livre vivant (54-31-23-00) : Forteresse, les 14, 15, 16, 17, 20 à 21 h 30 : Jacquou le Croquant, d'après E. Le Roy, mise en scène de T. Penot.

NOIRLAC, Abbaye, le 17 à 16 h : Ensemble A Sei Voci.

VALENCAY, Château, les 14, 15, 16 à 20 h 45 : La Reine Margot, d'après A. Dumas, mise en scène J.-C. Baudoin.

Champagne-Ardenne

REIMS, Festival [illegible] **de lumière** (26-40-53-29) : Intérieur cathédrale, les 15, 16 à 22 h : cathédrale des sacres ; Extérieur cathédrale, [illegible] 15, 16 [illegible] 23 h 15 : cathédrale de lumière.

Franche-Comté

BRIANÇON (92-21-08-50) : Remparts, les 13, 14, 15 à 21 h 30 : en attendant Vauban.

METABIEF, le 13 à [illegible] h : C. Charlot Compagnie Danse.

Languedoc-Roussillon

ASSIER, Cour du château, le 16 : *Jardin* dans tous ses états ; à 15 h 30 : B. Lubat ; à 17 h : Envol de montgolfière ; à 21 h : Risible amour ou Nuit blanche obscure, de *J.-F. Prigent* ; à 22 h 30 : Compagnie B. Lubat.

CARCASSONNE, *Les Médiévales* (68-25-07-04) : Théâtre de la Cité, du 14 au 17 à 21 h 30 : spectacle historique.

LAMALOU-LES-BAINS, Festival d'opérettes (67-95-67-35) : Théâtre du Casino, le 15 à 21 h : Un de la Canebière, de V. Scotto ; les 16 et 17 à 21 h : Trois de la Marine, de V. Scotto ; le 20 à 21 h : Les mousquetaires au couvent, de L. Varney.

PONT-SAINT-ESPRIT, Chapelle de l'Hôpital, le 14 à 21 : musique de chambre ; Cour du Centre Pépin, le 16 à 21 h : G. Ros, M. Maurer, A. Branduardi ; le 19 à 21 h : I. Gitlis, D. Hovora, T. Adamopoulos, A. Moglia, B. Marcinkowska.

LE V[illegible]AN (61-81-19-06) : Temple, le 1[illegible] [illegible] 21 h 30 : T. Dussaut (piano) (Rameau, Beethoven, Schumann, Ravel).

Limousin

ABJAT-BANDIAT, Eglise, le 16 à 21 h : C. Lolou (Mezzo), C. Evrard (Virginal), (Dowland, Hudarra, Albeniz...).

TULLE, Place Brigouleix, le 17, à 21 h : C. Marti.

Lorraine

BUSSANG, Théâtre du peuple, les 15, 1[illegible], 17 à 15 h : Le Menteur, de C. Goldoni, mise en [illegible] de J. [illegible]

Midi-Pyrénées

CORDES, salle polyvalente, le 16 à 21 h : M. Mesplé, G. Lafitte.

LAUZERTE, Eglise Saint-Barthélemy, le *15 à 21 h 30* : *A. Lagoya, M. Larrieu* (Bach, Gragnani, Albeniz).

LOMBRIVES (61-05-98-40) : Grotte, le 16 à 21 h : chants populaires hongrois et ukrainiens, musique vocale et instrumentale Renaissance et baroque (Purcell, [illegible]).

MAZÈRES-SALAT, Festival de Comminges (61-88-32-00) : basilique Saint-Just de Valcabrère, le 14 à 21 h : C. Kassaris (piano) (Beethoven, Chopin...) ; le 16 à 21 h 30 [illegible] Junge Kantorei du Barockorchester de Francfort, dir. J. Martini (Monteverdi).

Collégiale de [illegible], le 17 à 21 h : [illegible] Junge Kantorei de Francfort, dir. J. Martini [illegible]

Cathédrale Sainte-Bertrand de Comminges, le 19 à 21 h 30 : J. Gelard (orgue) (Bruckner, Reubke, Franck...).

MARCIAC, Stade municipal, le 14 à 21 h : Stuff Quartet, Middle Seven, G. Lafitte, D. Huttedr, M. Hemmeler, P. Bousseguet, Big Bang d'Illinois Jacquet ; le 11 à 21 h : D. Lockwood, G. Beck, K. Plainfield, D. Green, M. Alexander, J. Woode, E. Thigpen, A. Farmer, J. Griffin, S. Hampton ; le 16 à 21 h : soirée Nouvelle-Orléans.

MOISSAC, Festival de danse (63-04-01-85) : Cloître, les 15, 16, 17 à 21 h 30 : Soleil Levant, par la compagnie A. Marty.

MONTCUQ, Eglise Saint-Privat, le 17 à 21 h 30 : J. Vandeville (hautbois), Juan Rodriguez-Biava (orgue), (Haendel, Telemann, Bach).

MONTPEZAT, Collégiale, le 18 à 21 h 30 : Orchestre de chambre rhénan de Cologne, dir. J. Corazolla (Mendelssohn, Schubert, Mozart).

SAINT-CÉRÉ, Festival de musique (65-38-29-08) : Abbatiale de Souillac, le 14 : Harmonia Nova, Ensemble vocal M. Piquemal (Mozart).

Eglise de Gourdon, *le 15* : *Orchestre des jeunes pour le Sud-Ouest, Chœur de la 26e session chorale (Mahler).*

Château de Castelnau-Bretenoux, le 16 *(voir ci-dessus)*.

SAINT-FÉLIX-LAURAGEAIS, Eglise, le 15 à 21 h : C. Sakai (Ravel, Scriabine, Granados...) ; le 16 à 21 h : concert de fin de stage, piano par les stagiaires.

SEIX, VIIe Festival international d'art populaire (61-66-92-00) : le 14 à 11 h : *Alligator* ; à 11 h 45 : R. Bourdet ; à 16 h : Théâtre de Tête en l'air ; à 17 h : *Alligator* ; à 18 h : Le bus à musique d'Y. Pacher ; à 20 h 30 : La grande bleue ; à 23 h 30 : Théâtre Nedjma ; le 15 : à 11 h 30 : Murphy ; à 17 h : Théâtre populaire Lectourois ; à 18 h : B. Bolger ; à 20 h 45 : R. Bourdet ; à 21 h 30 : P. *Lefeuvre* ; à 22 h 30 : Perlinpinpin Folc ; le 16 à 11 h 30 : O. Ferraille ; à 16 h : G. Collomb ; à 17 [illegible] : Murphy ; à 18 h : Chansons basques ; à 20 h 30 : A. Zubiria ; *à 21 h* : *Tréfontaine* ; à 22 h : P. Ibenez ; à 23 h 30 : O. Ferraille.

SYLVANES (65-99-51-83) : abbaye, le 15 à 16 h 30 : Chœurs et orchestre de la Communauté européenne, dir. musicale I. Jakus ;
le 17 à 17 h : Sonate Quartet de Frankfort (Mozart, Spohr, Borodine).

TOULOUSE, Basilique Saint-Cernin, le 14 à 21 h : Grande Messe en ut, de Mozart, dir. musicale E. Krivine.

VAOUR, le 14 à 21 h 45 : Les clowns du Prato.

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, Place Notre-Dame, le 15 à 21 h : Grande Messe en ut, de Mozart, dir. musicale E. Krivine.

Nord - Pas-de-Calais

HARDELOT, Country Club, le 14 à 21 h : P. Gallois (Bach, Mozart, Vivaldi).

Eglise, le 16 à 21 h : Cambridge Buskers.

LE TOUQUET, (21-05-21-65), Pavillon Vivaldi, les 14, 17, 18 [illegible] 18 h : [illegible] (Mozart, Grieg, Schubert...).

Palais de l'Europe, le 13 à 21 h : Quatuor avec piano (Fauré, Brahms, Xacreb...) ; le 15 à 21 h : Concert marathon (Brahms, Saint-Saëns, Ravel...) ; le [illegible] à 21 h : Ensemble des deux mondes (Bach, Haydn, Mozart...).

Normandie

GRANVILLE, Eglise Notre-Dame, le 19 à [illegible] h : M. Chapuis (orgue), (Couperin, Chaumbault, Bach...).

SAINT-PIERRE-DU-VOUVRAY, (32-59-90-89), Moulin d'Andé, le 14 à 20 h : Concert final du stage de musique de chambre, dir. M. Rabinovitz.

VILLERS-SUR-MER, Eglise, le 20 à 21 h 15 : Trio Pasquier (Boccherini, Mozart, Beethoven).

Provence - Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE, Parc Jourdan, le 20 à 21 h 15 : Ballet national du Sénégal.

AUPS, Centre culturel, le 17 [illegible] 21 h 30 : Musiques et danses d'Amérique latine.

BIOT, Eglise, [illegible] 14 à 21 h 15 : Trio *Euterpe, P. Dapérie (flûte), (Mozart)* ; [illegible] à 21 h 1[illegible] L. Rov (piano).

BORMES-LES-MIMOSAS, *le 14 à 21 h* : Concert quatuor des [illegible] de Paris.

CAP-D'AIL, Amphithéâtre Jean-Cocteau, le 15 à 21 h 30 : *Bal chez* [illegible] *prince* Orlofsky, mise en scène F. Meyer Wolff.

CARPENTRAS, Cour de la Charité, le 20 à 21 h 30 : P. Cidat (Liszt).

CAVAILLON, Théâtre G. Brassens, à 21 h 30 : Lis Cigaloun.

CAVALAIRE-SUR-MER, Théâtre de verdure de la ferme de Pardigon, le 17 à 21 h 30 : le Loup-garou, de R. Vitrac, [illegible] de G. Guerrero ; le 19 à 21 [illegible] 30 : les Trois *Mousquetaires* d'après A. Dumas, spectacle [illegible] marionnettes par [illegible] *Compagnie Arketal* ; le 20 [illegible] 21 h 30 : Un pas de trois chez Prévert, de Prévert, mise en scène de *R. Kerma*.

LA COURONNE, Eglise, le 20 à 21 h 15 : A. Clayette, B. Tramier (flûte, clavecin), (Bach).

ENTRECASTEAUX, Salons du Château, [illegible] 14 à 21 h : Récital de piano (Chopin, Beethoven, Liszt) ; [illegible] du Château, le *16 à 21 h* : W. Norris (piano), G. Peters (saxophone), S. Everett (percussions).

ENTREVAUX, Cathédrale, [illegible] 16 [illegible] 15 h[illegible] : Orgue historique III.

FLAYOSC, **Eglise**, [illegible] 21 [illegible] : A. M. Mame, J. Tempesti (Devienne, Rossini, Poulenc...) ; le 19 [illegible] 21 h 30 : Trio Kreutzer (Beethoven, Burhard, Haendel...).

FONTAINE-DE-VAUCLUSE, Eglise, le 14 [illegible] 21 h : Quatuor Novalis, B. Balmas, J. F. Heisser (Dvorak).

LACOSTE-EN-PROVENCE, Carrière du Château du marquis de Sade, le 14 à 21 h : Didon et Enée, Dioclesian : le Masque, de Purcell, avec les élèves de l'Académie Deller, orchestre Deller.

LAMBESC, Château d'Aygnebelle, le 14, 15, 16 à 21 h : Histoires et légendes de Provence, de J. F. [illegible]

LOURMARIN, Hôtel P. de Girard, le 15 [illegible] 21 h 30 : la Musique des Vin.

Château, le 16 à 21 h 15 : E. Conquer (violon), J. F. Zygel (piano), (Mozart, Haendel, Liszt...).

Temple protestant, le 16 à 21 h : Ensemble choral Philomèle, Ensemble instrumental Europe (Scarlatti, Mozart, Vivaldi...) ; [illegible] 17 à 21 h : Journée de la guitare.

MENTON, Parvis Saint-Michel, le 14 à 21 h 30 : J. Galway (flûte), Trio de Berlin, (Mozart, Beethoven...) ; le 17 à 21 h 30 : A. de Larrocha (piano), (Beethoven, Chopin) ; le 20 à 21 h 30 : Orchestre de chambre de Turin, dir. [illegible] Ferraris (Vivaldi, Corelli).

PEILLE, Eglise, le 17 à 21 h 15 : Duo Dedieu (clarinette, piano).

PERTUIS, Ecole A. Camus, le 16 à 22 h : *Frénésie* [illegible] *Paris, chorégraphie de* N. Mour.

LE-REVEST-LES-EAUX, Tour sarrasine, le 15 à 21 h : Histoires du Revest.

Château de la Ripelle, le 16 à 22 h : Les tragédiennes sont venues, de Saint-John Perse, mise en scène de D. Lardenois.

LA ROQUE-D'ANTHÉRON, VIe Festival international de piano, (42-28-52-52), Parc du Château de Florans, le 15 à 21 h 30 : J. Bolet (piano), (Liszt) ; le [illegible] [illegible] 18 h : O. [illegible] (Prokofiev, Chopin, Bach...).

Château de Florans, le 17 à 21 h 30 : M. J. [illegible] (Schumann, Debussy, Mozart...) ; le 19 à 21 h 30 : A. de Larrocha (Beethoven, Chopin).

SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE, Eglise, *le 17 à 21 h* : Trio baroque de Provence (Haendel, Bach, Rameau).

SAINT-PAUL-DE-VENCE, *Eglise*, le 20 à 21 h 30 : A. Lagoya (guitare).

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE, Collégiale Saint-Martin, le [illegible] à 17 h 30 : F. Lombard (orgue), (Dandrieu, Bach, Widor...) ; le 17 à [illegible] 30 : S. Ross (orgue), (Bach, Buxtehude, Couperin).

VALRÉAS, XXIIIe Nuits théâtrales de l'Enclave, Théâtre de verdure de Grillon, les 14 et 19 à 21 h 30 : Le plus heureux des trois, de Labiche, mise en scène R. Braun.

Château de [illegible], les 16 et 20 [illegible] 21 h 30 : [illegible] Caprices de [illegible] d'A. de Musset, mise en scène de R. Jeanneau.

Chapelle des Cordeliers, le [illegible] à 21 h 30 : Lorca à fleur [illegible] peau, d'après F. [illegible] Lorca, *mise en scène de P. Diaz.*

Visan, le [illegible] à 21 [illegible] 30 : [illegible] Julie, de Strindberg, mise en scène de J. Martin.

Rhône-Alpes

AIX-LES-BAINS, Théâtre de verdure, le 20 à 21 h : M. Amont.

ANNECY, [illegible] de musique, (50-45-26-85). Château, [illegible] 14 à 21 h : C. Hugonnard-Roche [illegible] (Beethoven, Schumann) ; [illegible] 16 à 21 h : A. Neveux (piano) (Schumann, Schönberg, Boulez, Liszt) ; [illegible] 18 à 21 h : E. Lang (piano) (Chopin, Bach, Liszt...).

GRIGNAN, Collégiale Saint-Sauveur, le 17 [illegible] h : [illegible] baroque de Grignan, (Rameau, Monteverdi, Leclair...).

SAINT-ÉGRÈVE, (76-75-28-68), Château de Rochepleine, le 20 : Chroniques des [illegible]

SUZE-LA-ROUSSE, (75-46-51-56), Château, le 15 à 21 h : Orchestre des Jeunesses [illegible] d'Allemagne (Lully, Mendelssohn, Bizet).

> La sélection « [illegible] en France » [illegible] été réalisée par « Camera-Press ».

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 13 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Tirage du Loto.

[illegible] h 35 [illegible] : Tous en [illegible]
Et que ça saute !
[illegible] Avec J.-P. [illegible], A. Doutey, G. Legrand, S. Marquand, R. Blanche, M. Putterflam.
Inaugurer une [illegible] même avec [illegible] copains, n'est pas chose facile. Un gros malabar [illegible] filtrer l'entrée, un coup de fil anonyme vient jeter l'angoisse en pleine fête ! Premier épisode d'un feuilleton qui se veut comique mais qui est surtout faible.

21 h 25 Théâtre : Le printemps.
Pièce écrite et mise en scène par Denis Guénoun, réal. Pierre Cavassilas. En différé du Festival de Châteauvallon 1985. Avec D. Bernard, J.-M. Bruyère, D. Lardenois, P. Lhiabastres, E. Macocco, N. Ramond...
Dernière partie : du sac de Rome par les troupes de Charles Quint, en 1527, au début du règne d'Ivan le Terrible, en 1547, les derniers feux de la Renaissance, marquée par l'œuvre de Michel Ange, la théorie de Copernic, le combat de Las Casas pour la défense des Indiens.

23 h 30 1936, photos de vacances.

23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Appelez-moi Fouks.
Réal. Jacques Besnard. Avec L. Merenda, C. Jean, C. Maurier, J. Toja, R. Dumas, R. Bertin, P. Barge.
Un mystérieux personnage, qui n'a pour tout bagage que deux toiles uniques de Monet, tire les ficelles d'une sombre histoire où s'entremêlent escrocs, voleurs et affairistes. Notre gentleman-aventurier va se servir de sa ruse, de son charme et de ses deux trésors pour démasquer tout ce vilain monde. Malheureusement, l'intrigue se traîne et le suspense est inexistant. Michel Lebrun, le scénariste, auteur de nombreux romans policiers, et Jacques Besnard, le réalisateur, nous avaient habitués à mieux. Restent d'excellents acteurs, à commencer par Luc Merenda, le héros de « Châteauvallon ».

22 h 10 Athlétisme : Grand Prix de Zurich.
Commentaires de Gilles Cozanet.

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : La fête en France.
▶ Emiss[illegible] et présentée par Jacques Mailhot. Paris [illegible] Avec [illegible] Haller, Alex Métayer, Yves Lecoq, Pierre Péchin, Popeck, Lio, Mylène Farmer, Sophie Kremen, Alice Sapritch.

21 h 25 Magazine : Thalassa.
Echouage à Crowdy Head.
Une trentaine de gros cétacés se sont échoués l'hiver dernier au large de l'Australie. Pendant trois jours, toute la population de l'île s'est mobilisée pour tenter de les sauver.

22 h 5 Journal.

22 h 30 [illegible] : Le Japon insolite. ■
Film de François Reichenbach (1982).
Reichenbach à l'assaut du Japon : comme toujours, [illegible] documentaire engagé, personnalisé, qui cherche à [illegible]vrir les vestiges du Japon traditionnel dans la société nippone contemporaine. Des partis pris agaçants, mais des trouvailles étonnantes qui composent un portrait impressionniste du pays et de ses habitants. On n'est pas complètement convaincu, mais on ne peut être qu'intéressé par la forme originale du document.

CANAL PLUS

[illegible] h 10, Série : Espion [illegible] la mode ; 15 h 55, Document : [illegible] d'Australie ; 16 h 25, Téléfilm : Infidèlement vôtre ; 18 h, Série : Dancin'days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 21 h, One, two, two ■ film français de Christian Gion (1978) ; 22 h 40, Les trente-neuf marches ■ ■ film anglais de Don Sharp (1978) ; 0 h 20, Les enragés, ■ film français de Pierre-William Glenn (1984) ; 1 h 55, Feuilleton : Lili, petit à petit.

LA « 5 »

18 h 50, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Riptide ; 21 h 20, Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 25, Magazine scientifique : Big Bang ; 23 h 20 à 2 h 5 Rediffusions.

TV 6

14 h, 6 Tonic ; 17 h, Système 6 Invités : les Désaxés ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, 6 Tonic ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h, 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 50 années de Cinémathèque française : le [illegible]

21 h Les rencontres de Pétrarque (Montpellier) : le [illegible] du religieux.

[illegible] h Entretiens avec Paul Grimault.

[illegible] h [illegible] Musique : Festival de piano de La Roque-d'Anthéron (année Franz Liszt). Nuit de la création : [illegible] Levinas et George Benjamin.

0 h 5 *Du jour au lendemain.*

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (donné en juillet au Théâtre de l'Archevêché d'Aix-en-Provence) : *Tancrède*, de Campra, [illegible] la Grande Ecurie du Roy et les chœurs The Sixteen, direction J.-C. Malgoire. Chef des chœurs : H. Christophers ; [illegible] : D. Evangelatos, C. Dubosc, F. Le Roux, G. Reinhart, P.-Y. [illegible] Maigat, D. Visse, O. Alliot-Lugaz, A. Wells, A. Murgatroyd, C. Royall J. White.

23 h Les soirées de France-Musique : Banlieues, œuvres de Janacek, Stravinski, Maderna, de Falla, Chavez, Hindemith, Cras, Halffter.

Jeudi 14 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

[illegible] h [illegible]0 Scoop à la une (rediff.).
Emission de Catherine Barma, présentée par Thierry Ardisson. Invité : Michel Piccoli.

15 h 35 Croque-vacances.
Rémi ; *Les Biskits* ; *Emmanuelle* ; *Le roi Arthur* ; Crack-vacances...

17 [illegible] 25 Boîte à mots (suite).

17 h [illegible] Feuilleton : L'Odyssée (rediff.).

18 h 25 Mini-journal.

18 h 35 Série : Danse avec moi (rediff.).

19 h 10 La vie des [illegible]

19 h 40 Le masque et les plumes.
De Patrick Sébastien. Avec Linda de Souza.

20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : L'homme à poigne.
Coproduction franco-allemande, réal. Wolfgang Staudte. Avec Gustav Knuth, Mickael Kausch, Volker Lechtenbrink, Valéry [illegible] Tilbourg... D'après [illegible] roman [illegible] Hans Fallada.
Quatrième épisode : l'Allemagne a perdu [illegible] famine s'installe durant l'hiver 1918-1919, et [illegible] famille Hackendahl se disperse. Mélodramatique.

21 h [illegible] Documentaire : INA nuits d'été.
▶ Graf'nitz, par Michael Gaumnitz : Carnaval ; « Voyage sentimental » : Pondichéry juste avant l'oubli, de Joël Farges. *L'ancienne capitale de l'Inde française racontée à travers une famille de princes alliée à la France* ; 20 th Century Blues, par [illegible] : cris dans la foule solitaire. *Souvenirs des Beatles, des Rolling Stones, de Johnny Hallyday* ; La chambre des mots, par Yves Breuil. *Variations sur les mots* démon et énergie.

22 h 50 36, photo de vacances.

22.55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 20 Documentaire : L'aube de l'histoire (rediff.).
Réal. René Chanas, commentaire dit par Jean Piat et Michel Drucker.
1. Les tombeaux des géants : la jeunesse de l'Europe occidentale.
Il y a six mille ans, le mystère des grands dolmens et des pierres levées, les légendes des esprits souterrains. [illegible]

15 h 15 [illegible] : [illegible]
Reviens, Henry, reviens !

15 h 45 Sports été.
Athlétisme : Grand Prix de Zurich ; [illegible] : le Raid blanc.

18 h 25 Série : Capitol.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Affaire suivante.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Le gentleman d'Epsom ■
Cycle Jean Gabin.
Un gentil retraité, passionné par les courses et le milieu hippique, se transforme [illegible] escroc flambeur pour l'amour d'une ancienne conquête. Un rôle sur mesure pour Gabin dernière période, prêt à toutes les escroqueries pour les beaux yeux de Madeleine Robinson. Plutôt poussif ; d'autant que « Le gentleman d'Epsom » a déjà été diffusé plusieurs fois et que deux films [illegible] Gilles Grangier dans la semaine, c'est trop.

22 h 00 [illegible] : Show Sammy Davis Junior.
Enregistré au Théâtre des Champs-Elysées en juillet 1985, à l'occasion d'un gala de l'UNICEF. Réal. D. Sanders.

[illegible] h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h 30 Emission régionale.

17 h 30 Série :
La cuisine des mousquetaires.
Les cèpes à la bordelaise et le magret de canard au foie gras farci [illegible] cèpes.

17 h 45 Thalassa (rediff.).

18 h 15 Série : *Cheval mon ami.*

18 h 45 Loups, bars et Cie, ou la cuisine des marins.

19 h Le 19-20 de l'information.

19 h 12 Juste [illegible] petit horoscope.

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 05 Les nouveaux jeux de 20 heures, [illegible] Valréas.

20 h 35 Téléfilm : Mort carnaval.
R[illegible] Daniel Van Cutsem. Avec Fred Personne, Jacques [illegible]
Enigme policière au cœur du carnaval de Dunkerque.

22 h 10 Journal.

22 h 35 Contes d'Italie.
Les voiliers, d'Anna Banti. Réal. Gianni Amelio.
Un enfant rêveur découvre qu'il a fait l'objet, [illegible] six ans, d'un [illegible] une forte [illegible]

23 h 30 Prélude à la nuit.
Mort d'Isolde, *de [illegible] Wagner, interpr[illegible] par Anne [illegible] Shic et [illegible] pianos.*

CANAL PLUS

14 h, Cinéma : Gwendoline ■ film d'aventures fantastiques [illegible] Just Jaeckin, d'après [illegible] de John [illegible] (1983) ; 15 h 40, Cinéma : Lucrèce Borgia ■ film français de Christian-Jaque (1953) ; 17 h 10, Document : animaux d'Australie ; [illegible] h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : [illegible] ; 20 h, Les Triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 35, Cinéma : Les fantasmes de madame Jordan film érotique suédois, de Dusan Makavejev (1981) ; 22 h 15, Cinéma : Ma vedette américaine □ film français d'Alain Dhenaut (1983) ; 23 h 55, Cinéma : Hôtel pour jeunes filles, film érotique français de Gérard Kiloine (1982) ; 1 h 20, Série : Espion à la mode ; [illegible] h 5, Série : [illegible]

LA « 5 »

18 h 50, Feuilleton : Flam[illegible]o Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Chips ; 21 [illegible] 20, Série : Kojak ; 22 h 10, Magazine musical : Cinq sur cinq.

TV 6

14 h, [illegible] Tonic ; 17 h, Système 6. Invitée : Gabrielle Lazure ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, 6 Tonic ; 22 h, NRJ [illegible] (rediff.) ; 23 h, PROFIL 6. Invité : Elvis Costello ; 0 h, 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 50 années de Cinémathèque française : l'après-Langlois.

21 h Les Rencontres de Pétrarque (Montpellier) : la démocratie, une nouvelle donne ?

22 h Entretiens avec Paul Grimault.

22 h 30 Musique : Festival de piano de La Roque-d'Anthéron : Jean-Marc Luisada (œuvres [illegible] Schumann, Chopin, Beethoven).

0 h 5 *Du jour au lendemain.*

FRANCE-MUSIQUE

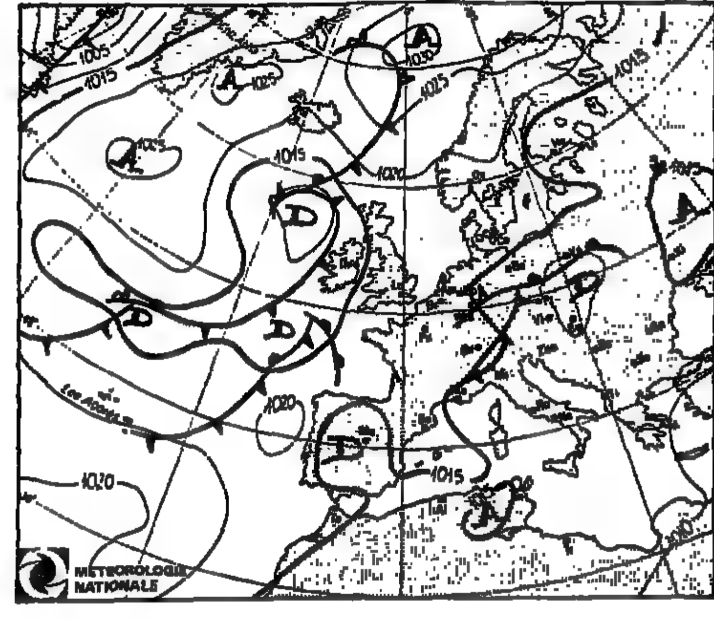
20 h 30 Concert (donné le 17 avril à [illegible] Philharmonie de Berlin) : *Concerto pour piano et orchestre nº 5 en mi bémol majeur, op. 73, « l'Empereur », Symphonie nº 5 en ut mineur, op. 67*, de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, direction Eugen Jochum. Soliste : Claudio Arrau, piano.

[illegible] h Les soirées de France-Musique.

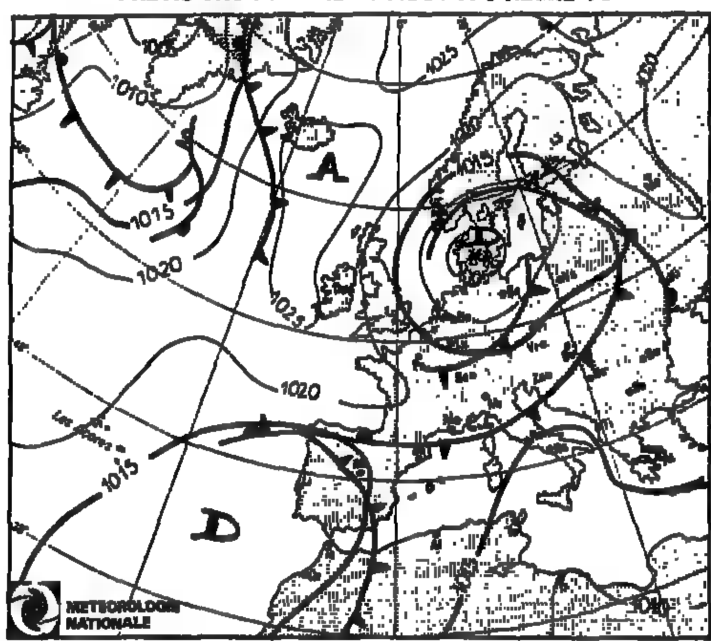
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13 AOUT 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 15 AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre [redacted] mercredi [redacted] août [redacted] 0 heure et le jeudi [redacted] août [redacted] minuit.

Évolution générale :

Une perturbation océanique sans acti-[redacted] organisée [redacted] la [redacted] mercredi [redacted] jeudi ; [redacted] sera précédée d'air de plus en plus chaud, et quelques [redacted] orageuses se produiront par évolution [redacted] voisinage du front froid.

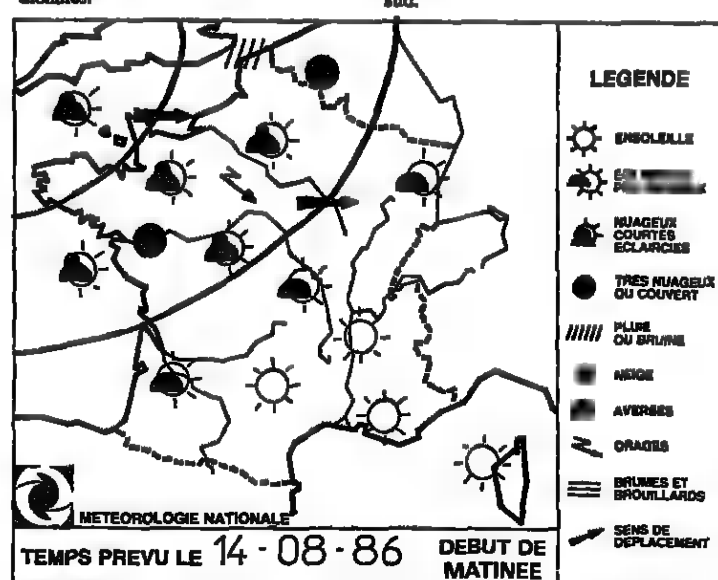
Jeudi matin, [redacted] nuages, [redacted] de la Vendée et des Pays de la Loire au [redacted] parisien et au Nord, pourront [redacted] accompagnés [redacted] faibles pluies ; sur la Bretagne et la Normandie, des éclaircies apparaîtront malgré un ciel assez chargé ; de l'Aquitaine aux Alpes, le ciel sera peu nuageux, et il sera toujours clair sur les régions méridionales.

Au cours de la journée, les périodes ensoleillées deviendront prédominantes, excepté du nord du Massif Central au Nord et au Nord-Est, où les nuages prendront un caractère orageux, et des [redacted] produiront en soirée [redacted] les régions précitées ; les [redacted] nuageux resteront fréquents sur le Nord-Ouest.

Enfin, sur la moitié sud-est de la France, maintien d'un temps [redacted] sec, avec possibilité de foyers orageux très isolés sur le Massif Central, le nord des Alpes et le Jura.

Les vents vont s'orienter au sud-ouest, mais ils seront [redacted] en général, excepté près de la Manche et sur Ven-[redacted] et la Bretagne, où ils souffleront modérément.

Les températures maximales seront voisines de [redacted] à 22 degrés près de la Manche, de 23 à 26 degrés sur la moitié nord, de 27 à [redacted] degrés sur la moitié sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs [redacted]
le [redacted] 6 h TU [redacted] 13-8-1986 [redacted] 6 h TU

Temps observé
le 13-8-1986
[redacted] heures TU

FRANCE				TOURS	23	11	C	LOS ANGELES	22	16	N
AJACCIO	32	17	C	TOULOUSE	24	13	S	LUXEMBOURG	17	12	B
BIARRITZ	23	15	N	POINTE-A-P.	-	-	-	MADRID	30	15	N
BORDEAUX	24	13	C	**ÉTRANGER**				MARRAKECH	30	16	S
BOURGES	23	12	C	ALGER	36	24	N	MEXICO	24	12	B
BREST	17	14	P	AMSTERDAM	21	9	B	MILAN	28	16	S
CAEN	20	10	B	ATHÈNES	34	26	S	MONTRÉAL	23	11	S
CHERBOURG	19	12	B	BANGKOK	31	26	C	MOSCOU	24	13	C
CLERMONT-FERR.	21	10	N	BARCELONE	28	18	S	NAIROBI	23	9	S
DIJON	21	11	S	BELGRADE	34	20	S	NEW-YORK	29	19	N
GRENOBLE St-M-H	22	12	N	BERLIN	22	14	S	OSLO	22	8	N
LILLE	21	12	N	BRUXELLES	21	10	N	PALMA-DE-MAL.	32	19	N
LIMOGES	20	12	N	LE CAIRE	35	32	S	PÉKIN	31	20	S
LYON	21	11	S	COPENHAGUE	23	14	N	RIO-DE-JANEIRO	26	22	C
MARSEILLE-MAR.	28	15	S	DAKAR	29	25	S	ROME	32	21	N
NANCY	18	14	P	DELHI	32	25	O	SINGAPOUR	33	27	A
NANTES	22	12	C	DJERBA	35	22	S	STOCKHOLM	19	9	N
NICE	33	20	N	GENÈVE	19	10	C	SYDNEY	16	9	S
PARIS-MONTS.	21	14	P	HONGKONG	30	27	N	TOKYO	30	26	C
PAU	24	12	S	ISTANBUL	31	22	S	TUNIS	36	23	S
PERPIGNAN	27	16	S	JÉRUSALEM	30	19	S	VARSOVIE	25	15	P
RENNES	21	13	N	LISBONNE	26	16	S	VENISE	31	16	S
ST-ÉTIENNE	[redacted]	10	S					VIENNE	31	18	C
STRASBOURG	20	15	C	LONDRES	20	14	C				

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins [redacted] heures en été ; heure légale moins [redacted] heure en hiver.

[redacted] établi avec le [redacted] technique spécial de [redacted] Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi [redacted] août :

DES DÉCRETS

● Nº [redacted] juillet [redacted] complétant le [redacted] code de procédure [redacted] relatif aux mesures [redacted] prises après l'ouver-[redacted] succession.

● Nº [redacted] du 8 août [redacted] modifiant la composition du tribunal de commerce de Brest.

■ Nº [redacted] du [redacted] por-[redacted] publication [redacted] amendements [redacted] annexes I [redacted] II [redacted] convention de Washington du 3 mars 1973 sur le [redacted] international [redacted] espèces [redacted] faune [redacted] flore [redacted] d'extinction, adoptées [redacted] Buenos-Aires du 22 avril au [redacted] mai [redacted]

■ Nº [redacted] du [redacted] pris pour l'application [redacted] l'article [redacted] loi nº 85-595 [redacted] 11 juin [redacted] et [redacted] à la [redacted] général de Saint-Pierre-et-Miquelon sur les avant-projets [redacted] loi [redacted] les projets de [redacted] portant dispositions spéciales pour l'archipel.

UNE LISTE

■ D'admission [redacted] l'Ecole [redacted] l'air en [redacted]

UNE DÉCISION

■ Du Conseil constitutionnel nº 86-212 DC du 12 août 1986 (régime électoral de Saint-Pierre-et-Miquelon).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4290

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■			
III			■		■				
IV									
V				■					■
VI		■		■			■		
VII									
VIII						■			
IX	■						■		
X				■	■				
XI									

[redacted]

I. Conseil d'administration. – II. Il y règne toujours une [redacted] ambiance. Groupement de sécurité. – III. Conclue un accord. Récupère en [redacted] – IV. Ne pourront [redacted] pas fonder [redacted] foyer. – V. Abrégé de [redacted] Saint du Pas-de-Calais. – VI. D'un trop [redacted] niveau pour avoir le bac. Symbole. – VII. Fabricant [redacted] – VIII. Un goût [redacted] prononcé. Ceinture. – IX. Porteur de duvet. Ile de France. – X. Per-[redacted] du liquide [redacted] prévision [redacted] fêtes. S'obtient en cuisinant. – XI. Eviter les dangers [redacted] la corruption.

VERTICALEMENT

1. Arbre pour animaux. Note. – 2. Assurance [redacted] par la police. Forment un train. – 3. Bien digéré. Cause d'empoisonnement. – 4. Apparition céleste mais toujours [redacted] d'envol. – 5. Article. Traitée [redacted] chaud. – 6. [redacted] d'emplois. Trait [redacted] lumière. – 7. S'emploie pour soigner [redacted] Victime d'Héra. Lettres de préavis. – 8. Sans épine. – 9. Jouées. Vendeur peu [redacted]

Solution du problème nº [redacted]

Horizontalement

I. Rébecca. – II. Elégie. Bu. – III. Côte. S.P.A. – IV. Onérosité. – V. Mg. [redacted] – VI. Pavés. Nie. – VII. Eta. Eu. Or. – VIII. Nigelle. – [redacted] Soûle. Mai. – X. E.N.E. Tabac. – XI. [redacted] Are.

Verticalement

1. Récompense. – 2. Elongation. – 3. [redacted] Vagues. – 4. Egérie. EL. – 5. Ci. Osselets. – 6. Cesse. UL. – 7. Pion. Emba. – 8. Bât. Io. Aar. – 9.Ou. Exercice.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

JEUDI 14 AOUT

« Une [redacted] au Père-Lachaise ». 10 h, 11 h 30, porte principale; et « Un cime-[redacted] et ses mystères », 14 h 45, escalator [redacted] Père-Lachaise (V. de Langlade).

« Le parc Montsouris », 14 h 30, sortie métro Cité-Universitaire (Hauts lieux et découvertes).

« Riches heures [redacted] place Dauphine. La rue des Orfèvres et le grenier à sel au temps des corporations moyenageuses, le pont aux Pleurs, [redacted] plus vieilles maisons de Paris », 15 h, 12, place Dauphine (I. Heuller).

« Versailles : quartier Notre-Dame », 14 h 30, Office du tourisme, 7, rue des Réservoirs.

« Exposition [redacted] Baudry » (auteur des peintures [redacted] foyer de l'Opéra), 14 h, [redacted] musée Hébert, 85, rue [redacted] Cherche-Midi (Mme Senant).

« Fontaines Wallace, colonnes Morris, kiosques et réverbères : le mobilier urbain [redacted] Second Empire à nos jours ». 15 h, angle boulevard Richard-Lenoir [redacted] rue Froment (M. Gazquez Romero).

« L'église Saint-Roch et la mise en [redacted] liturgique au dix-huitième [redacted] cle », [redacted] h, rue Saint-Honoré devant por-[redacted] central (M. Jacomet).

« Le Marais », 14 h 30, [redacted] Saint-Paul (Vieux [redacted] métro Hôtel-de-Ville, [redacted] Lobau (G. Botteau).

« La Bibliothèque Forney [redacted] l'hôtel de Sens », 15 h, 1, rue du Figuier (Mme Vermeersch).

« De la chapelle expiatoire [redacted] Saint-Augustin », 15 h, square Louis-XVI (Mlle Zujovic).

« Les salons [redacted] l'Hôtel-de-Ville », 14 h, 20, place Hôtel-de-Ville devant poste. [redacted] la veille 42-60-71-62 ou 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« Quinze [redacted] d'histoire de France parmi les sépultures royales de la basilique Saint-Denis », 15 h, portail basilique (Paris et son histoire).

« L'Opéra », 15 h, [redacted] (M. Ragueneau).

Le Carnet du Monde

Naissances

– Anne-Sophie

est heureuse d'annoncer sa venue, [redacted] 1er août 1986, au foyer de ses paren[redacted] Lira [redacted] Gérard MICALLEF.

Château-Double,
Aix-en-Provence.

Mariages

– Paulette [redacted] Philippe DECRAENE

sont heureux de faire part du mariage de leur fils

François-Xavier
avec **Rose [redacted]**

La cérémonie a eu [redacted] dans l'intimité, à Bussière-Badil (Dordogne).

2, rue Crétet,
75009 Paris.

Décès

– Riom. Paris. La Gaude.

Mme Louis Dussour,
Ses [redacted] ses petits-enfants,
[redacted] famille [redacted]

ont la douleur de faire part du décès de

Louis DUSSOUR,
peintre et fresquiste,
[redacted] guerre 1939-1940,
commandeur [redacted] l'ordre
des Palmes académiques,
chevalier des Arts et Lettres,
membre de la Société
des artistes français,
membre de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts
de Clermont-Ferrand,
membre de l'Académie du Vernet,
membre [redacted] la [redacted] artistes
d'Auvergne,

survenu[redacted] l'âge de quatre-vingt-un ans.

[redacted] obsèques [redacted] célébrées le [redacted] 9 août 1986, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, [redacted] Riom.

Processions [redacted] Paris pour la fête de l'Assomption

La [redacted] l'Assomption [redacted] Vierge, le 15 août, sera précédée [redacted] une veillée [redacted] prières [redacted] la cathédrale Notre-Dame, le 14 août, à 21 heures. Le jour même [redacted] 15 août [redacted] 16 heures, en souvenir [redacted] vœu [redacted] Louis-XIII [redacted] la France à la Vierge Marie, la procession traditionnelle sortira [redacted] fois-ci [redacted] parvis [redacted] la cathédrale, entourant [redacted] statue d'argent offerte par Charles-X. Cette [redacted] s'arrêtera six fois, ces [redacted] stations évoquant les [redacted] tuaires [redacted] à la Vierge, en France : Lourdes, Chartres, Fourvière, [redacted] monde, N.-D. [redacted] Czestochowa, N.-D. [redacted] Liban, N.-D. de Guadelupe. La cérémonie sera présidée [redacted] Mgr [redacted] Rouet, évê-[redacted] auxiliaire [redacted] Paris, nouvelle-[redacted] nommé.

Les catholiques traditionnalistes organiseront [redacted] procession conduite par [redacted] Philippe Laguérie, qui partira [redacted] 16 heures, du parvis de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet (5e arrondissement) [redacted] parcourra le quartier Latin [redacted] deux stations, place Monge [redacted] à Notre-Dame du Liban.

Par ailleurs, Juifs, chrétiens, musulmans de la Fraternité d'Abraham du [redacted] Avoir [redacted] de l'amicale d'anciens [redacted] Vae-Victis organisent [redacted] cérémo-[redacted] :

– [redacted] 13 [redacted] 21 heures à la [redacted] 13, rue Sainte-Isaure 18e, métro Jules-Joffrin;

– le 15 août à [redacted] heures à la [redacted] Notre-Dame [redacted] Paris;

– [redacted] 15 [redacted] 16 heures [redacted] la grande mosquée, place du Puits-de-l'Ermite, métro Place-Monge-Jussieu.

Trois événements religieux [redacted] : [redacted] jeûne [redacted] Ab, l'Assomption [redacted] l'Aïd el-Khir, qui [redacted] un jour près dans les [redacted] calendriers rituels [redacted]

Les [redacted] préparent la rencontre de prières pour la paix qui [redacted] tiendra à [redacted] le 27 octobre prochain sur l'invitation du pape Jean-Paul II.

– Mme Israël Jablonka,
son épouse,
M. [redacted] Mme Jacques Ghéron,
M. Jacques Jablonka,
Mlle Nathalie Ghéron,
Mlle Valérie Ghéron,
ses [redacted] et pet[redacted]
M. Charles Lerner,
son beau-père,
M. et Mme Bernard Jablonka
[redacted] leurs enfants,
M. et Mme Marcel Klibaner
et leurs enfants,
Mme Jenny Lerner
et ses enfants,
M. et Mme Bernard Lerner
et leur fille,
M. et Mme Armand Lerner
et [redacted] enf[redacted]
M. et Mme Jean-Claude Lerner
et leurs enfants,
[redacted] frère, sœur, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Birman, Mora, Sneidain, Lerner, Rohatyn, Senikies et Ghéron,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Israël JABLONKA,

survenu le 12 août 1986, à [redacted] soixante-sept ans.

[redacted] obsèques [redacted] lieu le jeudi 14 août, [redacted] 14 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

151, rue Oberkampf,
75011 Paris.

– [redacted] Jacquillat,
née Cécile Cerrano,
[redacted] épouse,
Mme Henri Jacquillat,
sa mère,
M. [redacted] Mme Claude Jacquillat
et leurs [redacted]
M. [redacted] Mme [redacted] Jacquillat
[redacted] leurs enfants,
M. et Mme Thierry [redacted]
M. [redacted] Mme Bertrand Jacquillat
[redacted] enfants,
Mlle Jacqueline Cerrano,
Mlle Solange Cerrano,
M. Jacques [redacted]
ses frères, belles-sœurs, [redacted] nièces et cousin,
Et les familles Jacquilla[redacted] Armand, Cerrano et Descaillaux,

ont la douleur de faire part du décès [redacted] de

M. Jean-Pierre JACQUILLAT,
chef d'orchestre,
[redacted] d'argent de la Ville de Paris,
Icelandic Falcon Cross,

survenu au Chambon-sur-Lignon, [redacted] 11 août 1986, à l'âge de soixante et un ans.

La cérémonie religieuse est célébrée le 13 août, à 10 [redacted] 30, en l'église de Saint-Agrève (Ardèche).

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Biscornet,
[redacted] Paris.
« Grange [redacted] »,
Sauron, 43400 Le Chambon-sur-Lignon.
48, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

– Nous venons de recevoir [redacted] ment l'avis de décès de

[redacted] LICHTIG,

disparu avec son passager et ami Patrick Dubois dans un accident d'avion survenu le 1er novembre [redacted] entre la Guadeloupe et la Martinique.

Tous ses nombreux amis cinéastes se souviendront de l'homme compétent et loyal qu'il fut.

Que ses amis et les nôtres qui ont tant [redacted] à [redacted] épreuve en soient remerciés ici.

Ses sœurs, Lucie et Renée Lichtig.

– M. et Mme Raymond Malzy
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Malzy
et leurs enfants,
Mme Christiane Gris-Malzy
et ses enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Irène MALZY,

survenu à Paris, le 11 août 1986, dans sa soixante-septième année.

Les obsèques [redacted] lieu [redacted] jour, 13 [redacted] 1986, à [redacted] heures, en l'église Saint-Louis en l'Ile.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, quai d'Orléans,
75004 Paris.

[redacted] abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés [redacted] joindre à leur [redacted] de texte une [redacted] dernières [redacted] pour justifier de [redacted] qualité.

– M. et Mme Alain Fière
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Narcy
et leurs enfants,
Mme Henri Rode
et ses enfants,

font part du décès de

Mme Jean MAZIÈRES,
née Sabine Sée,

endormie [redacted] paix [redacted] Christ, [redacted] 10 août 1986.

La cérémonie religieuse [redacted] eu lieu dans l'intimit[redacted]

Une messe sera célébrée ultérieurement.

– Le conseil [redacted] de l'Alliance [redacted] Population et Ave-[redacted]

a le regret de faire part du décès de son président,

M. Louis MOREAU,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite,
directeur général honoraire
de l'Union des caisses centrales
de la mutualité agricole,
président de l'Alliance nationale
Population et Avenir,
président-directeur général de la SILIC,

survenu à Paris, le 9 août 1986, dans sa soixante-sixième année.

La cérémonie religieuse [redacted] brée le mardi 12 août 1986, à 15 heures, en l'église de Savignies (Oise).

(*Le Monde* du 12 août.)

– **Marie-Madeleine MOURGUES,**
née Casanova,

s'est éteinte [redacted] août 1986, [redacted] la suite d'une longue et cruelle maladie.

Elle reste cependant, plus que jamais, présente [redacted] siens et [redacted] ceux qui [redacted] connue [redacted] aimée par le souvenir de sa droiture, de son courage et de son infinie bonté.

13850 Greasque.

– La [redacted] Philippe de [redacted] de [redacted]
son épouse,
Le comte et la comtesse [redacted] de Scitivaux de Greische,
F[redacted] Laure, [redacted]
Mlle Isabelle [redacted] Scitivaux de Greische,
ses enfants et petits-enfants,

Le [redacted] la [redacted] Olivier de [redacted] Greische,
La comtesse Xavier de Scitivaux [redacted] Greische,
ses frère et belles-sœurs,
M. et Mme Gabriel Lafuma,
ses beau[redacted]rents,
M. et [redacted] Philippe Joffard
et Marie-Lorraine,
ses beaux-enfants,

ont l'immense douleur de faire part du décès du

vice-amiral d'escadre (CR)
Philippe
[redacted] SCITIVAUX de GREISCHE,
grand officier de la Légion d'honneur,
[redacted] la Libération,
[redacted] de [redacted]
(six palmes),
Distinguished Flying Cross,

qui fut [redacted] premier [redacted] du premier groupe [redacted] FAFL « Ile-[redacted] »,
rappelé [redacted] Dieu, muni des sacrements de l'Eglise, le [redacted] 1986, [redacted] soixante-quinzième année.

Les obsèques seront [redacted] le jeudi 14 août, [redacted] Toulon (Var).

[redacted] à l'hôpital HIA Sainte-Anne, [redacted] 14 heures, boulevard Sainte-Anne.

[redacted] en l'église Saint-Louis, à [redacted] heures, [redacted] Louis-Jourdan.

[redacted] lieu dans l'intimité familiale.

Le présent [redacted] tient lieu de faire-part.

Parc Isthmia,
2680, avenue de la Résistance,
83000 Toulon.

(*Le Monde* du 13 août.)

Anniversaires

– Il y a cinq ans disparaissait

Isi BLUM-CLEITMAN.

Que ceux [redacted] l'ont [redacted] et aimé aient une pensée pour lui.

– [redacted] **FULCONIS Fernand,**
chevalier de [redacted] Légion d'honneur,
[redacted] principal
d'éducation honoraire,

a fêté son centième anniversaire (29 juillet).

Nos [redacted] ainsi qu'à son épouse dévouée [redacted] filles. Mmes Pertus et Cosne.

33, boulevard [redacted] Clichy,
75009 Paris.

Tourisme

Cascades, rapides et canons à eau...

Le raz de marée d[illegible] l'aquamanie

Un groupe de soixante enfants d'origine maghrébine s'est vu interdire, le mardi 12 août, l'entrée de l'Aquacity des Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône). La direction du parc aquatique affirme que le *« groupe présentait des signes d'excitation et d'agressivité qui pouvaient nuire à la clientère »*. Mais, pour les animateurs qui accompagnaient ces enfants venus de deux cités HLM marseillaise, ce refus est incontestablement d'origine raciste. Cet incident est révélateur des problèmes posés par la *fréquentation* des parcs de *loisirs* aquatiques en France. Le prix élevé de la grande majorité d'entre eux (58 F aux Pennes-Mirabeau, et même 65 F à l'Aquatica de Fréjus), sélectionne naturellement la clientèle. Mais [illegible] grossir le flot des visiteurs (trois mille cinq cents par jour en moyenne à l'Aquacity) des réductions sont proposées aux groupes. Elles entraînent une certaine démocratisation du public – ce qui ne ravit pas la clientèle chic, comme nous avons pu le constater à l'Aqualud du Touquet.

Lourd de nuages sombres, le ciel menace à tout moment de se déverser sur le pays, tandis qu'un vent *violent fait gonfler* les K-Way. Sale temps pour un mois d'août : le thermomètre du Touquet marque 15 degrés. Mais sur la plage immense, où les maillots de bain ont cédé la place aux pulls marins, un flot tropical, sous une pyramide de verre, offre un havre de chaleur. L'Aqualud du Touquet, ouvert depuis juin 1985, est l'un des dix parcs de loisirs aquatiques français, qui, depuis l'inauguration en 1983 de l'Aqualand du cap d'Agde, se propagent à la vitesse d'un raz de marée.

La recette, importée des Etats-Unis par l'Américain Armand Lehmann, [illegible] simple et tient en un mot : l'eau. Maintenue [illegible] sous toutes ses formes [illegible] baigneurs : cascades, mitraillettes et canons à eau sur le parcours du combattant ; rapides et remous pour les nostalgiques du Zaïre ; piscine à vagues pour les nageurs confirmés ; mince filet d'eau le long des toboggans géants et autres pentaglisses ; douche glacée pour les amateurs de sauna, et [illegible] spa-pools, ou piscines à bulles.

Que [illegible] alliez [illegible] l'Aquacity [illegible] Gujan-Mestras (Gironde), [illegible] l'Aquatica de Fréjus (Var) ou [illegible] l'Aqualand du Marquenterre (Somme), les attractions [illegible] peu de chose près identiques, même si, ici ou là, on vante *« la plus grande piscine à vagues d'Europe »*, ou sa programmation par ordinateur.

Sur 3 à 6 hectares, elles représentent toutes ou presque le même décor exotique, sensé transporter vers d'autres rivages : *palmiers*, eaux bleutées et lianes à la Tarzan, pour que les «gros bras» puissent impressionner leur Jane.

Le choix tropical, qui revient, pour quatre parcs sur dix au cabinet d'architectes Robert et Ruols, a été imité ailleurs. Trop, au goût de M. Ruols, qui reproche aux investisseurs de développer un *« produit type »*, sans tenir compte des caractéristiques [illegible]. A Fréjus, toutefois, ils ont réussi à créer un style, avec [illegible] sculpteur Sabatier, [illegible] immenses [illegible] rocheuses représentent [illegible] monstres mythologiques vomissant des flots d'eau.

Avec son élégante pyramide de verre qui [illegible] mètres, l'Aqualud du Touquet [illegible] *palme esthétique. Il* a aussi la particularité d'être ouvert [illegible] l'année. Qu'il est agréable de s'y baigner l'hiver [illegible] qu'à l'extérieur la neige tombe ! [illegible] journalistes sportifs ont même profité de sa situation exception[illegible] pour suivre, *bien au chaud*, l'Enduro [illegible] Touquet en février dernier.

Est-il [illegible] de faire fonc[illegible] un parc aquatique ? Ceux qui ne sont pas couverts fonctionnent [illegible] plein, du 1er juin au 30 septembre, avec une moyenne de trois mille visiteurs par jour. A [illegible] en moyenne l'entrée, [illegible] de départ est [illegible] quatre [illegible]. Mais, [illegible] Touquet, qui [illegible] à mille deux cents visiteurs par jour l'été, et cinq cents en basse saison, [illegible] loin [illegible] *pour le groupe* ISM-Investissement, qui en [illegible] le constructeur [illegible] gestionnaire.

Pour encourager la clientèle, M. Marc Honoré, le jeune directeur de l'Aqualud, organise des soirées en association avec des discothèques, et lance à la rentrée prochaine une grande offensive de séduction-réduction envers les scolaires, les comités d'entreprise et les organismes de tourisme. *« Nous essaierons aussi de nous faire connaître à Dunkerque et à Rouen, car jusqu'à présent nos visiteurs viennent surtout de Lille [illegible] Paris, [illegible] l'occasion d'un week-end sur la Côte d'Opale. »*

Quant aux Touquetois, ils semblent bouder la pyramide et ses plaisirs aquatiques. « On » leur a supprimé leur piscine d'eau de mer qui, depuis toujours, s'intégrait au paysage du boulevard de la Mer. *« Elle n'était pas rentable*, reconnaît une commerçante, *et nécessitait tous les ans des travaux de réfection. Mais au moins on pouvait y nager et elle coûtait moins cher »*. Le prix de l'Aqualud (50 F pour les plus de dix ans) *peut effectivement modérer* l'enthousiasme des familles nombreuses.

Et puis il [illegible] rumeurs d'accidents qu'on cacherait au public. Avant [illegible] l'inauguration, elles couraient sur toutes les lèvres. *« Jamais mon fils ne mettra les pieds à l'Aqualud*, déclare une Touquetoise un peu guindée. *C'est trop [illegible] surveillé. »* Un accident mortel [illegible] novem[illegible] 1985 [illegible] malheureusement venu [illegible] soupçons : un garçon d'une dizaine d'[illegible] été retrouvé mort dans le grand bassin. L'enquête, toujours en cours, a mis hors de cause le personnel et le matériel. Mais il n'en faut pas plus pour discréditer le parc aquatique. Il est vrai que, en pleine saison, l'Aqualud affecte neuf personnes (maître-nageurs et surveillants de baignade) à la sécurité, [illegible] quarante à l'Aquacity des [illegible] Mirabeau (Bouches-du-Rhône).

Alors, l'Aqualud, un gadget ? Certainement pas pour M. Léonce Déprez, maire du Touquet et député (apparenté UDF) depuis mars 1986. Il projetterait de construire, comme en Egypte, ses trois pyramides : Aqualud, patinoire et bowling.

A. La.

Les parcs en [illegible]ctivité et en projet



AQUAPLASH-MARINELAND : avenue Mozart, [illegible] Antibes. [illegible] : 93-33-49-49. 4 juin [illegible] fin septembre. [illegible] F (35 F pour les moins de douze ans).

AQUACITY PENNES-MIRABEAU : route de Septèmes-les-Vallons, [illegible] Le Petit [illegible] 13170 Les [illegible]. Tél. : 91-96-12-13. 1er juin au 14 septembre. 58 F (45 F pour les [illegible] de douze ans).

AQUACITY [illegible]TRAS : route des Lacs, 33470 Gujan-Mestras. Tél. : 56-66-39-39. 1er juin au 14 [illegible]bre. [illegible] F (45 F pour les moins de douze ans).

AQUALAND : avenue des [illegible] d'Amérique, Cap d'Agde, 34300, Agde. Tél. : 67-26-71-09. 1er juin au 30 septembre. 55 F (42 F pour les [illegible] ans).

FOREST HILL [illegible] : [illegible] la Marne, 59700 Marcq-en-Barœul. Tél. : 20-98-97-97. Ouvert [illegible] l'année. [illegible] F (40 F [illegible] ans).

AQUALUD : [illegible] de [illegible] Mer, [illegible] Le Touquet. Tél. : 21-05-63-59. [illegible] 50 F (37 F pour [illegible] de dix ans).

AQUADROME OCÉADE : [illegible] du Rhin, 64000 Strasbourg. Tél. : [illegible] 35 F (20 F pour les [illegible] de [illegible]).

[illegible] HAGUENAU : 8, rue des Dominicains, [illegible] Haguenau. Tél. : [illegible] 73-49-59. Ouvert [illegible] 38 F *(30 F pour les moins de douze ans)*.

AQUALAND MARQUENTERRE : promenade de Marquen[illegible] Fort-Mahon. Tél. : 22-23-45-50. [illegible] à la mi-octobre. 50 F (37 F pour les moins de douze ans).

AQUATICA : [illegible] de Saint-Tropez, [illegible] Fréjus. [illegible] : 95-52-01-01. 1er juin à fin septembre. 65 F (45 F pour les moins de douze ans).

Mode

A faire vous-même

La veste de la rentrée



Vêtement en flèche pour la rentrée, le cardigan sept huitièmes surtaillé et à grandes emmanchures *fait partie* de ces tricots souples et pratiques. Vous le porterez sur une jupe droite au genou, en cuir noir ou en flanelle grise, à *moins* que vous ne préfériez un pantalon fuseau extensible.

Alain Derde a créé ce modèle exclusif *pour* [illegible]rices du *Monde* en fil *poudreuse* PINGOUIN, opposant en damiers géants les tons sourds *Nègre 07* et *Nuage 02*, un gris orageux, à réchauffer d'un vaste col-cagoule séparé.

[illegible]te demande vingt-quatre pelotes de 50 grammes (16,80 F), soit un prix de revient de [illegible]0 F environ. Pour [illegible] recevoir les explications, envoyez une enveloppe [illegible] nom au :

Club du tricot Pingouin, 150, rue [illegible] Faubourg-[illegible] *75010 Paris.*

Vous [illegible] facilement [illegible] rembourrage des épaules grâce à une astuce [illegible] couturière : pressionnez-le [illegible] utilisant une bande de bolduc conçue à cet effet, dont la base maintiendra, *de surcroît, le montage* (dans les merceries et les grands magasins).

NATHALIE MONT-SERVAN.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde DES LIVRES

Communication

Réorganisation au « Matin de Paris »

Le quotidien *le* [illegible] en pleine réorganisation. M. Jean-François Pertus, PDG du journal depuis le mois de mars (*le Monde* du 29 mars), vient de procéder à une augmentation de capital, qui passe de 15 millions à 42 millions de francs. Le nouveau capital est maintenant détenu à 31 % par l'Union d'économie sociale (UES *Média*, proche de la Fédération de l'éducation nationale), à 16,7 % par M. Max Théret – ancien PDG du journal – et ses amis, et à 52,2 % par la Société pour le développement de la presse et de la communication (SDPC) – les trois principaux actionnaires de cette dernière étant MM. Jean-François Pertus, Max Théret et Laurent Bénichou (PGG de l'agence [illegible] pub[illegible] Laurent-Bénichou), qui détiennent chacun 1[illegible]pital, [illegible] actionnaires ne possédant qu'entre 2 % et 8 % des actions.

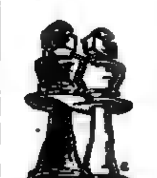
Cette augmentation de capital devrait permettre, selon M. Pertus, de différer voire d'apurer le passif du journal [illegible] de [illegible] nouveaux [illegible]. Son objectif [illegible] d'atteindre [illegible] diffusion de 140 000 exemplaires [illegible] la fin de l'année 1987, alors qu'elle [illegible] situe [illegible] 100 000 actuellement).

Pour [illegible] ce pari, [illegible] *Matin* lance une nouvelle formule le 26 août. M. Pertus, qui ne cache pas sa volonté d'animer lui-même la rédaction, est actuellement en négociations pour étoffer la hiérarchie du journal, notamment avec des journalistes venus de *l'Express*.

Une dizaine de rédacteurs du quotidien ont cependant décidé de le quitter en invoquant la clause de cession ouverte après l'arrivée de M. Pertus. M. Stéphane Bugat, rédacteur en chef adjoint chargé de la culture, a déjà présenté sa démission *« pour raisons morales et politiques »* [illegible] d'autres départs pourraient avoir lieu prochainement au sein de la hiérarchie du *Matin*.

Y.-M. L.

Échecs



CHAMPIONNAT DU MONDE
LONDRES-LENINGRAD
1986

Après la sixième partie

Un défi pour Kasparov

Comme prévu, la sixième partie, ajournée le lundi 11 août, s'est conclue par la nullité. Comme prévu, elle a été déclarée telle sans reprise du jeu et, comme prévu enfin, Karpov a attendu le plus longtemps possible pour annoncer qu'il « offrait » cette nullité à son [illegible].

Ce n'est en effet qu'à 17 h 20 (heure de Paris), mardi, soit seulement quarante minutes avant l'heure prévue de la reprise, que le challenger a prévenu de son offre M. Lothar [illegible], arbitre [illegible] match. Ce [illegible]nier [illegible] transmit [illegible] à Kasparov, lequel l'accepta rapidement. Jusqu'au dernier moment, Karpov a donc essayé de faire croire à son rival que, après analyse, il avait transformé son infime avantage, à l'ajournement, en position gagnante. Classique guerre des nerfs.

Voici donc, au premier quart du match, [illegible] deux joueurs à égalité (3-3). La [illegible] n'est en soi pas *mauvaise pour Kasparov* qui, s'il maintenait un score nul jusqu'au bout, conserverait son titre. A ce même stade de la compétition il était mené, en 1984, 2-0 et, en 1985, 2-1. Il s'agit seulement de savoir si la terrible défaite qu'il a subie dans la cinquième partie, avec [illegible] défense Gruenfeld, [illegible] l'a pas marqué [illegible] profondément. Qu'il [illegible] encore Karpov avec la même [illegible], [illegible] mercredi 13 [illegible] dans la septième partie, sera un début de réponse.

B. de C.

هكذا من الأصل

Economie

REPÈRES

Automobile

Renault progresse toujours

[redacted] d'automobiles Renault ont [redacted] 11,8 [redacted] en juillet par rapport [redacted] mois [redacted] véhicules. Peugeot, [redacted] revanche, [redacted] perdu 1,6 [redacted] Citroën 15,4 %, [redacted] qui donne un [redacted] 45 200 [redacted] (– [redacted] %) pour PSA. Sur un [redacted] global en [redacted] progression (+ 1,2 [redacted] en juillet, [redacted] français [redacted] (+ 1,7 [redacted] plus vite que les étrangers (+ 0,6 %), mais le taux de pénétration [redacted] ces derniers [redacted] 44,8 [redacted] juillet, un [redacted] traditionnellement élevé, [redacted] change[redacted] qui perturbe [redacted] production française », explique la Chambre syndicale [redacted] constructeurs automobiles, qui publie [redacted]

[redacted] mois, [redacted] progression [redacted] étrangères (+ [redacted]) [redacted] plus importante [redacted] françaises (+ 7,7 [redacted] Renault [redacted] – 3,2 [redacted] pour PSA, soit + 1,8 [redacted] au total). [redacted] étrangers [redacted] 37,7 [redacted] du [redacted] fran[redacted]

Crédits

Premier prêt d'ajustement structurel au Burundi

Le Burundi [redacted] le premier pays [redacted] bénéficier d'un prêt du [redacted] monétaire [redacted] titre [redacted] la [redacted]lité d'ajustement [redacted] (FAS) [redacted] pour les pays [redacted] démunis [redacted] les fonds, 2,7 milliards [redacted] spéciaux (1 DTS = [redacted] FF), [redacted] conjointement [redacted] le FMI et la Banque [redacted] C'est [redacted] que, outre un [redacted] *stand by* classique [redacted] 21 [redacted] de DTS, le Burundi bénéficiera de 20,1 [redacted] de [redacted] sur [redacted] cette facilité, [redacted] l'aider [redacted] diversifier une [redacted] trop dépen[redacted] exportations [redacted] café. Bujumbura [redacted] l'appui du FMI [redacted] la Banque [redacted] pour [redacted] en [redacted] d'un plan [redacted] sur trois ans, permettant au pays de [redacted] de [redacted] %, [redacted] 7 % et le déficit de la [redacted] paiements [redacted] 6,5 % [redacted] produit [redacted] brut. Désengagement [redacted] l'Etat, plus grande [redacted] prix et adoption d'une [redacted] taux [redacted] change [redacted] sont à la [redacted] ce [redacted]

Croissance

+ 1,1 % au deuxième trimestre

[redacted] la [redacted] en [redacted] : le produit intérieur [redacted] (PIB) [redacted] augmenté [redacted] 1,1 [redacted] au cours du deuxième [redacted] (par rapport [redacted] précédent), [redacted] qu'il avait [redacted] les [redacted] premiers mois [redacted] 1986, [redacted] préliminaires de l'INSEE. [redacted] importations [redacted] notamment enregistré une [redacted] poussée (+ 7,6 %), [redacted] que [redacted] for[redacted] (+ [redacted] de francs) et les investissements [redacted] entreprises (+ 4,5 %). La [redacted]mation [redacted] ménages [redacted] progressé [redacted] un rythme soutenu (+ 0,9 %).

Pour les douze mois se terminant en juin, le PIB [redacted] augmenté de 2,3 % par rapport [redacted] précédents, l'objectif gouvernemental pour [redacted] étant [redacted] 2,5 [redacted] intérieure s'est [redacted] 4,1 %, la [redacted] ménages [redacted] progressé de 3,3 % et la formation brute de capital fixe de 5,6 [redacted] importations se [redacted] de 6,7 [redacted] et [redacted] exportations [redacted] 0,3 [redacted]

Energie

Le Japon s'interroge sur sa politique charbonnière

A Tokyo, [redacted] réunion du Conseil du charbon, chargée [redacted] préparer le huitième [redacted] nippon, [redacted] reportée [redacted] Les utilisateurs n'acceptent plus de surpayer leur houille comme par le passé. L'industrie sidérurgique a décidé de ne plus acheter son charbon à coke que 54,8 dollars par tonne aux compagnies locales, alors que le prix officiel est de 156,6 dollars. Le prix du charbon importé est de 51,7 dollars la tonne. La baisse du prix de l'énergie et la hausse du yen rendent ces subventions inacceptables : sur les cinq premiers mois de [redacted] année, le surcoût pour [redacted] des forges a [redacted] 1,9 mil[redacted] de dollars. Le MITI (ministère du commerce [redacted] et de l'industrie) [redacted] sauvegarder [redacted] qui reste [redacted] mines japonaises, qui n'emploient plus que 25 000 ouvriers, contre 450 000 dans les années 50. La production est déjà tombée à 16,4 millions de tonnes, contre des importations de 80 millions de tonnes. Le septième plan charbonnier, qui expire [redacted] 1987, prévoyait une production [redacted] de [redacted] Les [redacted] atteignaient 260 [redacted] passé.

SOCIAL

La politique de l'emploi

L'impasse sur les jeunes les plus défavorisés

Favorable aux jeunes, la politique [redacted] l'emploi menée par le gouvernement [redacted] Jacques Chirac [redacted] elle, équitablement, pour tous ?

A [redacted] les dispositifs mis en place, tant par M. Phili[redacted] Séguin, [redacted] de l'emploi, que par Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, rien n'est moins sûr. On peut, *en effet*, se demander si toute une population, [redacted] des jeunes *en* difficulté, n'a pas été oubliée, voire ignorée.

Quelques décisions laissent même [redacted] l'on ne prête guère d'attention au risque représenté par [redacted] vingt-cinq ans, [redacted] réelle insertion sociale et professionnelle, [redacted] le rapport de M. [redacted]trand Schwartz, dès 1981, avait mis en [redacted] l'extrême [redacted] sur un marché du travail en crise.

Les entreprises intermé[redacted] (1), qui font [redacted] office de cliniques, sont dans les faits supprimées. On leur reproche une justi[redacted] économique discutable et un coût en subventions trop élevé au regard du nombre des jeunes accueillis (2 500).

Les stages 16-18 ans et 18-25 ans, qui bénéficient actuellement à 120 000 jeunes par an, ont été revus à [redacted] L'objectif de la prochaine campagne, traditionnelle[redacted] l'été pour prendre effet [redacted] la rentrée, [redacted] été ramené [redacted] 30 000 stages pour les 16-18 ans, à [redacted] 000 stages pour les 18-25 ans et à 20 000 stages pour les jeunes chômeurs de longue [redacted] grammes, a expliqué récemment Mme Catala, *« sont en voie d'extinction »*.

Quant aux missions locales, au nombre de 106, créées dans les bassins d'emploi les plus défavorisés, et qui constituaient, avec les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) l'ossature du plan de soutien aux jeunes en difficulté, elles s'interrogent sur leur sort futur. Pour l'instant, elles ne doivent leur maintien qu'à l'inquiétude [redacted] collectivités locales, toutes opinions politiques confondues, qui y voyaient le moyen de *« désamorcer »* [redacted] situations explosives et, du même coup, [redacted] accepté de [redacted] partie de la charge financière.

Leur fonctionnement fera l'objet de [redacted] rapports, et elles seront jugées [redacted] efficacité, [redacted] compris économique. En [redacted] « recentrées » sur [redacted] placement [redacted] l'emploi, [redacted] que l'indique une circulaire [redacted] 1er juillet dernier.

La pression des réalités

Pourquoi une telle révision ? [redacted] première explication doit être cherchée dans la différence d'analyse sur les vertus du marché du travail. Bien que [redacted] réhabilité, [redacted] pression des réalités, le credo de la nou[redacted] majorité [redacted] L'emploi dépend [redacted] l'entreprise, [redacted] rien, pas même une stratégie d'insertion, ne peut se substituer à celle-ci. la deuxième explication tient dans la croyance que [redacted] solution, [redacted] jeunes, dépend [redacted] l'orientation. A l'appui [redacted] thèse, [redacted] que 120 000 jeunes sortaient du système scolaire sans formation ni diplôme il [redacted] dix ans, contre 70 000 [redacted] 80 000 aujourd'hui. L'amélioration, espère-t-on, ne pourra que [redacted] poursuivre, et l'on compte bien que la réforme de l'éducation produise un jour des effets positifs.

Au nom de cette double logique, deux plans ont été élaborés, l'un par M. Séguin, l'autre par Mme Catala, dont on veut croire qu'ils sont parfaitement complémentaires. Ils organiseraient le passage de l'école à la vie [redacted] et forceraient la [redacted] de l'usine ou du bureau. *« Il n'y a pas de contradictions entre les mesures de M. Séguin et les miennes »*, assure [redacted] le [redacted] la formation professionnelle.

Une clientèle particulière

Le plan pour l'emploi [redacted] jeunes de M. Séguin [redacted] favoriser l'entrée dans la vie active des moins de vingt-cinq ans, [redacted] coup d'exonéra[redacted] de charges sociales. [redacted] les entreprises, [redacted] la vocation n'est [redacted] philanthropique, [redacted] toujours [redacted] préférer, à âge égal, une qualification ou [redacted] formation supérieure. [redacted] ou [redacted] observe [redacted] le niveau scolaire [redacted] jeunes recrutés, grâce [redacted] en alternance, tend [redacted] 'élever, [redacted] phénomène pourrait bien se développer.

Parallèlement, le [redacted] imaginé par [redacted] (2) [redacted] vient [redacted] ou [redacted] corriger [redacted] conséquences pour les plus [redacted] Ainsi, [redacted] secrétaire [redacted] a pu [redacted] que son dispositif ne [redacted] *« ni spécifiquement [redacted] principalement »* [redacted] jeunes [redacted] diffi[redacted] que 63 % [redacted] d'un CAP en [redacted] la recherche d'un emploi après [redacted] leur diplôme (20 [redacted] en 1980), [redacted] précisé [redacted] son plan [redacted] particulière, celle des jeunes de niveau V (CAP, BEP)...

En irait-il [redacted] – [redacted] se modifie [redacted] l'usage – que la [redacted] pour [redacted] jeunes en diffi[redacted] Leur demander [redacted] revenir s'asseoir [redacted] l'école, [redacted] eux qui viennent [redacted] quitter leur établissement scolaire en situation d'échec [redacted] pourvus d'un diplôme insuffisant, paraît psychologique[redacted] délicat. Croire [redacted] qui [redacted] a rejetés ou qu'ils [redacted] rejetée [redacted] réussir au [redacted] d'une [redacted] période [redacted] qu'elle n'est [redacted] parven[redacted] pendant [redacted] années [redacted] de l'illusion. Mais, [redacted] au ministère de M. Monory, le secrétaire d'Etat [redacted] formation professionnelle pouvait-il agir [redacted] ?

[redacted] lors, [redacted] problème [redacted] entier pour [redacted] jeunes [redacted] difficulté, [redacted] desquels se pose une question majeure : peuvent-ils, d'emblée, [redacted] soutien particulier, participer à [redacted] l'emploi avec quelque [redacted] réussite ? Entre l'embau[redacted] et l'orientation, les deux plans ne leur accordent [redacted] de traitement de faveur, bien au contraire, à moins de les renvoyer vers l'action [redacted] ou l'assistance.

Pourtant, [redacted] c'est bien là le [redacted] de toute l'affaire, [redacted] laissés-pour-compte sont nombreux (40 % des chômeurs de moins de vingt-cinq [redacted] ont, au mieux, le certificat d'études), et l'absence d'emploi ris[redacted] de les marginaliser toujours davantage. Ce sont eux qui, aujourd'hui, [redacted] les bataillons pour les petits boulots, le travail précaire [redacted] les [redacted] à durée déterminée. [redacted] retrouve [redacted] quantité de [redacted] et [redacted] TUC. Beaucoup ont maintenant *« épuisé leur crédit »* [redacted] des dispositifs d'aide, [redacted] avoir un semblant d'emploi [redacted] aucun espoir d'en avoir un. Parmi les 300 000 jeunes, qui [redacted] leur [redacted] en TUC, une forte proportion doit se [redacted] dans ce cas.

Si, apparemment, [redacted] politique [redacted] paraît [redacted] une impasse [redacted] ce [redacted] sujet, cela [redacted] saurait durer [redacted] longtemps. Est-ce un signe ? Une circulaire, en [redacted] 7 août, [redacted] signée conjointement par M. Séguin [redacted] Catala, [redacted] la République [redacted] Si [redacted] n'annonce aucun changement sur [redacted] fond, [redacted] circulaire pourrait prépa[redacted] une inflexion. On prête d'ailleurs [redacted] M. Séguin l'intention [redacted] se [redacted] du [redacted]

De fait, [redacted] moins [redacted] parler sur la passivité [redacted] résignation [redacted] jeunes en difficulté, [redacted] situation exige la poursuite [redacted] entreprises. Partout, [redacted] plus déshérités, [redacted] différentes formules [redacted] permis [redacted] des équipes locales de se saisir du dossier du chô[redacted] jeunes. Surtout, l'ensem[redacted] ces moyens, [redacted] insuffisants, avaient-révélé l'existence d'une population [redacted] émerger [redacted] connaissance d'une série de handicaps.

Pour l'équilibre du marché du travail et même de la société, il y [redacted] là un danger. On [redacted] peut se satisfaire [redacted] la mise [redacted] l'écart quasi définitive [redacted] certaines catégories, principale[redacted] jeunes voués, [redacted] qu'ils ont [redacted] l'âge adulte, [redacted] demeurer [redacted] victimes de [redacted] crise.

ALAIN LEBAUBE.

(1) Les entreprises [redacted] accueillent [redacted] jeunes en difficulté [redacted] une période [redacted] Elles fonction[redacted] comme de vraies entreprises [redacted] subventionnées pour compenser l'emploi d'un personnel à la fois en formation et peu compétitif. Soit ces entreprises organisent une [redacted] de leurs effectifs, soit, progressivement, [redacted] s'adaptent aux conditions du marché et perdent [redacted] leur [redacted]

(2) Les dispositions prévues [redacted] enseignants [redacted] de préparer [redacted] jeunes [redacted] l'emploi pendant une [redacted] période d'évaluation, [redacted] en septembre. Elles s'adressent à des [redacted] qui viennent de quitter le système scolaire. [redacted] l'issue de [redacted] bilan, [redacted] jeunes pourraient revenir dans un [redacted]ment [redacted] recevoir une formation complémentaire, être [redacted] vers l'apprentissage ou [redacted] accueillis [redacted] entreprises avec [redacted] for[redacted] la formation en alternance.

POINT DE VUE

Les méfaits de l'hyperfiscalité pétrolière

par Jean-Claude Achille, vice-président du CNPF

Les impôts qui pèsent sur nos entreprises ont [redacted] la hâte, uniquement pour permettre [redacted] l'Etat [redacted] satisfaire ses besoins crois[redacted] C'est ainsi que [redacted] législateur [redacted] instauré, en [redacted] janvier 1986, une hyperfiscalité sur l'énergie, qui [redacted] subitement grevé [redacted] compte d'exploitation des entreprises françaises, au point de [redacted] certaines d'entre elles en difficulté. [redacted] mesures ont [redacted]pétitivité, comme l'attestent, [redacted] ! [redacted] résultats [redacted] commerce extérieur depuis un an.

Aujourd'hui, les entreprises [redacted] de fuel lourd doivent acquitter une [redacted] de 300 F par tonne, pour un produit [redacted] 400 F la tonne sur le marché de Rotterdam. Quant au gaz industriel, il est [redacted] à [redacted] ou 12 % de son prix. Ces impôts [redacted] été, [redacted] le législateur, rendus supportables par [redacted] du pétrole.

Ce [redacted] si nous vivions encore en [redacted] fermée, au lieu [redacted] vivre [redacted] un [redacted] dominé par l'interdépendance, et particulière[redacted] dans une Europe où les produits circulent en [redacted] de [redacted] Car nos concur[redacted] étrangers, eux, se sont bien gardés de faire perdre à leurs entreprises [redacted] nés de la [redacted] hydrocarbures. Aucun [redacted] européen [redacted] le gaz industriel, tandis que la taxe sur le fuel lourd [redacted] moyenne [redacted] moins lourde à l'étranger qu'en France.

L'évolution des cours des hydrocarbures a rendu [redacted] au fuel lourd, qui [redacted] redevenu [redacted] produit directeur du marché [redacted] l'énergie. Dans le monde entier, il tire [redacted] la baisse [redacted] prix [redacted] d'énergie. Il joue [redacted] un rôle planétaire dans la maîtrise [redacted] l'inflation [redacted] dans [redacted] gains [redacted] compétitivité des entreprises.

En Europe, le prix directeur [redacted] l'énergie thermique s'élève aujourd'hui [redacted] un peu plus [redacted] 5 [redacted] times par kWh. En France, le prix [redacted] de l'énergie [redacted] situe, du [redacted] de l'hypertaxation [redacted] lourd, [redacted] alentours [redacted] 8 centimes. Autrement dit, lorsque les [redacted] étrangers de l'énergie [redacted] orientés par [redacted] prix du pétrole à 15 dollars le baril, [redacted] s'organise [redacted] d'un baril [redacted] 22 ou 23 [redacted]

[redacted] Communauté européenne [redacted] débattu, au printemps, [redacted] l'opportunité d'instituer [redacted] la [redacted] du pétrole. [redacted] s'est [redacted] de prendre une [redacted] décision, [redacted] préserver la compétitivité [redacted] entreprises européennes. Hélas ! en France, [redacted] mal [redacted] fait. Et, au [redacted] 1986, les [redacted] acquittaient 42,5 dollars [redacted] le fuel lourd par [redacted] 6,47 dollars [redacted] tonne pour les entreprises allemandes.

De [redacted] arguments

[redacted] justifier [redacted] maintien [redacted] la taxe [redacted] lourd, [redacted] souligné que cet impôt [redacted] l'adoption par [redacted] entreprises de sources d'énergie [redacted] modernes. Argument [redacted] faible : [redacted] retour [redacted] charbon [redacted] montre qu'il n'y [redacted] d'énergie [redacted] l'avenir [redacted] d'énergie [redacted] passé, [redacted] seulement [redacted] énergies qui, [redacted] la période, [redacted] plus avan[redacted] d'autres.

L'hyperfiscalité [redacted] hydrocarbures présente, [redacted] yeux de [redacted]tains, un [redacted] avantage. En majorant artificiellement [redacted] prix des hydrocarbures, [redacted] la [redacted]saire adaptation des produits [redacted] au vrai prix directeur [redacted] l'énergie, [redacted] permet à certains [redacted] d'ignorer délibérément [redacted] contraintes du [redacted]

Marcel Boiteux le soulignait [redacted] 11 juillet, dans *le Monde* : A EDF, [redacted] fixés, [redacted] en fonction des prix du marché de l'énergie, [redacted] essentiellement [redacted] de production internes. Quelquefois, l'application de ces principes conduit [redacted] des résul[redacted] le profane. Alors que la France [redacted] priorité [redacted] l'électricité d'origine nucléaire, [redacted] les investissements particulièrement lourds exigent un usage régulier, elle développe, seule dans [redacted] CEE, le chauffage électrique, qui est l'usage le plus générateur [redacted] pointes [redacted]nières coûteuses. Dans le même temps, [redacted]ines entreprises abandonnent des productions continues, comme l'aluminium et [redacted] chlore, [redacted] souplesse [redacted] de l'électri[redacted] industrielle française.

Au contraire, dans le reste de l'Europe, on voit s'amorcer chez [redacted] producteurs [redacted] la prise [redacted] compte de la [redacted] des prix direc[redacted] de l'énergie. Combien [redacted] temps EDF pourra-t-elle [redacted] permettre d'ignorer ce mouvement, alors que les entreprises françaises voient se réduire [redacted] ce [redacted] leur compétitivité ?

Les principes qui gouvernent la gestion [redacted] n'ont [redacted] chez nos [redacted] européens. Quel [redacted] soit [redacted] théorique qu'ils présentent, [redacted] peu de chances d'être appliqués dans d'autres pays. Cette [redacted] n'est [redacted] sans rappeler la [redacted] de la télévision en [redacted] lignes. Celle-ci [redacted] peut-être [redacted] meilleure, mais, [redacted] seule, la France [redacted] y renoncer et se ranger au [redacted] ses partenaires étrangers.

Pour l'économie française, les grands [redacted] politiques [redacted] depuis longtemps. Ils ont pour nom l'Europe et l'ouverture sur [redacted] Il ne reste plus qu'à tirer les conséquences de ces choix, jusque [redacted] la fiscalité sur l'énergie [redacted] la tarification d'EDF.

Salaire horaire ouvrier : + 1,1 % au deuxième trimestre

Selon les [redacted] provisoires de l'enquête trimestrielle du ministère [redacted] l'emploi, le [redacted] horaire ouvrier [redacted] progressé [redacted] 1,1 [redacted] au cours du deuxième tri[redacted] Avec [redacted] hausse supérieure [redacted] l'augmentation [redacted] prix pen[redacted] même période (0,9 %), on enregistre une légère [redacted] de pouvoir d'achat, [redacted] inférieure [redacted] du premier trimestre. Sur un [redacted] 1er juillet [redacted] 1er juillet, la progression des salaires horaires ouvriers est de 4,4 % (contre 5,7 % [redacted] juillet [redacted] juillet [redacted] 7,6 [redacted] juillet [redacted] juillet 1984). Le [redacted] progressé de 3,4 [redacted] deuxième trimestre, [redacted] aug[redacted] de juillet [redacted] juillet [redacted] qui est aussi de 3,4 % (contre 9,2 [redacted] de juillet 1984 [redacted] juillet 1985). Quant aux effectifs salariés, ils [redacted] au deuxième trimestre.

● **Une [redacted] de [redacted] CGT-Renault dans Paris.** – Pour [redacted] l'attention [redacted] médias, le syndicat CGT de Renault [redacted] circuler en [redacted] ce [redacted] 12 août [redacted] comprenant moins [redacted] cent *« voitures revendicatives »* (deux [redacted] cinquante, [redacted] CGT) pour donner [redacted] l'opinion publique *« la [redacted] sur Renault »*.

[redacted] le [redacted] de presse [redacted] la CGT, *« les [redacted] police, [redacted] ordre [redacted] pouvoirs publics, ont tenté, [redacted] façon provocatrice, [redacted] bloquer [redacted] départ [redacted]* place de la Nation puis, de nouveau, [redacted] Richelieu-Drouot.

Le défilé [redacted] pris fin [redacted] après 13 h 30 à [redacted] hauteur des [redacted] Lafayette. La CGT organise le vendredi 15 août, [redacted] partir de 20 heures, [redacted] centre [redacted] Renault-Billancourt.

Economie

AGRICULTURE

Moscou pose ses conditions à l'achat de blé américain subventionné

A l'occasion d'une visite à Springfiel (Illinois), le mardi 12 août, afin de défendre auprès des fermiers sa décision de vendre du blé subventionné à l'Union soviétique, le président Reagan a déclaré que le secrétaire d'Etat, M. Shultz, initialement opposé à ce choix, avait *« considérablement assoupli sa position »*. Il n'en va pas de même pour le secrétaire à la défense, M. Weinberger, ni pour les autorités australiennes.

Au moment où le président américain se livrait à un plaidoyer en faveur du blé subventionné à l'URSS, cette dernière posait des conditions, jugées *« inacceptables » par les négociants des Etats-Unis, pour accepter la proposition de M. Reagan...*

En approuvant le 1er août la vente *subventionnée de 4 millions* de tonnes de blé à l'Union soviétique, le président Reagan n'a pas du même coup reçu la garantie que Moscou accepterait sans condition cette offre pour le moins interressée. Or les Soviétiques paraissent bien décidés à fixer à leur tour les règles du jeu, face à des autorités américaines de plus en plus impatientes d'écouler leur grain, pour des raisons économiques et électorales.

C'est ainsi que, depuis le début du mois, aucun boisseau de blé n'a quitté les silos des Etats-Unis pour rejoindre les ports de la mer Noire ou de la Baltique, dans le cadre du programme de ventes subventionnées (1). En vertu de nouvelles dispositions prises *ces derniers jours*, Moscou refuse dorénavant de payer 100 % de la marchandise à l'embarquement, et ne souhaite plus verser à ce stade que 95 % du prix. Quant aux 5 % restants, ils seraient acquittés au moment de la livraison. Autre *revendication* inédite, les Soviétiques se réservent le droit de renvoyer une cargaison, aux frais des Américains, si le grain ne possède pas – à la lumière des analyses de leurs experts – les spécifications requises (teneur en protéine, taux de moisissure). Une suspicion irritante pour les Américains, qui viennent précisément de recevoir une plainte de la Yougoslavie concernant la qualité du premier envoi de blé (87 000 tonnes) *effectué* au titre du BICEP (Bonus Incentive Commodity Export Programm), procédure élargie le 1er août à l'Union soviétique.

« Tout est bloqué », observait, mardi, une grand négociant international établi à Paris. La position de l'URSS est d'autant plus rigide qu'elle a eu connaissance des tarifs offerts la semaine dernière à l'Egypte par les Américains : la ristourne a porté sur 25,80 dollars par *tonne, alors que Moscou s'est seulement* vu proposer 13 dollars de rabais. Cette différence de traitement incite les acheteurs soviétiques à temporiser. D'autant que *Washington s'était initialement* engagé à réviser le montant de la subvention chaque semaine en fonction de la physionomie du *marché*. Moscou rappelle de surcroît que, en vertu de l'accord céréalier quinquennal passé en 1983 avec Washington (2), les achats soviétiques seront réalisés sur la base des prix du marché. L'URSS reproche aux Américains *de ne pas respecter cette* clause, dès lors qu'ils proposent un prix plus faible au Caire...

S'il reste probable que le tonnage prévu de blé américain sera finalement *écoulé* vers l'URSS, le peu d'empressement de celle-ci témoigne des difficultés rencontrées par les Etats-Unis à fidéliser leurs clients, dans un contexte de surproduction céréalière. *Les Soviétiques* savent en effet qu'ils ne perdront rien en retardant leurs achats. Au contraire. Entre l'annonce, le 1er août, à grand renfort de publicité, d'une vente de principe de 4 millions de tonnes à Moscou et sa mise en œuvre, plusieurs mois *peuvent s'écouler*. Au risque, pour le vendeur, de voir les prix du marché chuter plus avant. Le 5 juin 1985, M. John Block, alors secrétaire américain à l'agriculture, faisait ainsi état d'une vente de 1 million de tonnes de blé à l'Algérie. La transaction physique ne s'est finalement réalisée qu'à l'automne, à des conditions semble-t-il plus avantageuse que prévu pour les Algériens. Dans l'intervalle, les cours *mondiaux du blé ont reculé. Un* scénario comparable pourrait se dérouler à l'occasion de ce nouvel épisode dans la surenchère des subventions céréalières. L'effet d'annonce a le plus souvent des répercussions négatives sur les prix s'il n'est pas suivi d'une réalisation immédiate.

ÉRIC FOTTORINO.

(1) Ce programme a été lancé le 15 mai 1985 par l'administration Reagan. Pour chaque achat de grain américain, les Etats bénéficiaires se voient attribuer *gratuitement* certaines quantités de céréales prélevées dans les stocks fédéraux. Jusqu'au 1er août, l'URSS était tenue à l'écart de cette procédure.

(2) En vertu de cet accord, l'URSS peut acheter chaque année, pendant cinq ans, 9 millions de tonnes de blé et de maïs américains. Le volume de ces commandes ne peut être inférieur à 4 millions de tonnes. Pour l'année s'achevant le 30 septembre, elle n'a acquis à ce jour qu'environ 150000 tonnes de blé, car *elle estime* pouvoir s'approvisionner à meilleur prix auprès d'autres exportateurs.

Recul de 12 % de la récolte de blé

Les céréaliers demandent des aides pour passer le cap de la sécheresse

Après les éleveurs, c'est au tour des céréaliers de se plaindre des effets de la sécheresse. M. Henri de Benoist, président de l'Association des producteurs de blé et autres céréales (AGPB), a estimé, le mardi 12 août, à l'occasion d'une conférence de presse, que les récoltes de blé et d'orge diminueraient, en France, de 12 % par rapport à celles de 1985. *Les prix payés* aux agriculteurs ayant fléchi de 25 %, M. de Benoist estime que les céréaliers *se retrouveront cette* année avec un revenu brut à l'hectare en baisse de 30 % environ.

Le président de l'AGPB a souligné que dans son département, l'Aisne, considéré comme sans problème, plus de trois cents agriculteurs n'étaient plus assurés sociaux parce qu'ils n'avaient pu régler leurs cotisations. M. de Benoist a donc demande que les mesures annoncées pour les éleveurs soient étendues aux céréaliers, sous forme de prêts bonifiés, pour les aider *« à passer le cap difficile de la sécheresse »*.

Toutefois, sa préférence va à une autre forme de coup de main a plus long terme : *« Dans la bataille économique mondiale, nous ne pourrons tenir que si les pouvoirs publics ne nous écrasent pas sous des charges que ne supportent pas nos concurrents. »* Il demande donc la disparition des taxes qui pèsent sur les céréales et qui représentent 6 % à 7 % du revenu brut céréalier : les montants compensatoires monétaires négatifs, les taxes en faveur du Fonds d'action rural, du développemnt agricole, le financement de certaines charges sociales, etc.

M. de Benoist a fait état d'un fort mécontentement des agriculteurs qui poussent à des actions dures, comme la grève du paiement des taxes parafiscales sur les céréales. *« Nous ne donnerons pas de mot d'ordre dans ce sens*, a-t-il déclaré, *mais nous suivrons si la base le décide. »*

AFFAIRES

L'Air liquide accroît sa part du marché des gaz industriels

(Suite de la première page.)

Mais déjà, en vue de boucler cet accord, Big Three a donné au groupe français une option sur l'achat de 6,72 millions d'actions pour acquérir 18,5 % de son capital au prix de 23 1/8 dollars par action.

« Nous savons prendre des risques et nous ne travaillons pas avec des deuxièmes couteaux », *déclarait* il y a un an M. Edouard de Royère en s'asseyant dans le fauteuil de PDG laissé vacant par M. Jean Delorme (quatre-vingt-trois ans), son beau-père, dont le règne avait duré quarante ans, et à qui revient le mérite d'avoir donné à L'Air liquide un *leadership* international incontestable fondé sur des assises financières solides.

Pour s'implanter durablement aux Etats-Unis, il faut offrir un produit original de qualité et ne pas se décourager. C'est la recette fournie aux firmes françaises candidates à franchir l'Atlantique. Le premier échec essuyé avant la Deuxième Guerre mondiale par L'Air liquide ne l'avait pas amené à renoncer. M. Jean Delorme connaissait les risques : le marché américain est solidement verrouillé, d'un côté par Union Carbide avec une part de 32 % du *marché américain du gaz industriel*, de l'autre par Air Products, autre fabricant local (20 %) et par le groupe britannique British Oxygen (17 %).

En 1960, M. Delorme donnait le signal. L'attaque est partie de la filiale canadienne Canadian Liquid Air. Par rachats successifs, notamment de l'American Cryogenics (groupe Exxon), puis d'Industrial Air Products, de Dye Oxygen, de Gulf Oxygen, Liquid Air Corp., filiale américaine constituée en *vue de recueillir* ces divers actifs, s'étoffa progressivement. *Mais* sa dimension restait encore assez modeste (4 % du marché américain). *Au printemps* 1979, M. Delorme décidait *de frapper un grand coup* et rachetait au groupe Allegheny Ludlum la société Chemetron, en échange, il est vrai, d'actions Liqnid Aid. Mais en même temps L'Air liquide se classait parmi les grands américains, en devenant numéro quatre avec 13 % du marché.

L'avant dernier acte se jouait début 1985 avec la décision de racheter à Allegheny sa participation dans Liquid Air Corp. (quelque 30 % des actions). Coût de l'opération : 118,5 millions de dollars (1,2 milliard de francs). Une petite fortune, mais qui permettait à la société française de reprendre le contrôle à 90 % de sa filiale américaine. L'Air liquide avait, pensait-t-on, abattu tous ses atouts. Les dernières affaires indépendantes avaient été vendues au suédois Aga et à l'allemand Hoechst. D'autre part, régulièrement bénéficiaire, Liquid Air Corp., n'en était pas *moins passablement* endettée. Le temps de la croissance « externe », par acquisitions paraissait donc révolu.

Avec l'opération Big Three, le groupe français administre la *preuve qu'il n'a rien perdu de ses* appétits. La moitié environ de l'investissement sera financé par Air Liquide International Corp. La maison mère, dont la trésorerie est à l'aise, prend en charge le solde et se procurera les capitaux nécessaires en recourant à des emprunts et à une augmentation de capital dont les modalités restent à définir.

Même au prix payé, relativement élevé comparé au chiffre d'affaires de Big Three (environ 6,4 milliards de francs), cette croisade américaine n'a rien pour surprendre. Elle correspond à la volonté de L'Air liquide de prendre de vitesse Union Carbide, son principal concurrent outre-Atlantique. A la recheche d'une nouvelle identité après la catastrophe de Bhopal, le groupe de Danbury (Connecticut) ne fait pas mystère de sa volonté *d'étoffer* sa division gaz industriels. Il en a les *moyens avec l'argent* recueilli de ses désinvestissements massifs.

Sans doute avait-il des visées sur Big Three, ce qui expliquerait l'action de commando lancée en plein mois d'août par L'Air liquide. Au siège du groupe français, l'on se refuse à commenter les *motifs* de cette opération. Autant qu'on puisse en juger, grossie de Big Three, *Liquid Air* Corp., va plus que doubler de volume, avec un chiffre d'affaires dont le montant pourrait être de l'ordre de 1,4 milliard de dollars (9,4 milliards de francs). D'après des évaluations prudentes, L'Air liquide porterait ainsi sa part de marché aux Etats-Unis aux alentours de 20 %.

ANDRÉ DESSOT.

Big Three

Le chiffre d'affaires de cette société américaine a été de 834 millions de dollars en 1985. Au premier semestre, ses ventes ont atteint 368 millions de dollars et ses bénéfices 24 millions de dollars.

Cette société produit du gaz industriel de « grande masse », c'est-à-dire distribué par canalisation (il existe deux autres *méthodes de distribution : par* bonbonne ou par citerne). Elle est située dans le sud des Etats-Unis, avec deux grands réseaux de canalisation, en Louisiane et au Texas.

Big Three, par ailleurs, fabrique et vend des produits utilisés dans le domaine du soudage et des équipements d'exploitation pétrolière. Elle fournit, enfin, des services divers à l'industrie du pétrole et du gaz.

L'Air liquide

L'Air liquide est la quatrième société privée française par son chiffre d'affaires, derrière Peugeot, Michelin et BSN, et l'une des toutes premières, toutes catégories, par sa capitalisation boursière, qui atteint 25 milliards de francs.

– Chiffre d'affaires : 19,6 milliards de francs en 1985, 19,93 milliards de francs en 1984.

– *Bénéfices nets* : 1,2 milliard de francs en 1985, 1 milliard de francs en 1984.

– *Effectif* : 25 000 personnes.

Ses activités se répartissent ainsi : 66 % pour le gaz ; 11 % pour le soudage ; 5 % pour l'ingénierie et la construction ; 18 % pour la chimie et les divers.

Par zone géographique, L'Air liquide réalise ses ventes à : 60 % en Europe, 26 % en Amérique, 14 % dans le reste du monde.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Confusion autour du rachat de la Normed.** – Après plusieurs rendez-vous manqués, les représentants syndicaux du personnel de la Normed-Dunkerque ont pu rencontrer le mystérieux candidat à la reprise du chantier naval que leur laissait espérer M. Claude Pourvoyeur, sénateur et maire (CNI) de Dunkerque. Il s'agit de M. Michel Gabrysiak, ancien journaliste économique, à *l'Aurore* notamment, qui *représenterait un consortium* regroupant des capitaux libanais et belges. M. Gabrysiak serait, selon les dires de M. Pourvoyeur, *« partie prenante physiquement et financièrement »*. Les syndicalistes qui ont rencontré le candidat à la reprise se sont déclarés déçus de *n'avoir obtenu de lui* aucune précision sur l'identité de ses commanditaires ni sur le plan de redressement.

Étranger

● **Fiat signe un contrat avec le Pentagone.** – Le département américain de la défense a finalement levé son véto et va acquérir des tracteurs du groupe italien Fiat pour 7,9 millions de dollars. *Ce contrat*, gagné par Fiat, était suspendu depuis mai dernier par les autorités militaires, qui s'inquiétaient de la présence d'intérêts libyens à hauteur de 15,2 % dans le capital de Fiat. Le 11 août, un directeur de la Libyan *Arab Foreign Investment* (Lafico), qui possède les actions de Fiat, a déclaré être vendeur des titres, mais il est revenu sur ses propos le 12 août. Un accord a été signé entre le constructeur italien et le Pentagone qui prévoit que le contrat soit obtenu au travers *d'une nouvelle filiale Fiat* Trading Co., de droit américain, afin d'empêcher que les bénéfices dégagés ne soient versés à la Lafico.

● **La RFA indemnise ses agriculteurs après Tchernobyl.** – Le *gouvernement ouest-allemand* a versé 260 millions de deutschemarks (840 millions de francs) d'indemnisations aux agriculteurs contraints de détruire leurs productions rendues anormalement radioactives après l'incendie de la centrale nucléaire soviétique de Tchernobyl. Les producteurs de lait ont reçu 132 millions *de DM (420 millions de francs)* et les maraîchers le reste des crédits. Au total, 320 000 demandes d'indemnités ont été reçues par le ministère de l'agriculture. 300 000 ont déjà été satisfaites. – (AFP.)



Economie

Plaidoyer pour la qualité

(Suite de la première page.)

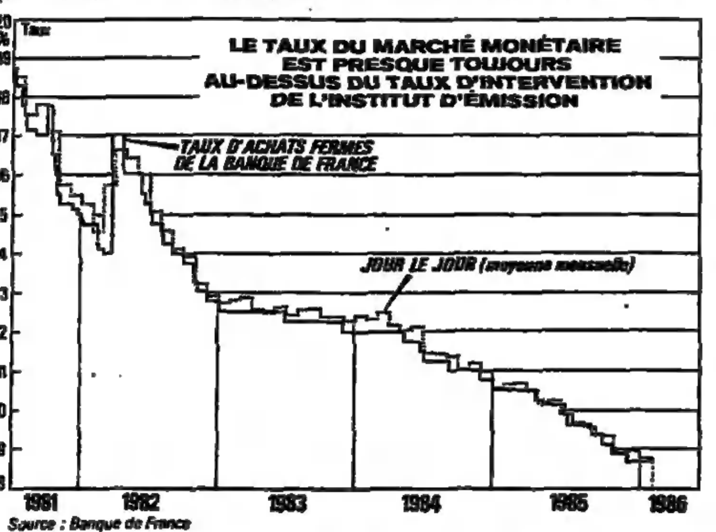
Autrement dit, c'est par un prix – hommage rendu au marché, – en l'occurrence le loyer de l'argent, qu'on essayera de déterminer le montant d'argent mis en circulation.

La première chose frappante est l'attachement des autorités monétaires françaises pour le postulat du « monétarisme » qu'elles ont été pourtant parmi les dernières à adopter et qui suscite un scepticisme grandissant à l'étranger. Inversant la relation de cause à effet, les « monétaristes » soutiennent, à la suite de Milton Friedman, que l'inflation est une conséquence de l'accroissement excessif (par rapport à la croissance du produit national en volume) des moyens de paiement mis en circulation. D'où l'idée que c'est en contenant l'expansion de la masse monétaire qu'on pourra l'empêcher de se développer.

La qualité des créances

Aborder la question sous cet angle, n'est-ce pas être victime du vocabulaire selon lequel, sur le marché dit monétaire, les banques s'échangeraient de la monnaie qu'elles se sont procurées auprès de l'institut d'émission ? A ce compte, on voit mal comment on pourrait jamais parler d'autre chose que d'un marché monétaire, car sur n'importe quel marché, que ce soit celui des tomates, des automobiles ou des titres de Bourse, le vendeur cherche à obtenir de la monnaie, et c'est la disposition de la même monnaie qui permet à l'acheteur de jouer un rôle dans l'échange. Aussi, pour différencier le marché qu'on appelle « monétaire » par convention de langage (*money market* en anglais), convient-il, comme pour tout autre marché, de prendre les choses par l'autre bout. Cela conduit à le définir comme le marché où s'échangent les créances à court terme (par opposition traditionnellement au marché financier ou obligataire où s'échangent les créances à long terme).

Mais ce renversement de perspective ne conduit pas seulement à un changement de définition. A partir du moment où l'on conçoit l'échange comme portant sur les créances (émises par les emprunteurs pour se procurer de la monnaie), on est amené à renoncer progressivement à mettre l'accent sur la *quantité*. Car on peut s'attendre que sur un marché libre, dans le sens propre du mot – et la portée de cette restriction va apparaître dans un instant, – les créances de bonne *qualité*, c'est-à-dire celles qui sont émises par des débiteurs solvables, trouveront acheteurs sans baisse de leur cours, autrement dit sans hausse du taux d'intérêt.



Source : Banque de France

Voilà la première raison pour laquelle la fixation d'un objectif de croissance monétaire ne s'impose nullement. Dans certains pays, on ne calcule du reste pas les agrégats correspondants : c'est le cas de la Belgique. Il en est une autre au moins aussi déterminante : fixer un objectif de masse monétaire, c'est implicitement admettre avec Keynes que les autorités monétaires ont le pouvoir de déterminer la quantité de monnaie mise en circulation (en contrepartie des créances émises). C'est là une proposition que l'on doit mettre en doute, et que l'incapacité avérée des autorités à faire coïncider la réalité avec leurs objectifs rend chaque jour un peu plus suspecte.

Ce qui précède suffit à montrer le caractère grossier et éventuellement dangereux d'une politique visant en priorité à limiter la quantité de monnaie (et donc des créances émises). Elle n'est pas totalement absurde, puisqu'il est à présumer (comme on a eu maintes fois l'occasion de s'en apercevoir sur une grande échelle) que, si la quantité des créances offertes sur le marché s'accroît sans mesure, les chances qu'elles auront d'être toutes honorées diminuent. Il n'empêche qu'à la politique d'essence restrictive qui consiste à faire semblant pour les autorités de savoir d'avance quels seront les besoins de monnaie, et de rationner en conséquence le crédit, quitte à décourager des emprunteurs parfaitement sains – et par là d'entraver le dévreloppement économique, – il est grand temps de substituer une politique positive dont le principe serait le suivant : faire en sorte que ne soient émises que des créances de valeur aussi certaine que possible.

Autrement dit, la véritable question qui se pose aux autorités monétaires n'est pas de savoir combien d'argent il convient de créer mais comment (la réponse étant : uniquement en contrepartie de créances de bonne qualité).

Un économiste américain, travaillant pour la Société financière internationale (filiale de la Banque mondiale), M. David Gill, a vu clairement le problème. Parlant du *« monétarisme et de la qualité de la monnaie »*, il déclarait, au cours d'un récent colloque à Paris : *« L'approche actuelle en matière de politique monétaire a beaucoup de mérites, à commencer par celui que lui vaut son succès contre l'inflation. Cependant, un de ses aspects les plus négatifs est dû au fait qu'elle se soit concentrée sur l'évolution des agrégats monétaires, tout en ne cherchant qu'à influencer les taux d'intérêt en fonction de ses objectifs de croissance de la masse monétaire. Cela a détourné l'attention d'une autre considération très importante : la qualité de la monnaie. Ce qui est largement ignoré dans cette approche, c'est la « valeur » ou le « prix » que les marchés financiers attribuent aux différentes qualités du crédit ».*

Qui jouera le rôle principal ?

Mais la discrimination est-elle possible, et qui en sera l'agent ? Il s'agit d'une fonction qui revient typiquement à un marché. Supposons que prêteurs et emprunteurs soient laissés libres de leurs mouvements. Les premiers, du moins on peut le penser, n'achèteront plus des créances (prêter, c'est acheter une créance à son débiteur) promises à une dévalorisation certaine par suite de la détérioration probable de la solvabilité de l'emprunteur (offreur de créance). Autrement dit, sur un marché de créances, l'équilibre a des chances d'être assez rétabli en cas de baisse de la valeur des créances. Il le sera par le retrait des prêteurs, c'est-à-dire par la diminution de la demande des créances, tandis qu'on verra en pareille circonstance les candidats à l'emprunt plus ou moins rapidement découragés par la hausse des taux d'intérêt (1).

Force est de convenir que les autorités de tutelle, à savoir les banques centrales, se sont laissées souvent dévier de leur fonction qui était à l'origine de régulariser les inévitables à-coups d'un marché aussi sensible. C'est qu'elles disposent d'un redoutable pouvoir et qu'il est tentant pour les gouvernements dépensiers de les enrôler à leur service. L'histoire de l'inflation française contemporaine est étroitement liée à la politique (conduite sur instruction du pouvoir politique) d'intervention de la Banque de France consistant, d'une façon ou d'une autre, à escompter les traites tirées pour payer les programmes non financés par l'impôt.

La Banque de France, en se portant acheteur de certaines créances sur le marché, soutient artificiellement le cours de toutes celles qui sont émises. C'est là, pour les prêteurs (les banques), une puissante incitation à continuer à en acquérir de nouvelles. Simultanément, cette pratique encourage non moins fortement les emprunteurs à s'endetter davantage, puisque, en soutenant le cours des créances, qui ne trouveraient pas autrement preneurs, on empêche le taux d'intérêt de monter au niveau que dicterait, en pareille situation, l'état réel du marché. Tel est, fondamentalement, le mécanisme de l'inflation.

La politique d'« open market »

Ce que les experts veulent introduire aujourd'hui en France, c'est ce que les spécialistes appellent la politique d'*open market*, littéralement de marché libre, laquelle, contrairement à son nom, consiste à multiplier les interventions sur le marché dit monétaire, tant et si bien qu'il est permis de s'interroger sur le degré de liberté dont jouirait un tel marché. Dans le contexte français, ce qu'on entend par politique d'open market représenterait certes un progrès, par le fait qu'il s'agirait pour la Banque de France d'intervenir désormais dans les deux sens : autant à la vente de créances (effets de commerce, bons du Trésor, etc.) qu'à l'achat. Une des raisons alléguées pour justifier cet activisme est qu'il sera nécessaire de continer à surveiller de près l'évolution de la masse monétaire dont, pour plus de sérieux, on vient de donner une nouvelle définition.

Obsédés par l'idée que la Banque de France doit garder la haute main sur la création de monnaie (et donc l'émission de créances), comme si nos tristes records en matière d'inflation n'étaient pas la preuve la plus évidente que la « maîtrise » exercée par les autorités en la matière a souvent été illusoire, nos réformateurs suggèrent une autre mesure dont l'effet, hélas ! sera de maintenir le marché, comme on dit, « dans la banque » (entendez : sous la dépendance des approvisionnement de la banque centrale). Ils recommandent une augmentation des réserves obligatoires que les banques doivent constituer sans intérêt auprès de l'institut d'émission. Comme les banques empruntent à cette dernière les sommes qu'elles sont obligées de lui confier, c'est là un moyen de s'assurer que la Banque de France sera constamment présente sur le marché. Exactement le contraire de ce qu'il faudrait faire.

La situation idéale serait celle où le taux d'intervention de la Banque de France serait normalement au-dessous du taux du marché. Cela signifierait que les banques ne s'endettent pas auprès d'elle en temps ordinaire. Le graphique ci-contre montre que les banques françaises ont jusqu'à ce jour toujours eu intérêt à s'approvisionner auprès de la Banque de France qui procure ces fonds à un taux plus bas que celui du marché. Tant qu'il en sera ainsi, rien ne sera changé en profondeur : le risque de retour de l'inflation ne sera pas éliminé, ni celui du déficit extérieur, l'évolution de la balance des paiements étant, comme nous nous efforcerons de le montrer dans un prochain article, largement influencée par la politique d'achat de créances menée par l'institut d'émission.

PAUL FABRA.

(1) Toute baisse des cours des titres à revenu fixe se traduit mécaniquement par une hausse du taux d'intérêt, et vice versa. Si le cours d'un titre émis à 100 F et qui rapporte 10 (taux : 10 %) tombe à 90 F, son rendement montera à 11,1 % (10×100:90). C'est à ce taux que seront émis les nouveaux emprunts.

Le Parlement adopte le projet de loi sur les collectivités locales

Le Parlement a définitivement adopté, le mardi 12 août, le projet de loi portant diverses dispositions pour les collectivités locales. L'Assemblée nationale puis le Sénat ont approuvé la version mise au point par la commission mixte paritaire le matin même qui, pour l'essentiel, reprend les dispositions telles que les avaient approuvées les députés quelques heures auparavant (*le Monde* du 12 août). Le texte définitif sur l'aide que les collectivités locales pourront apporter aux établissements scolaires privés est exactement celui adopté par l'Assemblée nationale. Mais la commission mixte paritaire a tenu à préciser – afin que les travaux parlementaires aident la jurisprudence – que ces nouvelles dispositions ne devaient pas remettre en cause les autres textes en vigueur et l'évolution de la jurisprudence des tribunaux administratifs.

Mêmes modifiées, les dispositions relatives à l'aide à l'enseignement privé contenues dans le projet n'en continuent pas moins de susciter les plus vives critiques de l'opposition sénatoriale. La majorité du Sénat a tenté de *« créer les conditions d'un renforcement de l'enseignement privé »* a accusé Mme Hélène Luc, présidente du groupe communiste, tandis que M. Dreyfus-Schmidt, (PS, Territoire de Belfort) y voit un *« brûlot »* révélateur *« de la mentalité de la majorité actuelle qui ne se contente pas du* statu quo ».

Les sénateurs ont obtenu que les mécanismes actuels de répartition de la dotation globale de fonctionnement soient maintenus en 1987, contrairement à ce que prévoyait une loi de 1985, dont, à l'Assemblée nationale, les socialistes et M. Edmond Alphandery (UDF, Maine-et-Loire) avaient obtenu l'application. La majorité sénatoriale a simplement admis que ce maintien disparaîtrait si une modification législative intervenait d'ici à la fin de l'année. M. Alphandery a annoncé son intention d'en proposer effectivement une lors de la discussion de la loi de finances à l'automne.

Au Sénat, M. Paul Girod (Gauche démocratique, Aisne), rapporteur de la commission mixte paritaire a assorti son approbation d'une demande de confirmation expresse par le gouvernement de dépôt à la rentrée de projets de loi relatifs à la fonction publique territoriale, aux mécanismes de la coopération intercommunale, à la réforme du système des dotations et à l'administration de Paris et de sa région.

M. Michel Dreyfus-Schmidt s'est ému d'une telle perspective. Il craint qu'il ne s'agisse là de la « pause » dans la décentralisation annoncée par le premier ministre et augure mal de ces éventuelles discussions, au cours d'une session traditionnellement chargée par l'examen du budget.

Marchés financiers

PARIS, 12 août ↑

Nouvelle avance

La Bourse de Paris n'a pas vraiment réussi mardi au cours de la grande séance à maintenir le rythme accéléré de progression pris le matin durant les essais de la session préliminaire (+ 1,3 %). Mais elle n'a pas démérité pour autant. Presque toutes les grandes valeurs ont inscrit leurs noms au palmarès de la journée, telles Lafarge, Peugeot, CSF, Sanofi, Compagnie bancaire, Roussel-Uclaf, L'Oréal, Club Méditerranée, Total Raffinage-Distribution, Carrefour et bien d'autres. Mais avec la multiplication des petites baisses (0,5 % à 2 %) enregistrées çà et là (Alcatel, Moët, Crédit foncier, Sefimeg, Cofimeg, Locafrance, Imétal), l'indicateur instantané a dû rendre un peu la main et, après être monté de plus de 1 %, il enregistrait en clôture une avance limitée à 0,88 %.

Pas mal quand même, les professionnels se déclaraient du reste beaucoup plus satisfaits de ce « résultat raisonnable » que d'un score plus élevé avec tout ce que ce dernier aurait comporté d'excessif et par conséquent de risqué.

A l'évidence, Paris emboîte le pas à New-York, mais suit à distance respectable la promesse d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt, se classant pour l'instant au rang des voeux pieux.

Reste que le MATIF y a réagi, où des hausses de deux à trois variations ont été enregistrées. Plus prudent, le marché obligataire a trottiné. L'orientation est bonne ; les affaires s'étoffent, mais les opérateurs refusent de céder au chant des sirènes américaines.

Le calme est revenu sur le marché de l'or, après l'emballement de lundi. A Londres, l'once est revenue à 386,10 dollars (– 1,90 dollar). A Paris, le volume des transactions a diminué de moitié (10,82 millions de francs, contre 20,65 millions). Essentiellement à cause du dollar, le lingot a encore gagné 500 F, à 83 000 F (plus haut depuis dix mois). Le napoléon est monté à 545 F (+ 25 F), avec quatre mille pièces échangées (contre quinze cents).

NEW-YORK, 12 août ↑

Progression

La tendance s'est de nouveau raffermie le 12 août à Wall Street, dans un marché irrégulier et relativement actif. En clôture, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a terminé à 1 835,49, soit une hausse de 24,33 points. Le volume des échanges a porté sur 134 millions d'actions ; 1 173 valeurs se sont inscrites en hausse, contre 461 en repli ; 356 titres sont restés inchangés.

Autour du Big Board, le sentiment général était plutôt optimiste, les opérateurs anticipant un nouvel abaissement du taux d'escompte de la Réserve fédérale, jugé nécessaire pour stimuler la croissance économique. Selon les experts, les statistiques attendues les 13 et 15 août sur les ventes au détail et la production industrielle devraient, en effet, refléter une détérioration continue des affaires.

En cours de séance, on a noté des prises de bénéfices consécutives aux fortes hausses de lundi.

Le titre Big Three Industries, qui a accepté une offre d'achat par une filiale de L'Air liquide SA, a progressé de 4 1/2, à 28 5/8. Parmi les valeurs les plus actives, on notait Gulf States (2,9 millions de transactions), Big Three Industries (2,35 millions), IBM (1,4 million) et Chrysler (1,38 million).

VALEURS	Cours du 11 août	Cours du 12 août
Alcoa	36	36 3/4
A.T.T.	24	23 7/8
Boeing	58 5/8	60 1/8
Chase Manhattan Bank	40 5/8	40 3/4
Du Pont de Nemours	78 3/4	79
Eastman Kodak	56 3/8	56 7/8
Exxon	63	63 3/8
Ford	58 5/8	58 3/4
General Electric	75 5/8	78 1/8
General Motors	71 3/4	73 3/4
Goodyear	31 7/8	32 1/4
I.B.M.	131 1/8	132 3/8
I.T.T.	53 3/8	53 1/2
Mobil Oil	32 1/2	33 1/4
Pfizer	68 5/8	69 1/2
Schlumberger	29 5/8	29 5/8
Texaco	31	30 7/8
U.A.L. Inc.	50 1/4	51
Union Carbide	21	21 5/8
USX Corp.	16 3/4	17 1/4
Westinghouse	55 3/4	56 3/8
Xerox Corp.	55 1/4	56 1/8

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,7190 F ↓

Après un bref raffermissement, le dollar s'est légèrement effrité, le 13 août, sur les places européennes, pour se traiter à 6,7190 F (contre 6,73 F) et 2,069 DM (contre 2,074 DM). Le marché resta cependant à l'affût d'une baisse des taux d'intérêt allemands. De l'avis de nombreux opérateurs, elle pourrait être annoncée dès le 14 août par la Bundesbank.

FRANCFORT	12 août	13 août
Dollar (en DM) ..	2,074	2,069
TOKYO	12 août	13 août
Dollar (en yens) ..	154,85	154,25

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (13 août)	7 1/4 %
New-York (12 août) .	

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	12 août	13 août
Valeurs françaises ..	144,9	105,9
Valeurs étrangères .	104,7	146,1
Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)		
Indice général ...	380,4	383,4

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1811,16	1835,49

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 228,7	1 242
Mines d'or	238	232,9
Fonds d'Etat	88,98	89,17

TOKYO

	12 août	13 août
Nikkei Dow Jones	17479,1	17794,7
Indice général ...	1 437,22	1 470,82

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 12 août
Nombre de contrats : 3 498

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Août 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	111,05	111,95	113	113
Précédent ...	–	110,95	111,80	112,85	112,90

AUTOUR DE LA CORBEILLE

HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL DES GRANDS MOULINS DE PARIS. – Les Grands Moulins de Paris ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,05 milliards de francs au premier semestre de 1986, en hausse de 8,8 % par rapport à la même période de 1985 (1,89 milliard). Les ventes d'aliments du bétail ont atteint 169 millions de francs, contre 166 millions au premier semestre 1985. La branche minoterie a enregistré une stagnation de son chiffre d'affaires, en raison de la baisse des ventes de farine à l'Egypte.

PROGRESSSION DE 18 % DU BÉNÉFICE SEMESTRIEL D'UNILEVER. – Le groupe anglo-néerlandais Unilever a enregistré au premier semestre 1986 une hausse de 18 % de son bénéfice imposable exprimé en sterling, à 513 millions de livres, contre 433 millions de livres au premier semestre 1985.

ÉMISSION DE BONS DU TRÉSOR. – La Banque de France a placé, le 12 août, pour 8,125 milliards de francs de bons du Trésor, par voie d'adjudication.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,7250	6,7300	+ 40	+ 52	+ 85	+ 110	+ 280	+ 370
$ can.	4,8364	4,8417	– 65	– 46	– 130	– 102	– 446	– 366
Yen (100) ...	4,3640	4,3701	+ 83	+ 102	+ 157	+ 185	+ 526	+ 600
DM	3,2488	3,2528	+ 67	+ 80	+ 134	+ 154	+ 405	+ 466
Florin	2,8834	2,8868	+ 34	+ 42	+ 72	+ 87	+ 243	+ 290
F.B. (100) ...	15,6906	15,7096	– 49	+ 4	+ 15	– 29	– 297	+ 57
F.S.	4,0282	4,0336	+ 99	+ 118	+ 182	+ 209	+ 539	+ 619
L (1 000) ...	4,7218	4,7270	– 203	– 178	– 352	– 310	– 893	– 785
£	10,0014	10,0156	– 243	– 219	– 459	– 409	– 1272	– 1114

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 3/8	6 5/8	6 1/4	6 3/8	6 3/16	6 5/16	6 1/8	6 1/4
DM	4 3/8	4 5/8	4 3/8	4 1/2	4 3/8	4 1/2	4 7/16	4 9/16
Florin	5 7/8	6 1/8	5 3/16	5 11/16	5 1/2	5 5/8	5 5/16	5 7/16
F.B. (100) ..	7	7 1/2	7 3/16	7 1/2	7 3/16	7 1/2	7 1/4	7 9/16
F.S.	1 1/4	1 3/4	4	4 1/8	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8
L (1 000) ..	12	16	11 3/4	12 1/4	11 1/8	11 5/8	10 3/4	11 1/8
£	9 3/4	10	9 7/8	10	9 13/16	9 15/16	9 11/16	9 13/16
F. franç. .	7	7 1/8	6 7/8	7 1/8	7	7 1/4	7 1/8	7 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 12 AOUT

Cours relevés à 17 h 35

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1570	4,5 % 1973	1610	1623	1623	+ 0 80
4385	C.N.E. 3%	4415	4425	4425	+ 0 22
1133	B.N.P. T.P.	1075	1076	1088	+ 1 20
1135	C.C.F. T.P.	1185	1192	1192	+ 0 59
....	Créd. Lyon. T.P.	1105	1102	1102	– 0 27
....	Electricité T.P.	2680	2642	2681	+ 0 03
1763	Renault T.P.	1868	1910	1925	+ 3 05
2300	Rhone-Poul. T.P.	2340	2345	2345	+ 0 21
1208	St-Gobain T.P.	1303	1290	1295	– 0 61
1348	Thomson T.P.	1244	1244	1244	....
435	Accor	470	479	475	+ 1 06
1610	Agence Havas	1805	1810	1790	– 0 83
....	Ag. Havas C. I.	1569	1575	1575	+ 0 38
740	Air Liquide	760	759	759	– 0 13
2250	Alcatel	2070	2049	2045	– 1 20
1570	Als. Superm.	1600	1619	1619	+ 1 18
380	A.L.S.P.I.	400	405	403	+ 0 75
360	Alsthom	330	323	323	– 2 12
1820	Arjom. Prioux	1801	1860	1865	+ 3 55
215	Aussedat-Rey	228 80	230	231	+ 1 04
1500	Aux. Entrepr.	1541	1586	1590	+ 3 17
1240	Avions Dassault	1410	1400	1380	– 2 12
615	Bail-Equipem.	566	579	579	– 5 53
1070	Bail-Investiss.	1140	1133	1133	– 0 61
1190	Cie Bancaire	1212	1230	1240	+ 2 31
585	Bazar H.-V.	657	633	637	– 3 04
435	Béghin-Say	460	465	465	+ 1 08
310	Berger (Mé)	327	335	335	+ 2 44
585	Bic	609	609	609	....
1470	B.I.S.	1481	1490	1480	– 0 06
2260	Biscuit (Génl.)	2260	2280	2280	+ 0 44
1900	Bongrain S.A.	1930	1940	1940	+ 0 51
1220	Bouygues	1330	1360	1359	+ 2 18
3910	B.S.N.	4050	4080	4080	+ 0 74
1220	Carnaud	1136	1141	1146	+ 0 88
3230	Carrefour	3344	3400	3370	+ 0 77
1600	Casino	1710	1770	1774	+ 3 74
....	Casino A.D.P.	....	....	....	....
....	C.C.M.C.	920	929	930	+ 1 08
1440	Cetelem	1575	1591	1592	+ 1 07
1670	C.F.A.O.	1710	1730	1730	+ 1 16
495	C.F.D.E.	528	527	528	+ 0 95
1080	C.G.I.P.	1169	1179	1179	+ 0 85
1220	Chargeurs S.A.	1439	1446	1446	+ 0 48
52	Chiers-Châtil.	56 90	56 80	56 80	– 0 17
660	Ciments franç.	702	720	717	+ 2 13
535	Club Méditerr.	575	580	578	+ 0 52
235	Codetel	239	240	239	....
390	Cofimeg	409	399	400	– 2 20
885	Coles	958	941	941	– 1 77
265	Compt. Entrepr.	273	274	274	+ 0 36
615	Compt. Mod.	600	605	605	+ 0 83
1620	Créd. Foncier	1625	1615	1615	– 0 61
530	Crédit F. Imm.	515	510	511	– 0 77
1900	Crédit Nat.	1915	1925	1925	+ 0 52
285	Crouzet	262 50	257	258	– 1 71

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
2000	Damart S.A.	2070	2140	2140	+ 3 38
3440	Darty	3670	3740	3740	+ 1 90
275	Dév. P.d.C. (Li)	271	271	271	....
470	D.M.C.	514	518	515	+ 0 19
2190	Docks France	2250	2301	2305	+ 2 44
1500	Dumez	1478	1495	1495	+ 1 28
1150	Eaux (Gén.)	1165	1198	1199	+ 2 91
2900	Ecco	3245	3299	3310	+ 2
....	Electro-Finan.	986	988	994	+ 0 80
275	Elf-Aquitaine	299 30	302	302	+ 0 90
275	— (certific.)	283	280	284 10	+ 0 38
2290	Essilor-B-Fourn	2175	2237	2245	+ 3 21
2850	Essilor	2810	2850	2850	+ 1 42
520	Esso S.A.F.	529	527	527	– 0 37
2850	Eurafrance	3177	3098	3150	– 0 84
1370	Eurocopy ★	1425	1437	1422	– 0 21
2120	Euromarché	2410	2410	2410	....
1220	Europe n° 1	1035	1062	1065	+ 2 18
1500	Facom	1550	1535	1530	– 1 29
910	Fichet-Bauche	947	946	946	– 0 10
305	Finextel	299 90	296	298	– 0 63
270	Fives-Lille	295	303 50	308	+ 4 40
14	Fonderie (Gén.)	18	19	19	+ 5 55
200	Fraissinet (Mé)	199	200	200	+ 0 50
310	Françarep	335	342	342	+ 2 08
1150	Fromageries Bel	1100	1095	1097	– 0 27
1050	Gal. Lafayette	1068	1070	1051	– 1 59
385	Gascogne	410 10	405	405	– 1 24
290	Géophysique	291	287	288	– 1 03
1100	Gerland	1140	1100	1100	– 3 50
345	GTM-Entrepose	364	366 60	367	+ 0 82
645	Guyenne-Gasc.	705	715	725	+ 2 83
2900	Hachette	2800	2505	2835	+ 1 20
650	Hénin (La)	672	670	670	– 0 29
55	Imétal	62 40	61 50	61 40	– 1 60
815	Imm. Plaine-M.	824	840	842	+ 2 18
4200	Inst. Mérieux	4320	4200	4260	– 1 38
680	Interbail	708	708	708	....
1800	Intertechnique	1800	1850	1850	– 2 63
910	J. Lefebvre	1045	1050	1050	+ 0 47
1660	Lab. Bellon	1800	1800	1802	+ 0 11
1300	Lafarge-Coppée	1330	1360	1335	+ 0 37
1420	Lebon	1430	1445	1445	+ 1 04
4100	Legrand	4290	4272	4270	– 0 48
1100	Lesieur	1091	1070	1070	– 1 92
....	Locabail Immob.	880	882	885	+ 0 57
665	Locafrance	673	669	669	– 0 59
1080	Locindus	1075	1120	1120	+ 4 18
1020	L. Vuitton S.A ★	1020	1025	1029	+ 0 88
765	Luchaire	723	733	740	+ 2 35
1380	Lyonn. Eaux	1400	1400	1400	....
200	Maison Phénix	205	205	206 30	+ 1 62

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations — Actions — Étrangères — Hors-cote

[illegible]

Second marché (sélection)

[illegible]

SICAV (sélection) — 12/8

[illegible]

c : coupon détaché ; o : offert ; d : droit détaché ; d : demandé ; ◆ : prix précédent ; ★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	73 10	74 20
Casino	158 80	162 30
Pernod Ricard	247	240
Total	5 95	6 30
Souscription		
Patrimoine Réass.	....	....
Raffinage	....	....
Sefimeg	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 676	6 730	6 400	6 900
ECU	6 840	6 862	....	....
Allemagne (100 DM)	324 770	324 990	314 000	334 500
Belgique (100 F)	15 687	15 704	15	15 [illegible]
Pays-Bas (100 fl.)	288 290	288 400	27 [illegible]	29 [illegible]
Danemark (100 krd)	88 750	88 930	85 [illegible]	90
Norvège (100 k)	90 970	91 340	87 [illegible]	93
Grande-Bretagne (£ 1)	9 981	9 995	9 650	10 350
Grèce (100 drachmes)	4 [illegible]	4 [illegible]	4 [illegible]	5 [illegible]
Italie (1 000 lires)	4 723	4 728	4 500	5
Suisse (100 f.)	404 090	405 050	391 [illegible]	411 500
Suède (100 krs)	96 530	95 990	93 [illegible]	98
Autriche (100 sch)	46 170	46 220	44 [illegible]	47 200
Espagne (100 pes.)	4 996	5 015	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 584	4 605	4 400	5 300
Canada ($ can 1)	4 819	4 847	4 650	5 100
Japon (100 yens)	4 347	4 369	4 200	4 400

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/8
Or fin (kilo en barre)	82500	82500
Or fin (en lingot)	82500	83000
Pièce française (20 fr)	520	546
Pièce française (10 fr)	408	....
Pièce suisse (20 fr)	528	530
Pièce latine (20 fr)	475	478
Souverain	615	620
Pièce de 20 dollars	2850	2890
Pièce de 10 dollars	1520	1640
Pièce de 5 dollars	1000	....
Pièce de 50 pesos	3060	3150
Pièce de 10 florins	488	501
Or Londres	394 50	395 10
Or Zurich	387 50	394 50
Or Hongkong	373 95	387 25
Argent Londres	5 48	5425

Le Monde

La fin de la session extraordinaire du Parlement

Les vacances après une pluie de réformes

Avec le vote définitif de la réforme de l'audiovisuel et du texte portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales, la session extraordinaire du Parlement s'est achevée dans la nuit du mardi 12 au mercredi 13 août. Parmi les projets pour l'examen desquels il avait été convoqué – au-delà de la session ordinaire qui, constitutionnellement, s'est achevée le 30 juin – seuls n'ont pas été définitivement approuvés celui sur le Conseil supérieur des Français de l'étranger et celui sur le logement.

« Vive les vacances » ; les députés élus le 16 mars ont bien mérité quelques jours de repos tant, depuis le 2 avril, ils ont été entraînés, et les sénateurs avec eux, dans le maelstrôm réformateur souhaité par le gouvernement. Depuis le début de la législature, le nombre de textes définitivement adoptés n'est certes pas très important (vingt-six, dont trois d'origine parlementaire), mais la qualité remplace avantageusement la quantité. Rarement, en aussi peu de temps, des réformes aussi importantes auront été votées.

Toutes les armes de la Constitution

Une simple énumération permet de le mesurer : l'autorisation accordée au gouvernement de modifier des pans entiers de la législation du travail par ordonnances ; la privatisation de soixante-cinq groupes industriels et financiers appartenant à l'Etat ; le retour au scrutin majoritaire ; le collectif budgétaire ; la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ; le nouveau régime juridique de la presse, dont la portée fut, il est vrai, sensiblement réduite par le Conseil constitutionnel ; le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie ; les quatre lois « sécuritaires », de M. Albin Chalandon (terrorisme, délinquance, application des peines, contrôles d'identité), et la nouvelle législation applicable aux immigrés ; l'accroissement des cotisations à la Sécurité sociale et la recréation d'une contribution fiscale pour son financement ; le texte sur les collectivités locales et, enfin, la réforme de l'audiovisuel, impliquant la vente au privé de *TF 1*.

M. Jacques Chirac voulait aller vite pour poser rapidement le socle de son changement. Il a, incontestablement, réussi. Pour ce faire, il a dû utiliser toutes les armes qu'offre la Constitution au gouvernement afin de domestiquer le Parlement. Après avoir fait approuver son programme par les députés du RPR et de l'UDF, mais aussi par les sénateurs de ces mouvements, il a dû à cinq reprises engager la responsabilité de son gouvernement devant l'Assemblée nationale, en vertu de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution et cela pour les plus importantes de ses réformes (la loi d'habilitation économique et sociale, le collectif budgétaire, la modification du système électoral, les conditions de la privatisation, le régime de l'audiovisuel).

Si, pour les deux premiers de ces projets, il ne le fit qu'après qu'une longue analyse – voulue par la gauche – de leurs articles ait commencé, pour les trois autres il le fit dès la fin de la discussion générale. A chaque fois, les socialistes déposèrent – sans succès – une motion de censure. Ils en proposèrent aussi une directement au vote (soit six au total) lors de la discussion de la loi supprimant l'autorisation administrative de licenciement.

Le gouvernement recourut aussi au « vote bloqué » pour empêcher, par exemple, sa majorité de se prononcer sur le rétablissement de la peine de mort ou la suppression du remboursement de l'interruption volontaire de grossesse souhaités par le Front national. M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, innova même en usant – ce qui n'avait pratiquement jamais été le cas – de l'article 44, alinéa 2 de la Constitution, qui permet au gouvernement de s'opposer à la discussion en séance publique d'amendements non examinés par la commission.

Le premier ministre, non seulement demanda – et obtint – au conseil des ministres l'autorisation d'utiliser l'article 49, alinéa 3, beaucoup plus souvent qu'en fait il ne s'en servit, mais il décréta « l'urgence » sur neuf des textes définitivement adoptés. Cela permit de réduire les navettes entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Il n'en avait pourtant pas grand besoin puisque, à chaque fois – situation qui doit faire rêver la gauche – les deux chambres se mirent d'accord sans difficulté sur une version commune des textes en discussion : neuf fois après réunion d'une commission mixte paritaire et, dans les autres cas, quinze fois sur dix-sept dès la première lecture (les deux exceptions concernent d'ailleurs des textes dont l'examen avait commencé lors de la précédente législature : la presse écrite et le droit du travail en Polynésie).

Loin des records

La majorité fut donc aussi facilement convaincue par le gouvernement au Palais du Luxembourg (sauf par M. François Léotard), qu'au Palais-Bourbon. Situation relativement originale sous la Vᵉ République. Le gouvernement put au départ arguer que l'attitude de l'opposition la contraignait à recourir à de telles mesures coercitives. A l'Assemblée nationale, 624 amendements furent déposés sur la loi d'habilitation économique et sociale ; 217 sur le collectif ; 611 sur la presse écrite. Au Sénat, 1 836 le furent sur l'audiovisuel. Malgré cela, les records de la précédente législature furent loin d'être battus (1 438 amendements déposés sur les nationalisations, 2 204 sur l'enseignement supérieur, 2 598 sur la presse). Surtout, la discussion des autres projets prit un tour beaucoup plus régulier. Ceux de MM. Chalandon, Pandraud, Méhaignerie donnèrent ainsi lieu à un véritable travail législatif.

Pour abattre une telle besogne, l'Assemblée nationale dut siéger en séance publique soixante-douze jours depuis son installation, pendant cinq cents heures, dont seulement cinquante-six pour des débats politiques et trente-six heures quarante-cinq pour des questions. Tout le reste fut consacré à des discussions législatives. A cela, il faut ajouter le travail en commissions, les réunions de groupes politiques ou d'études, les séances de préparation des discussions politiques... Qui pourrait encore dire que les parlementaires ne travaillent pas beaucoup ?

THIERRY BRÉHIER.

CANADA

152 réfugiés sri-lankais sauvés par des pêcheurs au large de Terre-Neuve

Cent cinquante-deux Sri-lankais d'origine tamoule ont été recueillis par trois bateaux de pêche canadiens, lundi 11 août, alors qu'ils dérivaient à bord de deux canots de sauvetage au large de Terre-Neuve.

MONTRÉAL
De notre correspondant

En échange de trois mille dollars par personne, versés à une agence indienne, chaque réfugié avait été embarqué le 7 juillet dans un cargo non identifié, à destination du Canada ou des Etats-Unis. Durant toute la traversée, qui a duré un peu plus d'un mois, les Tamouls sont restés entassés dans la cale du navire. Jusqu'au jour où ils ont été largués et abandonnés à la merci de la mer, à bord de deux canots de sauvetage prévus chacun pour trente-cinq passagers. Les Tamouls affirment avoir ensuite passé cinq jours dans le froid, le brouillard et la pluie, avec un peu d'eau potable et à peine de quoi nourrir les quatre enfants qui étaient à bord. Ce n'est que lundi soir qu'ils auraient été repérés par un chalutier canadien.

Le porte-parole de la gendarmerie royale du Canada (GRC) se montrait mardi soir très sceptique quant à la vraisemblance de ce récit, au point de suggérer que les Tamouls avaient pu *« avoir organisé eux-mêmes leur expédition »*. Certains réfugiés portaient, en effet, des vêtements secs, et la majorité d'entre eux semblaient être en bonne santé, malgré les intempéries et la fatigue. S'il semble difficile de croire qu'ils aient pu tenir pendant cinq jours sur les flots de l'Atlantique nord, il est, en revanche, probable que ces réfugiés aient été victimes d'une escroquerie.

Depuis 1983, environ dix mille Tamouls auraient trouvé refuge au Canada, selon des porte-parole de la communauté montréalaise. C'est au Québec que la moitié des rescapés seront accueillis. Ils pourront y demeurer pendant un an, le temps pour les fonctionnaires canadiens de décider s'ils obtiendront le statut de réfugié, qu'ils ont déjà sollicité.

(intérim.)

ÉTATS-UNIS

Le Congrès débat de l'aide aux antisandinistes et des sanctions contre l'Afrique du Sud

WASHINGTON
Correspondance

A quarante-huit heures de son ajournement pour les vacances parlementaires d'été, le Congrès met les bouchées doubles en s'efforçant, dans un climat tendu, d'épuiser son ordre du jour concernant notamment les sanctions contre l'Afrique du Sud et l'aide aux « contras » nicaraguayens.

Le Sénat doit encore se prononcer par un vote de procédure sur la formule, laborieusement négociée la semaine dernière entre les parties intéressées, établissant un lien entre les deux problèmes, toute manœuvre dilatoire sur l'un des deux empêchant le Sénat de discuter de l'autre.

Le gouvernement a cependant marqué un point concernant l'aide aux « contras » (70 millions de dollars d'aide militaire, 30 millions d'aide humanitaire). Par 54 voix contre 46, le Sénat a rejeté une résolution visant à annuler le programme d'assistance (approuvé par la Chambre le 25 juillet), prévoyant également la levée de l'interdiction concernant les activités clandestines des services spéciaux contre le régime sandiniste, ainsi que 300 millions de dollars d'assistance économique pour le Costa-Rica, le Salvador, le Guatemala et le Honduras.

Le débat, souvent acrimonieux, a fait apparaître une irréductible opposition des vues entre les partisans de l'aide aux « contras », *« seul moyen d'éviter*, selon le sénateur Lugar, *une dictature qui mettrait en péril la sécurité de l'Amérique centrale et les intérêts des Etats-Unis »*, et ceux qui prévoient le début d'un *« nouveau Vietnam »*.

Le sénateur républicain Hatfield, avec neuf de ses amis, s'est prononcé contre le programme d'aide. *« Les « contras »*, a-t-il dit, *c'est l'image même de notre diplomatie incohérente, sans objectif, et reposant sur un excessif usage de la violence... »* Néanmoins, sur la base du vote de mardi, et d'après les pointages, le président Reagan devrait l'emporter relativement facilement.

En revanche, au sujet de l'Afrique du Sud, le président n'arrivera sans doute pas à fléchir la détermination du Congrès d'imposer des sanctions relativement modérées que la Maison Blanche a décidé d'accepter. Mais M. Reagan a réaffirmé son intention de s'opposer à des mesures *« punitives »*, économiques et politiques, contre l'Afrique du Sud. Ces sanctions ne sont réclamées, a-t-il dit, que *« par un groupe extrémiste soutenu par les communistes cherchant à s'assurer le contrôle du pays »*...

Le président Reagan a précisé qu'il s'agissait de l'African National Congress, dirigé par les communistes. *« Nous savons qu'il existe encore des gens raisonnables dans ce groupe »*, a précisé le président, en excluant explicitement l'évêque Tutu. Il s'est déclaré favorable à la suggestion du président Botha d'une conférence internationale qui réunirait les dirigeants des Etats-Unis, de la France, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne pour discuter des problèmes de l'Afrique du Sud. M. Botha, a dit en substance M. Reagan, poursuit le même objectif que moi : celui de détruire l'apartheid.. Tel n'est pas l'avis de la majorité du Congrès. Il n'est pas sûr cependant qu'elle atteigne les deux tiers requis pour éviter un éventuel veto du président au projet de loi sur les sanctions.

HENRI PIERRE.

● **CHILI : un militaire soupçonné d'avoir tué deux opposants serait jugé.** – Le lieutenant Pedro Fernandez Dittus, soupçonné d'avoir brûlé deux opposants lors de la grève nationale en juillet dernier à Santiago, passera en jugement devant la Cour martiale, indique-t-on mardi 12 août de source judiciaire. Il est passible d'une peine de dix à vingt ans de prison. Rodrigo Rojas de Negri, dix-neuf ans, est mort des suites de ses brûlures, et Carmen Quintana, dix-huit ans, se trouve toujours dans un état grave. (Voir *le Monde* du mercredi 13 août). – (AFP, UPI.)

BOURSE DE PARIS

Séance du matin

Léger gain : + 0,20 %

La Bourse de Paris a enregistré un léger gain le 13 août, en séance du matin, l'indicateur de tendance gagnant 0,20 %. Parmi les plus fortes hausses figuraient L'Air liquide (+ 3,16 %), Essilor (+ 2,80 %), Moët-Hennessy (+ 1,62 %), Havas (+ 1,11 %). En repli, on notait Alsthom (– 2,47 %), Moteurs Leroy Somer (– 1,94 %), Peugeot (– 1,85 %) et Louis Vuitton (– 1,65 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	475	478	473
Agence Havas	1790	1785	1810
Air Liquide (L')	769	780	783
Alsthom	323	320	315
Bancaire (Cie)	1240	1242	1250
Bongrain	1940	1940	1940
Bouygues	1359	1360	1350
B.S.N.	4080	4100	4100
Carrefour	3370	3400	3400
Chargeurs S.A.	1446	1465	1455
Club Méditerranée	578	580	533
Dumez	1495	1495	1500
Eaux (Gén.)	1199	1199	1199
Elf-Aquitaine	302	302	301 80
Essilor	2850	2870	2930
Lafarge-Coppée	1335	1351	1348
Michelin	3365	3365	3380
Midi (Cie)	1735	1720	1720
Moët-Hennessy	2156	2190	2190
Navig. Mixtes	1227	1240	1239
Oréal (L')	3743	3743	3740
Pernod-Ricard	1015	1032	1025
Peugeot S.A.	1080	1070	1060
Sanofi	702	710	707
Source Perrier	772	765	765
Télémécanique	3190	3190	3180
Thomson-C.S.F.	1596	1592	1588
Total-C.F.P.	388	389	389
T.R.T.	2950	2950	2950
Valéo	495	495	496

Dans l'Ille-et-Vilaine

Enquête sur un policier municipal

Le parquet de Rennes a confié à la gendarmerie une enquête après qu'un agent de la police municipale de Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine) eut tiré, samedi 9 août, sur une automobile qui avait pris la fuite. Deux agents de police municipale de la commune avaient demandé ses papiers d'identité à un homme qui, selon le maire, *« avait agressé, trois jours auparavant, des fonctionnaires en service de nuit »*. C'est après s'être dirigé vers son véhicule pour y chercher ses pièces d'identité que l'homme prit la fuite. Au passage, il aurait manqué de renverser l'un des agents tandis que son collègue dégainait et tirait en direction de la voiture, qu'il atteignit à l'aile arrière. Le fuyard sera retrouvé quelques heures plus tard. Il conduisait sans permis.

M. François Nicot, substitut du procureur de la République de Rennes, a précisé qu'une reconstitution des faits, lundi, n'avait pas mis en évidence un cas de légitime défense. Il a, d'autre part, souligné qu'un agent de la police municipale n'est pas habilité à pratiquer des contrôles d'identité ni à procéder à des interpellations.

[Cette affaire soulève à nouveau le problème du statut des polices municipales, dont les missions relèvent toujours d'une loi datant du 5 avril... 1884. Après qu'un rapport de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) eut tiré le signal d'alarme sur le *« dévoiement »* de certaines polices municipales, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, avait signé, quelques jours avant le 16 mars, cinq circulaires aux commissaires de la République dans lesquelles il était notamment rappelé que les agents de police municipale *« ne sont pas habilités à procéder à des contrôle d'identité »*. M. Joxe ne remettait cependant pas en cause l'armement des polices municipales, tout en rappelant qu'il est prohibé *« en dehors des heures de service »*. Le 11 juillet, M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, avait abrogé ces textes, en estimant qu'ils avaient *« donné une interprétation inutilement restrictive des textes en vigueur, au détriment des exigences que pose la protection des personnes et des biens »*. M. Pandraud annonçait en même temps la mise en place d'*« un groupe de travail »*.]

● **Reprise des incendies dans le Var et les Alpes-Maritimes.** – Attisés par un fort mistral, plusieurs foyers d'incendie se sont propagés, le mardi 12 août, dans le Var et les Alpes-Maritimes. A Puget-sur-Argens, dans la zone industrielle de Fréjus, des dépôts d'hydrocarbures ont été sauvés de justesse par le personnel et les pompiers. Entre Taradeau et Les Arcs, en revanche, six Canadairs et trois cents hommes de la protection civile n'ont pu empêcher 400 hectares de forêt de partir en fumée. Dans les Alpes-Maritimes, le plan rouge a été déclenché au-dessus de Grasse, car plusieurs incendies se sont déclarés sur les communes de Saint-Vallier-de-Thiey et Mouans-Sartoux, où des maisons isolées ont dû être évacuées. Deux Canadairs et trois Tracker ont multiplié leurs rotations jusqu'au soir. Une centaine d'hectares de forêt et de broussailles ont brûlé dans ce secteur.

Tuerie en Ardèche

Deux morts et six blessés dont trois enfants

AUBENAS
de notre correspondant

Elie et Albert Lhermet, cultivateurs au hameau de Ginestonse, commune de Lespéron (Ardèche) ont été saisis, mardi soir 12 août, d'une véritable folie meurtrière. Célibataires, ils consacraient essentiellement leur temps à l'élevage. Récemment, ils avaient été soumis à une enquête de la brigade de gendarmerie de Langogne pour un vol de veau. On pense que c'est cette affaire qui leur a fait perdre la tête et qu'ils ont voulu se venger des accusations portées contre eux.

Elie, âgé de quarante-deux ans, armé, selon les premiers éléments de l'enquête, d'un fusil de chasse, s'est rendu avec Albert, trente-cinq ans, chez ses voisins fermiers, blessant grièvement M. Enjolras, trente-six ans, et M. Linossier, trente-huit ans, et trois de leurs enfants, Johan Enjolras, cinq ans, Jérôme, deux ans, et Raymond Linossier, dont on ne connaît pas exactement l'âge. Un de ces enfants, très grièvement atteint, a été transporté à Lyon. Les quatre autres blessés ont été transportés à l'hôpital du Puy.

Les frères Lhermet se rendirent ensuite au hameau de La Ribeyre où demeure le maire de Lespéron, Mme Josette Bertrand, quarante-six ans, qui fut, à son tour, grièvement blessée par Elie Lhermet. Celui-ci tira également sur deux touristes résidant à Saint-Priest (Rhône) et qui étaient venues passer quelques jours à Lespéron, Mme Anne-Marie Rieu, quarante-quatre ans, tuée sur le coup, et Mlle Florence Rieu, vingt-trois ans, sa fille, qui devait décéder dans la nuit à l'hôpital du Puy.

Mardi soir, les gendarmes ont arrêté Albert Lhermet qui était resté au hameau de la Ginestonse, alors que son frère Elie avait pris la fuite.

ANDRÉ GRIFFON.

A B C D E F G

Nouvelle-Guinée et Nouvelle-Calédonie

Le comité de décolonisation de l'ONU ne se saisira pas cette année du dossier de... la Nouvelle-Guinée : cette information publiée en première page d'une partie de notre édition datée 13 août n'est pas inexacte en soi. Mais il eût été préférable d'indiquer qu'il s'agissait en fait de la Nouvelle-Calédonie, comme le précisait l'article de dernière page. Un malencontreux lapsus, dont nous prions nos lecteurs de nous excuser, en a décidé autrement...

● **Sept témoins de Jéhovah condamnés.** – Refusant, par conviction religieuse, de porter l'uniforme, sept témoins de Jéhovah ont été condamnés, mardi 12 août, à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Nancy.

Le numéro du « Monde » daté 13 août 1986 a été tiré à 430 656 exemplaires

PÉROU

Le gouvernement rappelle son ambassadeur en RDA

Lima (*AFP*). – Le gouvernement de Lima a décidé de rappeler son ambassadeur en Allemagne de l'Est, en même temps qu'il remettait à l'ambassadeur de RDA à Lima une note exprimant sa *« protestation énergique »* au sujet d'une affaire de contrebande d'armes est-allemandes qui devaient apparemment être déchargées du cargo *Pia-Vesta* dans un port péruvien, a annoncé mardi 12 août le ministère des affaires étrangères. Cette décision s'explique par le fait que le gouvernement de RDA n'a pas fourni les explications que les autorités péruviennes lui avaient demandées le 25 juillet, précise le communiqué du ministère.

La cargaison du *Pia-Vesta* qui a quitté le 5 mai le port est-allemand de Rostock, comprenait mille cinq cents fusils Kalachnikov, mille cinq cents lance-roquettes, des munitions et des camions. Il a pénétré en juin dans les eaux territoriales péruviennes avant d'être arraisonné dans le port panaméen de Balboa le 14 juin (*le Monde* daté 27-28 juillet).

La réponse de Berlin-Est à la demande d'explications de Lima, reçue lundi, ne permet pas d'*« éclaircir la participation de sociétés d'Etat »* est-allemandes *« dans ce qui apparaît comme un cas de trafic illicite d'armes, dont les responsables ont mis en danger la sécurité du Pérou »*, indique le communiqué, signé par le ministre des affaires étrangères, M. Allan Wagner. *« Le gouvernement de la RDA a une responsabilité à laquelle il doit faire face »*, poursuit le ministre.

Les autorités de la RDA, précise encore le communiqué, ont fait savoir qu'il s'agissait simplement d'*« une transaction commerciale entre une entreprise d'exportation en RDA et une entreprise suisse »* et qu'elles l'avaient examinée *« dans la mesure où les autorités de l'Etat peuvent s'informer des relations commerciales entre entreprises »*.